La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
vendredi 5 juin 1998
114e année No 222
72 pages, 4 cahiers

60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $

Nikon
LA HAUTE TECHNOLOGIE POUR VOS LUNETTES
VU
7050, rue Jean-Talon (près des Galeries d'Anjou)
352-1010

Hockey

3

2

page S18



Économie
Les écueils de la carte-débit
page C1

Cyberpresse
Apple refait le coup du Mac
page C18

Tennis
Seles bat Hingis: les «grands-mères» en finale
page S17



110 millions pour vider les listes d'attente

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Avant tout pour vider les listes d'attente en chirurgie, le gouvernement Bouchard injectera 110 millions de plus cette année dans le réseau de la santé, une augmentation d'un peu moins de 1 % pour ce budget de 12 milliards, le plus important du gouvernement.

Malmené depuis des semaines par l'opposition à cause des compressions dans le réseau de la santé, le premier ministre Bouchard a martelé hier que cette décision constitue « un coup de barre déterminant qui va accroître les services directs à des clientèles plus sensibles: les personnes âgées, les jeunes, ceux qui attendent une chirurgie ».

Québec n'avait rien ménagé pour marquer le coup, conférence de presse commune de Lucien Bouchard et de son ministre Jean Rochon, kyrielle de fonctionnaires et de tableaux pour détailler les retombées des montants débloqués. Les 110 millions annoncés hier sont récurrents. L'an prochain, on ajoutera 25 millions et l'année suivante, encore 5 millions, pour porter à 385 millions sur trois ans l'impact de la décision dévoilée hier. « On aurait pu lancer des chiffres mirobolants sur dix ans », a noté M. Bouchard, en expliquant la décision de lancer un chiffre sur trois ans. « C'est le cycle budgétaire du réseau », a-t-il dit.

Avant de faire cette annonce, Québec « a dû attendre de voir si les rentrées fiscales sont au rendez-vous », a expliqué M. Bouchard.

Comme l'indiquait *La Presse* jeudi, après avoir jonglé avec l'idée de payer la note pour les « coûts de système », une facture d'environ

Voir **110 MILLIONS** *en A2*

■ **Autres textes, page A3**

Grand Prix 98

Notre cahier spécial de 14 pages

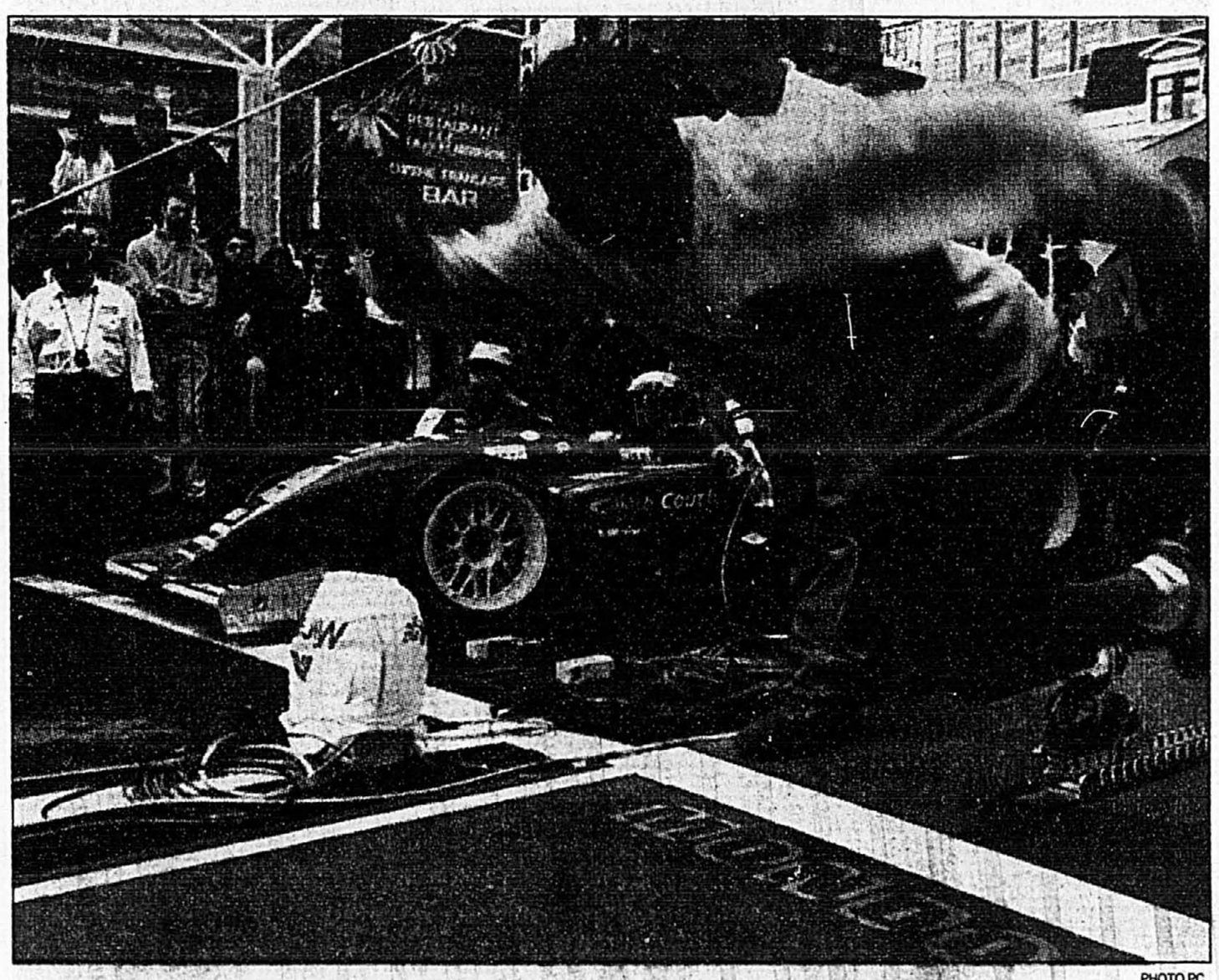


PHOTO PC

La Machine l'emporte sur l'Homme

Bruny Surin, médaillé d'or olympique au relais 4x100 mètres en 1996, a été battu hier sur une distance de 50 mètres par une voiture de Formule atlantique conduite par le pilote Stéphane Roy, dans une rue du centre-ville. Surin, simulant ici son départ qu'il a ensuite bien réussi, a couru la distance en 5,547 secondes, contre seulement 4,203 secondes pour l'automobile. « Je suis déçu de la différence », a déclaré à l'arrivée l'athlète montréalais, qui n'est resté en tête que sur une quinzaine de mètres.

Nos informations, page A8

L'« entente secrète » n'a presque rien donné

MARC THIBODEAU
et KATIA GAGNON

Qu'elle soit légale ou non, l'entente controversée de perception des taxes que le ministère du Revenu a signé en février 1996 avec le Club Rez n'a pratiquement rien donné, révèlent des documents obtenus hier par *La Presse*.

La Sûreté du Québec, dans une dénonciation déposée en avril à la Cour du Québec pour obtenir l'autorisation de faire des perquisitions dans les locaux de... Revenu Québec, affirme avoir appris en décembre de représentants du ministère « qu'un retour minime en TPS et TVQ avait été enregistré à leur ministère par le Club Rez » pour 1995, 1996, 1997.

La ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, pressée de questions à l'Assemblée nationale par l'opposition, qui parle désormais du « Rezgate », s'est bien gardée de préciser que l'entente, demeurée en vigueur jusqu'en août 1997, n'avait jamais porté fruit.

Elle s'est plutôt contentée d'indiquer que des « manquements » avaient mené à la fin de l'accord avec le propriétaire du commerce de Kahnawake, Byron Horne.

Voir **L'ENTENTE** *en A2*

■ **Autre texte, page B1**

Même la police juge les amendes trop élevées

ANDRÉ NOËL

La police donne de moins en moins de constats d'infraction à Montréal, entre autres parce qu'elle estime que les amendes sont trop élevées, mais cela n'empêche pas le nombre d'accidents de baisser, montrent les dernières statistiques.

En revanche, cela cause des maux de tête à la Ville de Montréal, car la diminution des amendes vient grever ses recettes. Cette année, la Ville espère que les amendes pour les infractions à la sécurité routière lui rapporteront 31,2 millions, mais elle n'en est pas sûre.

L'année dernière, le Service de police de la CUM a dressé seulement 147 450 constats d'infraction, contre 503 600 en 1990. La baisse est constante, régulière... et voulue.

« Il arrive de plus en plus souvent que les policiers n'émettent pas de constat quand ils arrêtent les automobilistes fautifs, car le montant des amendes est trop élevé », a expliqué le lieutenant Louise Bonneau, affectée à la sécurité routière.

Voir **MÊME LA** *en A2*

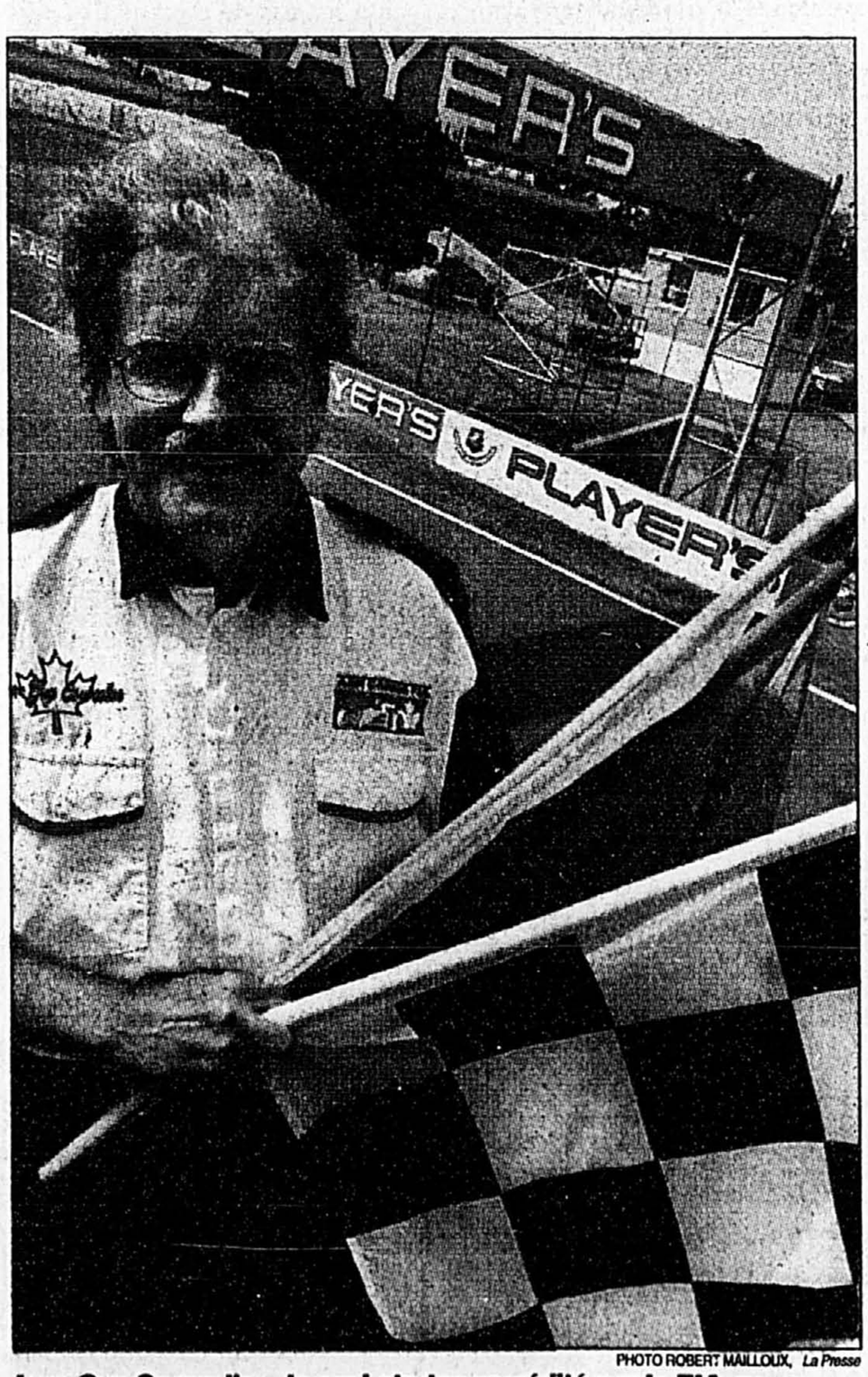


PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Jean-Guy Courcelles, le seul starter accrédité par la FIA au Canada, aime la rigueur et le sérieux de la course automobile.

L'homme aux dix drapeaux

MARIE-ÈVE GÉRIN

Certains se font comprendre par des signes, la plupart utilisent les mots, Jean-Guy Courcelles, lui, communique avec des drapeaux. Du haut de la passerelle des départs et des arrivées, il domine le circuit Gilles-Villeneuve depuis le tout premier Grand Prix du Canada à Montréal, en 1978.

En fin de semaine, en plus d'être le seul à pouvoir agiter les fameux drapeaux à damier, Jean-Guy Courcelles est chargé — comme les 230 autres signaleurs du Grand Prix — d'informer les pilotes des différents obstacles qui leur barrent la route et de les avertir de toute tentative de dépassement.

La tâche demande une attention de tous les instants, mais pour le jeune retraité de la fonction publique québécoise, elle répond à un besoin d'évasion et de rigueur.

« Mon premier contact avec la course automobile, vers l'âge de 40 ans, a été comme une révélation: j'ai trouvé ça très bon pour l'hygiène mentale. Un peu comme les garçons qui jouent avec leurs petites autos », explique-t-il, précisant au passage qu'il est le seul au Canada à avoir sa licence internationale de starter délivrée par la Fédération internationale automobile (FIA).

« Et comme je suis un garçon très sérieux, poursuit-il, j'aime toute la rigueur de l'organisation.

Voir **L'HOMME** *en A2*

574
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	C2	Bridge	C14	Horoscope	B11	Mot mystère	C13
- index	B10	Arts et spectacles		Décès	C16	Informatique	C18	Opinions	B3
- immobilier	B10, C11		B4 à B9	Économie	C1 à C10	Laval	A7	Politique	B1
- marchandises	C12	- horaire spectacles	B5	Feuilleton	C13	Loteries	A2 et A10	Rive-Sud	A4
- emplois	C12 à C14	- horaire télévision	B5	Êtes-vous observateur	B10	Monde	A16 et A17	Tabloïd Sports	
- automobile	C13 à C15	Bandes dessinées	C11			Mots croisés	B11 et S19	- Philippe Cantin	S5

ÉDITORIAL
Les fiançailles
- *Alain Dubuc*

page B2

MÉTÉO
Ciel variable
Max. 17, min. 8
Cahier Sports,

page 24

6 21924 98765 1

Suites de la une

110 millions pour vider les listes d'attente

110 MILLIONS / *Suite de la page A1*

150 millions que doivent absorber les régies régionales, Québec a plutôt choisi d'injecter une somme du même ordre, mais en forçant les régies à l'aiguiller vers les points rendus vulnérables par les compressions.

Ainsi, 22 millions seront consacrés à la réduction des délais d'attente pour les chirurgies. Pour le Dr Michel Tétreault, président du Groupe d'experts en organisation clinique du ministère de la Santé, cette injection permettra de donner le feu vert à environ 1000 interventions cardiaques, suffisamment pour éliminer complètement la liste d'attente.

Les mêmes fonds permettront de pratiquer 2500 chirurgies pour des prothèses et des problèmes de hanche et de traiter 5000 cas de cataractes. Dans chacun des cas, « on fera un bon bout dans les listes d'attente », prévoit le Dr Tétreault.

Pour le ministre Rochon, une injection de 110 millions est, transposée en effectifs, l'équivalent de 2000 professionnels de plus en première ligne, infirmières, ergothérapeutes et travailleurs sociaux qui vont accélérer le traitement des patients qui frappent à la porte du réseau.

M. Bouchard s'est défendu hier de préparer le terrain pour des élections générales en réduisant les pires irritants des dernières compressions budgétaires. « Si on était motivé par les élections, on n'aurait jamais fait ce qu'on a fait. Il n'y aurait pas eu de réforme de la santé », dit-il.

Quand on lui a demandé si un remaniement était à prévoir pour changer les responsabilités de Jean Rochon, un boulet pour son gouvernement si on se fie aux sondages, M. Bouchard a à nouveau fait l'apologie de son ministre. « Quand je quitterai la politique, ou qu'elle me quittera, ce dont je serai le plus fier, c'est d'avoir travaillé avec Jean Rochon à léguer au Québec un patrimoine social intact et amélioré », a déclaré M. Bouchard.

Du côté libéral, on a trouvé peu de raisons de se réjouir. Pour le chef du PLQ, Jean Charest, l'annonce ne vient que confirmer que le réseau de la santé aura à absorber des compressions. Il y avait 233 millions de coupes prévues au total. Avec l'injection de 110 millions, ces compressions sont réduites à 123 millions. « Avec la crise qu'on vit actuellement, ce gouvernement nous confirme qu'il continue de couper. Cette annonce confirme l'incompétence du gouvernement qui a fait un carnage dans le système de santé », a lancé M. Charest. « Il y a quelques jours, M. Bouchard disait que cela allait bien dans la santé. Ils se réveillent à l'approche des élections pour injecter de l'argent », a ajouté le chef libéral.

Québec versera 40 millions dans les services de maintien à domicile pour les personnes âgées, une mesure qui réduit la pression sur la demande de places en centre d'accueil.

On consacrera 5 millions de plus à Info-Santé CLSC, afin de réduire l'attente pour cette ligne téléphonique qui fonctionne sans interruption pour répondre aux citoyens victimes de malaises ou d'incidents mineurs.

Tel qu'annoncé dans le budget, on aiguille 10 millions vers les jeunes en difficulté, et 5 millions dans la santé mentale.

Finalement, 28 millions, « une enveloppe spéciale de rattrapage », seront envoyés aux régions de la Montérégie, Lanaudière, Laurentides et Laval, dans la grande région métropolitaine.

Pour la régie régionale de Montréal-Centre, l'annonce d'hier signifie 28 millions de plus cette année. La Montérégie se taille la part du lion avec 20 millions supplémentaires. Dans Laval, on injecte 4,6 millions, dans Lanaudière, 8,3 millions et dans les Laurentides, 8,5 millions.

L'« entente secrète » n'a presque rien donné

L'ENTENTE / *Suite de la page A1*

Celui-ci est accusé par Québec d'avoir vendu des centaines de milliers de cartouches de cigarettes sans prélever les taxes prévues par la loi québécoise.

Mme Dionne-Marsolais n'a pas non plus précisé à quel moment le permis de vente de l'entreprise avait été révoqué. Or, la dénonciation obtenue par *La Presse* indique qu'il n'a finalement été retiré que le 6 mars 1998, six mois après la fin officielle de l'entente.

Il semble que cette entente a rapidement suscité des vagues au sein du gouvernement. Un des administrateurs présumés du Club Rez a en effet déclaré en octobre 1996 à un interlocuteur qu'il devait se rendre à Québec parce qu'un nouveau sous-ministre ne « semblait pas vouloir » la renouveler.

L'administrateur, lit-on dans la dénonciation obtenue hier, précise « qu'ils (le Club Rez) ont déjà passé à travers ça » et qu'il faut « recommencer encore ».

La SQ, qui poursuit son enquête à l'heure actuelle, a réalisé en mars et avril deux perquisitions chez Revenu Québec, à Montréal et à Québec, pour obtenir divers documents reliés au Club Rez. Elle aurait notamment saisi alors une copie de l'entente confidentielle signée avec le commerce autochtone.

Joint à ce sujet hier, le caporal Matthias Tellier, porte-parole de la SQ, a indiqué qu'il s'agissait d'une procédure normale pour obtenir des documents confidentiels.

« Il ne suffit pas d'appeler Revenu Québec pour qu'ils nous les donnent. Ça prend l'autorisation de la cour, avec de solides raisons à l'appui », a-t-il déclaré.

Dans les documents, la SQ indique que ses enquêteurs ont appris seulement en décembre 1997 qu'il existait une entente avec le Club Rez. « Ça ne changeait rien à notre enquête. Nous l'avons saisi pour compléter le dossier », a précisé le caporal Tellier.

La SQ a également réalisé une perquisition en avril chez un grossiste de Saint-Laurent, Regitan, désigné comme étant le principal fournisseur de cigarettes du commerce de Kahnawake. Plusieurs boîtes de documents ont été saisies.

Deux autres mandats avaient également été obtenus par la SQ en vue notamment d'intervenir au Club Rez, sur la réserve de Kahnawake. Ils n'ont jamais été utilisés.

L'opposition à Québec a accusé hier le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, de les avoir bloqués en raison de l'entente avec M. Horne. Des allégations vigoureusement rejetées par le principal concerné.

Le porte-parole de la SQ a affirmé hier que l'entente n'avait joué aucun rôle dans la décision du corps policier de ne pas intervenir. Il blâme plutôt les peacekeepers, qui ont refusé de collaborer.

Même la police juge les amendes trop élevées

MÊME LA / *Suite de la page A1*

« Par exemple, si un policier voit un automobiliste tourner à gauche dans la rue Saint-Denis alors que c'est interdit, il va l'arrêter, a-t-elle dit, au cours d'une entrevue, hier. Mais il ne lui remettra pas un constat d'infraction s'il constate que c'est un bon père de famille. »

L'amende est de 135 $ pour un virage interdit, pour un arrêt interdit sur la chaussée ou pour un passage sur un feu rouge ou un stop. Un excès de vitesse de 30 kilomètres coûte 140 $; un excès de 50 km, 315 $.

Mme Bonneau ne savait pas si le SPCUM a demandé que les montants des amendes soient réduits. Selon elle, la police encourage les patrouilleurs à faire preuve de jugement. « Il y a des choses qu'on ne peut pas laisser passer. Il y a aussi des infractions mineures. Parce que le prix est trop élevé, le policier va remettre un simple avertissement. Il utilise sa discrétion. »

Quoi qu'il en soit, le nombre d'accidents diminue. Le SPCUM ne pouvait pas divulguer les statistiques pour la Ville de Montréal (un million d'habitants sur 1,7 million dans la CUM), mais les statistiques pour la CUM ne laissent planer aucun doute sur la tendance générale.

Le nombre d'accidents avec blessés est tombé à 7268 en 1997, alors qu'il s'élevait à 9321 en 1990. On a dénombré 56 accidents mortels l'année dernière, contre 88 en 1990. Mme Bonneau estime donc que la moins grande sévérité de la police n'encourage pas la délinquance routière.

« L'éducation des automobilistes est l'élément déterminant, dit-elle. Nous avons fait beaucoup de campagnes de sensibilisation. Par exemple, nous dressons des barrages et émettons des 'billets de courtoisie' aux automobilistes qui n'ont pas bouclé leur ceinture. »

Le SPCUM croit aussi qu'il faut apporter des modifications concrètes aux endroits dangereux, en ajoutant des feux ou des stops, par exemple. Enfin, une raison explique la moins grande présence des patrouilleurs: ceux-ci sont débordés par les appels des citoyens. « Les policiers répondent à plus d'appels au 911, et ces interventions prennent plus de temps », dit Mme Bonneau.

La mansuétude de la police contredit la politique de la Ville de Montréal. Mercredi, Johanne Lorrain, responsable des finances au comité exécutif, a dit qu'un grand nombre de citoyens se plaignaient des excès de vitesse. Elle a ajouté qu'il serait souhaitable que les interventions de sécurité routière soient plus « soutenues ».

Enfin, si le nombre d'accidents baisse, le nombre de délits de fuite augmente: 18 419 l'année dernière, contre 16 159 en 1996. Selon Mme Bonneau, cela s'explique par le fait que les automobilistes ne veulent pas subir de tests d'alcoolémie.

L'homme aux dix drapeaux

L'HOMME / *Suite de la page A1*

C'est très sérieux, la course automobile. Ce n'est pas un sport pratiqué n'importe comment par des écervelés! »

D'abord assistant-signaleur de 1978 à 1980, il succède ensuite au starter Michel Hanson. Depuis, au Québec, tous les départs et toutes les arrivées des courses sont sanctionnés par les drapeaux de Jean-Guy Courcelles. Et à l'entendre, il n'est pas près de laisser la place à quelqu'un d'autre.

« Je n'ai jamais compris les gens qui s'assoient dans les estrades du Grand Prix. Je me demande un peu ce qu'ils font là. Pour moi, l'intérêt, c'est vraiment de participer. J'essaie d'estimer ce que ça peut valoir de passer le week-end sur la passerelle et d'intervenir dans la course. D'après moi, ça vaut dix fois plus que le coût d'un billet », soutient-il.

Bénévole, comme tous les officiels qui ne travaillent pas en permanence pour la FIA, Jean-Guy Courcelles est avant tout un grand passionné de course automobile.

Mais attention, ne devient pas préposé au départ qui veut. À 58 ans, Jean-Guy Courcelles a du kilométrage au compteur. Depuis le début des années quatre-vingt, il participe activement à environ 18 fins de semaine de courses par an. Et son implication est croissante puisqu'il est, depuis peu, le starter officiel des séries nationales Motorola et Formule 1600.

Avec les années, il a développé un style bien à lui. Contrairement à ses confrères qui agitent le damier constamment à partir du moment où le premier bolide a franchi la ligne d'arrivée, Jean-Guy Courcelles se sert du drapeau pour saluer chaque pilote individuellement. « C'est ma façon de personnaliser mon travail », dit-il non sans une certaine fierté.

S'il n'a pas de contacts très personnels avec les coureurs de F1 — « Ce sont tous des prima donna » —, il a de bonnes relations avec les pilotes canadiens d'autres séries. « Avec Patrick Carpentier ou Alexandre Tagliani, c'est beaucoup plus agréable. Bertrand Godin, par exemple, ne passera pas sans monter en courant sur la passerelle pour venir nous saluer », note-t-il.

Et n'allez pas croire que le vrombissement assourdissant des moteurs et le crissement des pneus sur l'asphalte incommodent celui qui passe — les jours de course — près de douze heures sur sa passerelle. Le starter y voit, au contraire, une certaine poésie.

« Devant moi, le bolide file à toute allure en 6e vitesse. Un peu plus loin, le pilote lève le pied et rétrograde de quatre vitesses. Ce son-là est très particulier. Charles Dutoit ne peut pas nous jouer ça. C'est unique et c'est très beau... » ajoute-t-il en tentant d'imiter le bruit du moteur.

Aucun doute, l'événement le plus exaltant de toute sa carrière demeure la victoire de Gilles Villeneuve, en 1978. « On connaissait ses misères, on l'avait vu en arracher. Le summum, on l'a eu en partant! »

Parions qu'une victoire de Villeneuve fils dimanche pourrait renouveler cette émotion vieille de vingt ans...

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **146**
à quatre chiffres : **1040**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
- **à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h;**
- **à Pointe-aux-Trembles: carrefour de la Pointe, 12 675, rue Sherbrooke Est, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 200 donneurs;**
- **à Vaudreuil: centre commercial de Vaudreuil, 2555, rue Dutrisac, de 14 h 30 à 20 h. Objectif: 150 donneurs;**
- **à Lanoraie: pavillon Jean-Bourdon, 12, rue Louis-Joseph Doucet, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 100 donneurs;**
- **à Sorel: Promenades de Sorel, 450, boul. Poliquin, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 275 donneurs.**

DEMAIN DANS LA PRESSE



Rodin à Québec

■ Une visite dans la Vieille Capitale ne peut guère s'imaginer cet été sans un arrêt chez Auguste Rodin, qui passait pour le plus grand sculpteur au monde lors de sa mort, en 1917. *Rodin à Québec*, présentée au Musée du Québec jusqu'au 6 septembre, est la plus grande rétrospective consacrée à Auguste Rodin jamais présentée au Canada. Plus de 100 sculptures, des dessins, des gravures, des photographies d'époque. Un reportage de Mario Fontaine à lire demain dans le cahier des Arts et spectacles.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

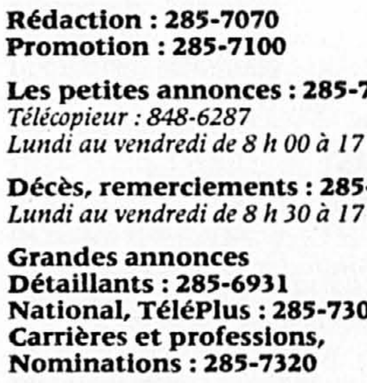
Toutes les cliniques médicales seront fermées pendant quatre jours la semaine prochaine. L'intensification des moyens de pression exercés par les médecins a-t-elle sa raison d'être?

Le délai de cinq ans accordé à tous les événements sportifs et culturels pour se trouver d'autres sources de financement que les fabricants de cigarettes vous satisfait-il?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 72 %
Non: 28 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.


2642477-M

Loisirs d'été 98

Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans La Presse

2642480-D

La Presse

Le mot du jour

beat

■ Le Petit Larousse décrit le *beat* comme le « temps fort de la musique, dans le jazz, le rock, la pop music ». On peut parfois substituer à ce mot d'origine anglaise les mots *rythme* et *tempo*.

Beat désigne aussi « ce qui se rapporte aux beatniks ».

— *Jack Kerouac est l'écrivain le plus important de la* beat generation.

Paul Roux

exigence

Le Lexique des difficultés du français dans les médias

de l'auteur du Mot du jour

La Presse : (514) 285-7364 / 19,95 $ + taxes

Les médecins constatent une ouverture de Québec, mais maintiennent leurs pressions

MARIE-FRANCE LÉGER

Les omnipraticiens constatent une « ouverture » du côté du gouvernement quant à leurs revendications, mais, prudents, restent déterminés à intensifier leurs moyens de pression la semaine prochaine, jeudi et vendredi, tant qu'ils n'auront pas une offre écrite valable à se mettre sous la dent.

Le docteur Renald Dutil, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), voit malgré tout un encouragement à la poursuite des négociations. « J'attends qu'elle donne lieu (la négociation) à des propositions concrètes et écrites qui nous permettent de croire qu'une entente est possible », a-t-il indiqué hier matin, précisant qu'il voulait ficeler le tout avant la fin juin. D'ici là, les médecins maintiennent « malheureusement » leurs moyens de pression, a-t-il ajouté, tout en assurant les services essentiels au même rythme que depuis le début du conflit.

À Québec, le premier ministre Bouchard et le ministre de la Santé, Jean Rochon, ont sauté sur l'occasion pour promettre des offres écrites pour la fin de semaine. MM. Bouchard et Rochon ont apparemment confiance d'arriver à trouver « un accroissement d'argent » pour les médecins. Ils ont expliqué que des offres verbales en ce sens avaient été explorées mercredi soir.

« M. Dutil a qualifié d'encourageantes les propositions qui ont été évoquées hier soir (mercredi soir) », a souligné le premier ministre, qui espère un dénouement rapide de l'impasse. M. Rochon a été encore plus concret, affirmant que les équipes de négociations travaillaient pour déposer des offres écrites aujourd'hui, « en fin de soirée ». « On devrait être capable d'y arriver. C'est ce qu'on vise en tout cas », a-t-il indiqué.

Les médecins affirment pour leur part qu'ils ont jeté du lest en concédant le report à l'automne prochain de l'aspect purement « salarial » de leurs revendications, qui se traduit dans les faits par une augmentation de 3000 $ à 5000 $ de leur revenu brut. Mais le gros de leurs demandes de 190 millions sur trois ans reste en suspens.

Ils réclament 56 millions pour les frais de pratique en cabinet privé, 25 millions pour l'ajout des nouveaux médecins et 84 millions pour la réorganisation des services en omnipratique.

L'offre écrite de quelque 16 millions déposée le 22 mai par les négociateurs gouvernementaux est nettement insuffisante pour la FMOQ. Seulement pour cette année, les médecins voulaient obtenir 71 millions. Le Dr Dutil admet pourtant que les discussions des derniers jours à Québec ont fait avancer les choses. « Pour la première fois, le gouvernement accepte de reconnaître que ce sont là des éléments spécifiques aux médecins et il ne les associe plus à la majoration salariale de la fonction publique », a souligné le président de la FMOQ.

Pour ce qui est de l'investissement de 385 millions dans le réseau de la santé annoncé hier à Québec, le docteur Dutil y voit « un premier pas vers l'assainissement du réseau », mais un premier pas « bien timide ». « Si on injecte de l'argent, a-t-il indiqué, on ne fait qu'annuler la compression prévue (de 156 millions). » C'est peu, a-t-il repris, si l'on tient compte des compressions qui ont totalisé 1,6 milliard sur trois ans.

Réactions partagées devant l'injection de 385 millions en santé

MARIE-FRANCE LÉGER

Alors que les régies régionales applaudissent à l'annonce de l'investissement de 385 millions par Québec, les autres acteurs du réseau de la santé croient que, tout en s'attaquant aux bonnes cibles, le gouvernement est loin de répondre à tous les besoins.

Là-dessus, la régie régionale de Montréal-Centre raflerait 103 millions alors qu'elle demandait 147 millions sur trois ans, une manne bienvenue qui fait dire à la présidente, Katleen Weil, que la réforme pourra enfin être terminée. « La meilleure nouvelle, c'est que c'est de l'argent neuf qu'on peut obtenir tout de suite pour investir dans les secteurs cruciaux qu'on avait identifiés », a-t-elle indiqué (les listes d'attente en chirurgie, le maintien à domicile, les jeunes en difficulté et la santé mentale). Pour Mme Weil, la région métropolitaine sort gagnante puisque les régies de Montréal, des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie et de Laval obtiennent à elles cinq 70 millions cette année, une somme qui servira par ricochet à soulager aussi les établissements montréalais.

L'Association des hôpitaux du Québec déplore quant à elle que rien n'ait été prévu pour regarnir les coffres des établissements hospitaliers aux prises avec un déficit accumulé de 350 millions.

« L'Association est d'accord avec les cibles privilégiées par le gouvernement, mais la situation demeure par ailleurs fragile », a expliqué la présidente Marie-Claire Daigneault-Bourdeau. Il reste en effet « plusieurs inconnues », a constaté de son côté le vice-président exécutif, Yvon Marcoux, dont la consolidation des centres hospitaliers « qui ont subi la plus grosse partie des compressions depuis trois ans » et l'équité pour les régions éloignées. L'AHQ s'accroche à la future « marge de manoeuvre » évoquée par le premier ministre qui devrait permettre une remise à flot du système hospitalier.

Même inquiétude du côté des médecins spécialistes qui s'étonnent de ne rien recevoir pour ouvrir davantage les blocs opératoires, acquérir de nouveaux équipements et combler les postes en médecine spécialisée. « Le virage ambulatoire s'est tout de même fait avec les nouvelles chirurgies, il ne faut pas l'oublier. Le ministre avait quatre tableaux en conférence de presse : Info-Santé, les CLSC, les centres d'hébergement et le maintien à domicile. Il a oublié celui de la médecine spécialisée », a déploré le docteur Pierre Gauthier, président de la FMSQ.

Le président de la CSN, Gérald Larose, croit que cette injection de fonds, tout en touchant les bonnes cibles, « dénote un constat d'échec de la part du gouvernement, celui d'être allé trop vite et d'avoir privé le réseau des effectifs et des moyens financiers nécessaires pour procéder à sa transformation ». M. Larose se demande notamment si les 40 millions investis dans le maintien à domicile suffiront à satisfaire les besoins de la clientèle âgée, de plus en plus lourds.

Du côté de la CEQ, Lorraine Pagé se questionne sur la nature du « revirement » gouvernemental, placé devant l'échéance de nouvelles élections. La CEQ et ses trois fédérations affiliées dans le secteur de la santé promettent de veiller à ce que la totalité des 385 millions aillent effectivement à l'amélioration des services directs à la population, notamment par « l'addition de nouveaux postes intégrés dans les équipes permanentes ». Enfin, Louis Roy, président de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN), estime l'annonce du gouvernement « indécente » puisqu'il lui reste encore à ôter 156 millions cette année dans le réseau.



PHOTO FRANÇOIS FOURNIER, La Presse

Tout un coup de vent !

Une dizaine de pompiers de Montréal ont dû intervenir hier après-midi, après que les forts vents ayant soufflé sur la ville eurent partiellement arraché une section de 15 pieds sur 30 du toit de cuivre de l'église des paroisses St. Anthony et St. Michael the Archangel, située au 5580, rue Saint-Urbain, à l'angle de Saint-Viateur. Un périmètre de sécurité a été établi pendant que les pompiers grimpaient sur le toit pour sectionner la partie arrachée. La circulation a été interrompue pendant plus de deux heures sur Saint-Urbain et Saint-Viateur.

Cécile Cléroux toujours dans la mire de la CSN

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Pour les syndicats CSN du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, la directrice générale Cécile Cléroux n'a pas le choix : elle doit changer son style de gestion, ou alors abandonner son poste.

Les dirigeants syndicaux, qui traçaient hier leur bilan de la dernière année au CHUM, ont réitéré leurs attaques des derniers mois envers Mme Cléroux, qu'ils jugent méprisante à l'endroit des employés et incapable d'assumer le leadership nécessaire pour faire du CHUM un centre hospitalier de pointe.

« Nous avons des preuves qu'elle n'est pas capable de gérer un hôpital dans un leadership constructif, a lancé le président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), Louis Roy. Est-ce qu'elle est capable de changer d'attitude ? Je n'en sais rien. Mais si elle n'en est pas capable, elle devrait changer de carrière. »

Les syndicats, qui ont fait de Mme Cléroux leur bouc émissaire pour tout ce qui va de travers au CHUM depuis sa nomination en avril 1997, maintiennent leurs critiques en dépit des multiples votes de confiance exprimés par le président du conseil d'administration du CHUM, Jacques Girard.

« Un père défend toujours sa fille, il va l'appuyer jusqu'à la fin, a commenté la présidente du syndicat des employés généraux de l'Hôtel-Dieu, Ginette Auger. Il agit en bon père de famille, mais peut-être qu'on vient de lui donner sa dernière chance. »

Les syndicats des employés généraux de l'Hôtel-Dieu et de Notre-Dame, qui comptent à eux deux quelque 2800 membres, ont repris des doléances déjà maintes fois entendues, notamment au sujet du dossier des infirmières auxiliaires, du regroupement à Saint-Luc des services d'obstétrique et du réaménagement à grands frais des bureaux de la direction, à l'Hôtel-Dieu.

Autre éternel point sensible, l'implication des travailleurs dans la réorganisation des services du CHUM. « On n'est jamais consultés, de dire la présidente du syndicat de Notre-Dame, Jocelyne Fortier. Quand on arrive à présenter un projet alternatif, c'est parce que c'est nous autres qui avons poussé constamment. »

Afin de transmettre directement leur message à la direction, une trentaine de syndiqués sont allés manifester en après-midi devant l'hôtel Bonaventure, où Cécile Cléroux rencontrait 200 cadres du CHUM dans une réunion à huis clos. La manifestation a toutefois tourné court, la police étant intervenue pour les disperser.

AILES
LES AILES DE LA MODE
MAIL CHAMPLAIN CARREFOUR LAVAL PLACE STE-FOY
Notre prime estivale 6 pièces
Avec tout achat de 21 $ ou plus de produits Biotherm, recevez : Biosource, Mousse Nettoyante Express 15 ml; Biosource, Gel Exfoliant 15 ml; Biojeunesse, Soin de jour rajeunisseur de peau 15 ml; Eau vitaminée, Lait Parfumé 30 ml; Eau vitaminée, Eau de fraîcheur pour le corps 15 ml; jolie pochette.
Une prime par personne. Offre valide jusqu'au 21 juin, jusqu'à épuisement des stocks.
BIOTHERM
Découvrez Hydra-Détox; il élimine les impuretés et rafraîchit le teint. 50 ml. 38 $.
364-3150-D

Des élections en vue à Kahnawake

Le grand chef Joe Norton devrait être réélu sans problème

MARC THIBODEAU

Les Mohawks de Kahnawake seront bientôt appelés aux urnes pour choisir les nouveaux membres du conseil de bande de la réserve.

À l'issue de la période de mise en candidature, qui se terminait mercredi, 28 personnes avaient indiqué leur intérêt pour l'un ou l'autre des 12 postes en jeu.

Celui du grand chef actuel, Joe Norton, qui dirige Kahnawake depuis près de 20 ans, est convoité par un seul autre candidat, Charlie Robertson, propriétaire d'un garage sur la réserve.

Kenneth Deer, éditeur de l'hebdomadaire mohawk *The Eastern Door*, estime que ce dernier n'a pratiquement aucune chance de battre M. Norton. « Peut-être une sur un million ou sur deux millions », a-t-il blagué hier.

Parmi les 26 autres personnes en lice, qui se disputent 11 postes de chef, 9 sont des chefs sortants, dont Billy Two Rivers, Lindsay Leborgne, Davis Rice, Myrtle Bush et Philip Jacobs.

Les deux chefs qui ne tenteront pas de renouveler leur mandat, Johnny Montour et Alan Paul, quittent leur poste pour des raisons personnelles. M. Paul avait été pressenti comme candidat pour livrer bataille à M. Norton, mais il a refusé.

L'organisateur de combats se porte candidat

Parmi les nouveaux candidats, on trouve notamment Michael Thomas, président de la firme International Fighting Championship, qui était au coeur de la controverse ayant récemment fait rage sur la réserve relativement à la tenue de combats extrêmes.

Don Patrick Martin, qui agit comme porte-parole du conseil de bande depuis plusieurs années, est également candidat.

Thomas Dearhouse, journaliste au *Eastern Door*, est aussi sur les rangs, ce qui n'est pas sans causer des maux de tête à M. Deer.

« Dans un grand journal, on ne lui permettrait pas de continuer à écrire. Mais vu notre taille, nous n'avons pas les moyens de le perdre. Je vais m'assurer qu'il n'écrira pas de texte politique », a indiqué hier l'éditeur.

Lors des plus récentes élections, quelque 1300 membres de la réserve, qui en compte près de 7000, avaient participé au scrutin.

Ce faible taux de participation s'explique notamment par le fait qu'une proportion importante de la population se réclamant de valeurs traditionalistes n'accorde aucune légitimité au conseil de bande et s'abstient de voter.

Des oranges aux citoyens, des citrons à la Sécurité civile

BRUNO BISSON
SAINT-URBAIN-PREMIER

Les municipalités de la région du Suroît, près de Beauharnois et Valleyfield, ont été presque totalement abandonnées à elles-mêmes par Hydro-Québec, la Croix-Rouge et la Sécurité civile du Québec durant la quasi-totalité des deux premières semaines de la crise du verglas, ont raconté hier de nombreux porte-parole municipaux devant la commission Nicolet.

« On en avait assez de se battre contre le verglas, on n'avait pas le temps de se battre en plus contre le gouvernement, Hydro-Québec ou la Sécurité civile », a résumé hier en soirée, le maire de Saint-Urbain-Premier, située à quelques kilomètres de Beauharnois.

Comme bien d'autres municipalités de la région, Saint-Urbain-Premier n'a obtenu à peu près aucun soutien durant la crise. Six jours d'affilée, la Sécurité civile a promis des lits au maire de la petite municipalité de 1200 âmes. M. McKenzie a abandonné par la suite. Le premier représentant de la Croix-Rouge à visiter la municipalité n'est arrivé que le 14 janvier, alors que le centre d'hébergement avait déjà atteint sa pleine autonomie, grâce à la débrouillardise des citoyens et la solidarité des villages.

Avant M. McKenzie, Jean-Guy Grégoire, maire de Saint-Paul-de-Châteauguay, une autre petite municipalité de 1400 habitants, déplorait la même chose, ajoutant qu'il avait été « insulté » par une déclaration du ministre Pierre Bélanger, qui reprochait aux municipalités de n'avoir pas prévu le coup en se munissant d'un plan d'urgence. Avec deux employés permanents et une équipe de pompiers volontaires, qu'aurait-il pu faire d'un plan d'urgence ? a demandé M. Grégoire.

À sa manière, le maire de Melocheville, Daniel Charlebois, a résumé le sentiment général en donnant ses prix « Orange » à ses concitoyens et aux employés d'Hydro-Québec qui se sont échinés à reconstruire le réseau en un temps record ; et ses prix Citron à la Sécurité civile et au service des communications d'Hydro-Québec, qui ne pouvait fournir quelque information que ce soit sur les délais de rétablissement du service.



L'isolement de ces petites municipalités était angoissant ; non seulement n'avait-on aucune idée des délais de rétablissement, mais les conditions routières rendaient les approvisionnements difficiles.

À Saint-Paul-de-Châteauguay, à un certain moment, les réserves de carburant pour les génératrices n'étaient plus que de... trois heures. Les réserves de bois de chauffage ayant atteint un seuil dangereux, le maire Grégoire reçut enfin un appel de la Sécurité civile qui l'invitait à se réapprovisionner en bois de chauffage à Saint-Bruno. Il y a immédiatement dépêché quatre camions. Deux sont revenus vides.

Le maire de Saint-Louis-de-Gonzague, Yves Daoust, a assez bien illustré la situation d'isolement de plusieurs des villes de la région en racontant que, durant quelques jours, le village était coupé de l'hôpital du Suroît et du poste de police local de la SQ par la fermeture de deux ponts enjambant le canal qui alimente en eau la centrale hydroélectrique de Beauharnois (qui était, elle aussi, en panne).

« On se retrouvait à quatre heures de route d'un hôpital qui était pourtant juste de l'autre côté du canal, parce que les dirigeants de la Voie maritime refusaient de laisser ses équipes déglacer un des ponts », a dit M. Daoust, qui est aussi préfet de la MRC Beauharnois-Salaberry.

Presque unanimement, les maires qui se sont exprimés hier à la commission Nicolet ont réclamé la décentralisation de la Sécurité civile vers chaque région, et la création de dépôts régionaux de fournitures de première nécessité (bois de chauffage, carburant, génératrices, etc.) en cas d'autres pannes prolongées.

Le préfet Daoust a pour sa part souligné que cette crise, une fois passée, met en lumière la nécessité pour toutes les municipalités du Québec de se doter d'une « culture de l'urgence », susceptible d'aider les responsables locaux à acquérir les réflexes et les connaissances nécessaires pour agir rapidement en faveur des sinistrés, peu importe l'envergure des sinistres.



Vote de grève illimitée au Casino

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Les 1200 employés du Casino de Montréal, affiliés à la CSN, qui ont participé hier à une assemblée générale à l'aréna Maurice-Richard ont entériné à 86 % la proposition d'un vote de grève illimitée présentée par leur bureau syndical.

« Ce vote démontre que les employés du Casino croient que la richesse se partage. Nous allons aller dire au président de Loto-Québec, Michel Crête, qui s'est voté une double augmentation de salaire, qu'il devra nous respecter », a lancé le président du Syndicat des employés des casinos, Yves Veillette, en invitant les grévistes à aller manifester devant le siège social de la Société du Casino, rue Sherbrooke Ouest.

Avant la tenue du vote, M. Veillette avait expliqué à ses membres le contenu des dernières offres patronales. L'augmentation générale offerte par la Société du Casino est de 2 % par année à compter du 1er janvier 1999, plus une prime d'intéressement sous forme de boni pour la durée de la convention pour les employés sans pourboires. Par exemple, cette année ceux-ci auraient droit à un boni de 5,6 % du salaire gagné en 1997-1998.

Quant aux employés à pourboires, le Casino leur offre une augmentation de 10 % de la valeur des congés annuels, des congés fériés, des congés sociaux, des congés de maladie, des congés de maternité, du régime de retraite, de l'assurance-vie et de la prime du salarié occasionnel ou l'augmentation générale de 2 % par année jusqu'en l'an 2002.

En ce qui concerne les primes qui constituent le principal enjeu de la négociation, le président du syndicat a indiqué que le Casino offrait un recul en proposant une prime de soir et de nuit de 0,59 $ l'heure alors que la prime de nuit est de 0,79 $ l'heure actuellement. Par contre la Société offre de payer une prime de 0,59 $ pour chaque heure travaillée le samedi ou le dimanche.

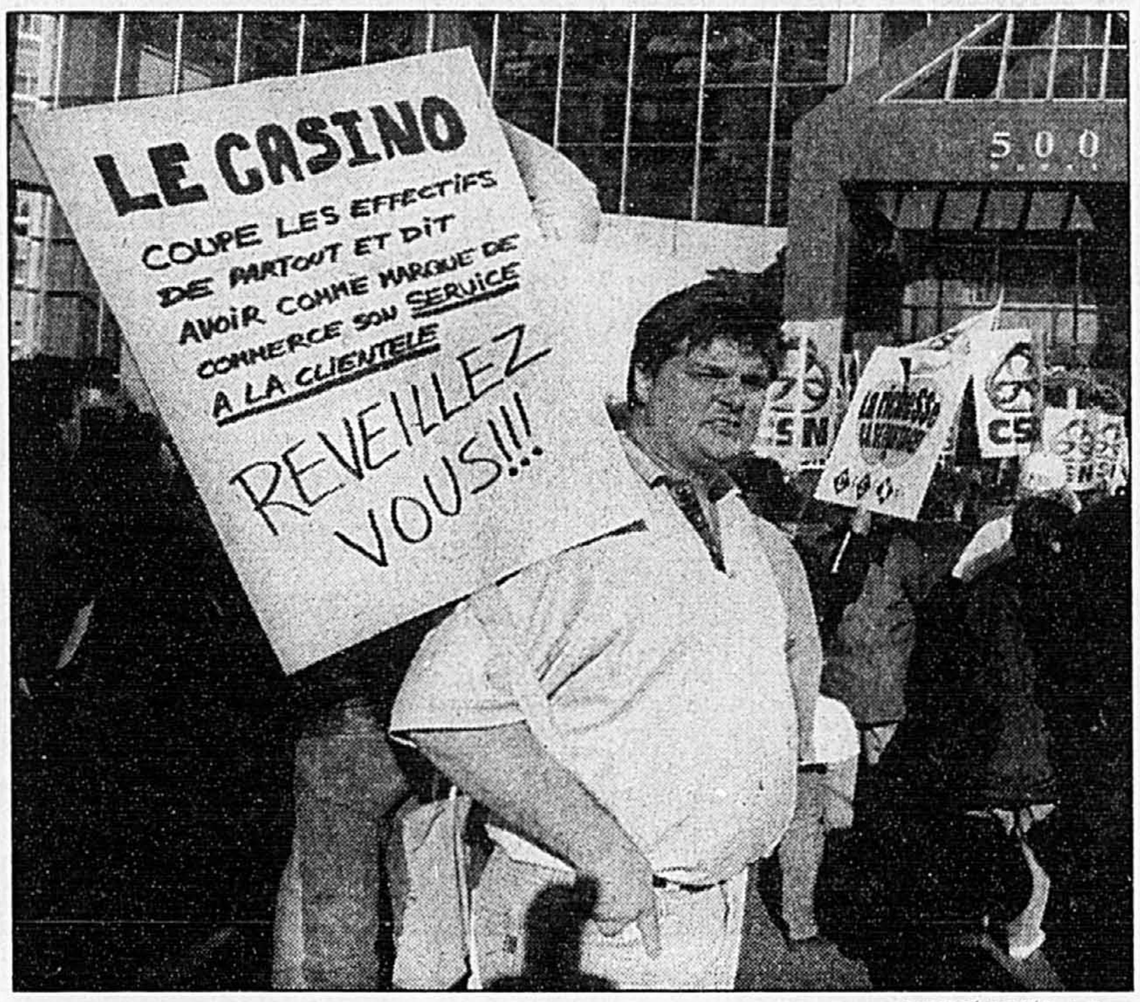


PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Les employés du Casino ont manifesté hier devant le siège social de leur employeur, rue Sherbrooke Ouest.

Réactions patronales

Le vice-président aux Communications de Loto-Québec, Patrice Tardif, a réagi aux déclarations du président du syndicat faites mercredi selon lesquelles les employés du Casino voulaient obtenir les mêmes conditions de travail que les autres employés de Loto-Québec.

« Je suis prêt à leur donner les mêmes conditions, primes et salaires, mais cela va signifier une diminution de leur salaire horaire de 10 %. De plus, les autres employés de Loto-Québec ne reçoivent aucune allocation pour leur uniforme, ils n'ont pas de repas payés ni de transport gratuit comme c'est le cas au Casino », a-t-il dit.

M. Tardif calcule que les demandes salariales du syndicat équivalent à une augmentation de 15 % sur trois ans plus 20 % pour les primes, les jours fériés payés à taux triple, etc. Ces demandes feraient passer la masse salariale de 35 à 70 millions en trois ans. « Quand je compare le salaire du caissier du Casino de Montréal, qui gagne 16,89 $ l'heure actuellement, avec celui du caissier du Casino de Windsor, qui va obtenir ce même taux horaire seulement dans trois ans, je me dis que nos employés ont les meilleures conditions de l'industrie. »

Loto-Québec s'est dite disposée à retourner devant le conciliateur aussitôt que la partie syndicale manifestera son intention de poursuivre les pourparlers.

Quant aux employés du Casino, ils ont été invités par leur bureau syndical à participer à un barbecue sur les terrains du Casino dimanche lors de la présentation du Grand Prix afin d'appuyer Jacques Villeneuve.

Daniel Lefebvre laissé à la porte du conseil d'administration d'ADM

MARTIN PELCHAT

Même s'il a été dûment désigné par la Corporation de promotion de l'aéroport de Mirabel comme son représentant d'affaires au conseil d'administration d'Aéroports de Montréal (ADM), Daniel Lefebvre, chef du parti ELAN Laval, a été empêché hier d'y accéder par les administrateurs des aéroports et menace de recourir aux tribunaux.

M. Lefebvre juge qu'il est considéré comme un indésirable par ADM en raison de sa prise de position publique contre le transfert des vols internationaux réguliers de Mirabel à Dorval. « C'est une petite clique qui a pris possession des aéroports et qui veut les gérer en vase clos », dénonce-t-il.

« Quelle était donc leur crainte ? demande Daniel Lefebvre. Que j'aille fouiller dans leurs papiers de famille ? Qu'est-ce qu'ils ont à cacher ? Je veux un ménage là-dedans. C'est pas normal ! »

L'ingénieur estime aussi être victime d'une « vendetta » politique parce qu'il a fait la lutte au maire de Laval, Gilles Vaillancourt, aux dernières élections. M. Vaillancourt siège au conseil de la Société de promotion des aéroports de Montréal (SOPRAM), dont les sept membres issus du milieu des affaires forment le conseil d'ADM.

Après avoir été élu comme son représentant du milieu des affaires par la COPAM en avril, Daniel Lefebvre comptait voir son rôle reconnu hier au cours de l'assemblée générale de la SOPRAM. Mais, plus tôt cette semaine, il a été avisé par la présidente du conseil d'ADM, Nycol Pageau-Goyette, qu'il ne serait probablement pas accepté par la SOPRAM étant donné son statut de chef d'un parti politique.

Pourtant, note Daniel Lefebvre, les statuts de la SOPRAM sont clairs quant aux motifs d'exclusion d'un membre désigné comme représentant du milieu des affaires : il ne doit être ni un élu ni un fonctionnaire.

« Mme Pageau-Goyette m'a dit que je devrais me retirer. Elle est qui pour me dire ça ? Elle représente une chambre de commerce. Moi, je représente une région de 800 000 personnes, la plus économiquement affectée par le transfert des vols. »

Malgré la mise en garde de Mme Pageau-Goyette, M. Lefebvre s'est présenté hier matin à l'assemblée de SOPRAM, en compagnie de son avocat. « Ils ont demandé le huis clos et m'ont fait sortir. On m'a jeté à la porte. »

Pendant l'absence de M. Lefebvre, les administrateurs de SOPRAM ont décidé de reporter le vote sur son adhésion au 24 septembre. Entre-temps, le représentant de COPAM à la SOPRAM et à ADM demeure Paul-Yvon Lesage, dont le soutien au transfert des vols en 1996 a été dénoncé par plusieurs décideurs de la région de Mirabel et de la COPAM. SOPRAM a par ailleurs reconduit les mandats de trois administrateurs déjà en place.

M. Lefebvre affirme qu'il ne s'en allait pas à ADM pour remettre en question le transfert des vols. « Le débat est clos. Je pense qu'il n'est pas sain de revenir là-dessus. Ce qu'il faut défendre, c'est la survie de Mirabel. S'assurer que le conseil d'administration fasse des efforts réels pour maintenir Mirabel vivant. C'est ça ma mission. »

La présidente du conseil d'ADM nie que la position de M. Lefebvre sur le transfert ait quoi que ce soit à voir avec les réticences des administrateurs. Mme Pageau-Goyette affirme que c'est strictement son implication politique qui pose problème.

« Dans la conception de beaucoup de gens, M. Lefebvre est un politicien, dit-elle. J'ai exprimé qu'il y avait un questionnement, de grandes interrogations sur l'à-propos de nommer M. Lefebvre, qui selon ce que j'ai entendu faisait plus politicien qu'homme d'affaires. »

Elle ne cache pas qu'une des personnes qui lui ont manifesté son « étonnement » est le maire de Laval, Gilles Vaillancourt.

Mme Pageau-Goyette reconnaît que les statuts de SOPRAM n'excluent explicitement que les « élus », mais selon elle, le conseil bénéficie d'une certaine « discrétion » à cet égard. « Comment est-ce qu'on appelle un chef de l'opposition ? Est-ce un homme d'affaires ou un politicien ? » Et elle soutient que l'adhésion de M. Lefebvre n'est pas automatique et qu'il doit d'abord être élu à SOPRAM même s'il a été désigné par la COPAM.

Pour Mme Pageau-Goyette, la balle est d'ailleurs dans le camp de la COPAM, dont elle espère qu'elle choisira un autre représentant. « C'est à COPAM de revoir sa décision. »

Si le conseil de SOPRAM a décidé de surseoir hier à la décision, ajoute la présidente, c'est qu'en l'absence d'un vote majoritaire en faveur de M. Lefebvre, la COPAM aurait été privée d'un représentant au conseil pour les prochaines quatre années.



PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Les travaux de construction de l'hôpital chinois sont allés bon train tout l'hiver sans permis municipal de construction.

L'hôpital chinois autorisé à construire ... 9 mois après le début des travaux !

GILLES GAUTHIER

La Ville de Montréal a accordé le 1er mai dernier, neuf mois après le début des travaux, le permis pour la construction du nouvel hôpital chinois, rue Viger. La structure était alors complétée et on s'apprêtait à poser le revêtement extérieur.

Le 19 mai, près de dix mois après la cérémonie d'ouverture du chantier et trois semaines après avoir octroyé le permis, la Ville avisait, par la plume du Greffier, le ministère de la Santé que les plans avaient été approuvés mais l'avertissait : « Avant de commencer les travaux, vous devez obtenir un permis ».

Les retards dans l'émission des permis à Montréal sont bien connus mais il faut admettre qu'il y a progrès : en 1994, une usine construite près du canal de Lachine par une société paramunicipale, la SODIM, avait été inaugurée par le maire Jean Doré avant que l'autorisation de construire ne soit émise par la Ville.

Les plans du nouvel hôpital, installé un peu à l'est de Saint-Laurent, entre de Bullion et Hôtel-de-Ville, ont été approuvés par le comité exécutif le 29 avril dernier.

Le Service des permis et le Service de l'urbanisme se renvoient la balle. « C'est l'urbanisme qui recommande au comité exécutif de donner le feu vert », affirme François Lemay des permis. « C'est exact, mais les permis n'ont complété le dossier que le 17 février », soutient Odile Chevrolat de l'urbanisme.

En fait, rien n'indique dans les règlements que l'urbanisme doive se préoccuper de plomberie ou d'électricité. Sa recommandation au comité exécutif doit être basée sur des éléments tels la volumétrie, l'ensoleillement, l'implantation dans le milieu environnant, les constructions existantes s'il y a lieu, les plantations à l'extérieur, l'impact sur la circulation, les accès, le stationnement, etc. S'il y avait dérogation au règlement d'urbanisme, il devait soumettre le dossier à la Commission Jacques-Viger qui a, dans ce cas précis, remis son avis le 24 septembre 1996.

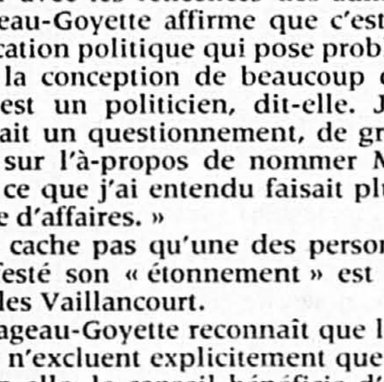
Les seules réserves émises lorsque l'urbanisme a recommandé au comité exécutif d'approuver le projet en avril dernier : « L'aménagement de la terrasse n'est pas garanti et le projet n'inclut pas de dalle de béton pour dissimuler le compacteur à déchets ».

Tous admettent qu'en toute logique, le permis de construction devrait être émis avant la construction. « C'est écrit comme ça mais en pratique, ce n'est pas comme ça que ça se passe », dit M. Lemay.

Le Service des permis « donne des autorisations verbales à mesure que les plans nous sont soumis et sont approuvés », ajoute-t-il. Ce qui, précise-t-il, fut fait par exemple en juillet 1997 pour le zonage, en août pour la construction, en novembre pour la mécanique, etc. En janvier 1998, le Service de prévention des incendies de Montréal donnait son aval, et en février, la CUM approuvait les installations prévues pour la préparation des aliments des futurs pensionnaires du centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Il y voit même un avantage : « Tant que le permis n'est pas émis, on peut arrêter pas mal d'affaires qui ne sont pas conformes », explique M. Lemay après avoir affirmé que les inspecteurs municipaux « suivaient » le chantier de près depuis le début. « Ce n'est pas une histoire de construction sauvage, sans plans, sans demande d'autorisation, sans permis, sans inspection. »

FLOWING LINES



BOUCLES D'OREILLES DE NOTRE COLLECTION "FLOWING LINES" EN OR 18 CT. OU EN OR 18 CT. ET ACIER AVEC CITRINES, PERIDOTS, AIGUE-MARINES, RHODOLITES .... À PARTIR DE $ 3,600.-.

Faites parti de ses rêves.

KAUFMANN de SUISSE
FINE JEWELLERY AND WATCHES • SINCE 1954
2195 CRESCENT, MONTREAL, (514) 848-0595
In Palm Beach, FL. 210 Worth Ave.
Christopher & Charles Kaufmann, Designers

Montréal métro

Kidnappeurs américains arrêtés à Québec

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La police de Québec a arrêté hier un couple d'Américains soupçonnés d'avoir kidnappé un bébé de cinq mois, lundi, à Carrollton, une ville de Georgie située à environ 70 km au sud-ouest d'Atlanta.

Dayna Nicole Cummings et son mari Glen Wade Dunn, 20 ans tous les deux, ont été appréhendés vers 15 h 15 par les enquêteurs de la section des crimes contre la personne, a indiqué l'agent Darie Bertrand, de la police de Québec.

Dunn a été cueilli dans une agence de voyage de la rue Saint-Paul, où il attendait qu'on lui vire de l'argent par mandat. Quand à Cummings, elle se trouvait à proximité, dans le camion du couple, en compagnie du petit Samuel Lee Grant Smith.

C'est le FBI, vraisemblablement informé de la demande de virement faite par Dunn, qui a alerté les policiers québécois, environ une heure avant l'arrestation des deux suspects, a dit l'agent Bertrand.

Joint au téléphone hier soir, le shérif du comté de Carroll, Tony Reeves, a indiqué que l'enfant enlevé est le fils d'une ancienne voisine du couple, Amanda Dawn Smith, 18 ans, à qui Cummings a rendu visite lundi, lui offrant de s'occuper du petit Samuel pour quelques heures.

Mme Smith, qui connaissait bien Cummings et n'avait jamais eu de problème avec elle, a accepté et a même laissé partir son autre enfant, Randy, deux ans et demi.

Les enfants n'étant toujours pas revenus lundi soir, Mme Smith a décidé d'aviser les policiers du comté de Carroll. Ceux-ci se sont vite rendu compte que le petit Randy avait été retrouvé en après-midi près d'une église d'un comté voisin. Mais Samuel, lui, était introuvable.

Les policiers ont alors obtenu un mandat pour fouiller la maison des Dunn, mais celle-ci était vide. Ils ont néanmoins découvert que le couple avait décoré une chambre pour y accueillir un enfant.

« On s'est rendu compte que Mme Dunn, qui n'a pas d'enfant, faisait croire aux gens depuis un bon bout de temps qu'elle était enceinte, a dit le shérif. Lundi, elle a même communiqué avec des membres de sa famille pour leur dire qu'elle avait donné naissance à un garçon. »

Un avis de recherche national a alors été lancé et le FBI a été informé de la disparition du bébé, dont on a été sans nouvelle jusqu'à ce qu'on retrace le couple à Québec, hier. « On pensait qu'il était possible qu'ils aient quitté la Georgie, mais on n'aurait jamais cru possible qu'on les retrouve dans un autre pays », a lancé le shérif.

Dunn et Cummings étaient toujours interrogés hier soir, tandis que l'enfant, qui se porte bien, avait été confié à la DPJ. Un agent du FBI arrivera à Québec ce matin pour la suite du dossier. Selon l'agent Bertrand, les deux suspects pourraient être conduits à Montréal, où des mesures d'extradition seront entreprises. Selon les lois de la Georgie, les deux suspects sont passibles de un à 20 ans de prison, a indiqué le shérif Reeves.

Nouveau maire à Pointe-Claire

Le conseil municipal de Pointe-Claire a élu mercredi soir le conseiller William McMurchie, 66 ans, comme maire de la ville, afin de succéder d'ici les élections de novembre au maire démissionnaire Malcolm Knox.

Retraité et membre du conseil depuis huit ans, M. McMurchie l'a emporté par cinq voix contre trois sur un des deux seuls conseillers francophones de cette municipalité de l'Ouest-de-l'Île, Claude Cuillerier, qui termine un premier mandat de quatre ans.

Le maire Knox ayant démissionné lundi pour des raisons familiales, le conseil avait le choix de décréter des élections partielles ou d'élire un maire, en raison de la proximité des élections municipales.

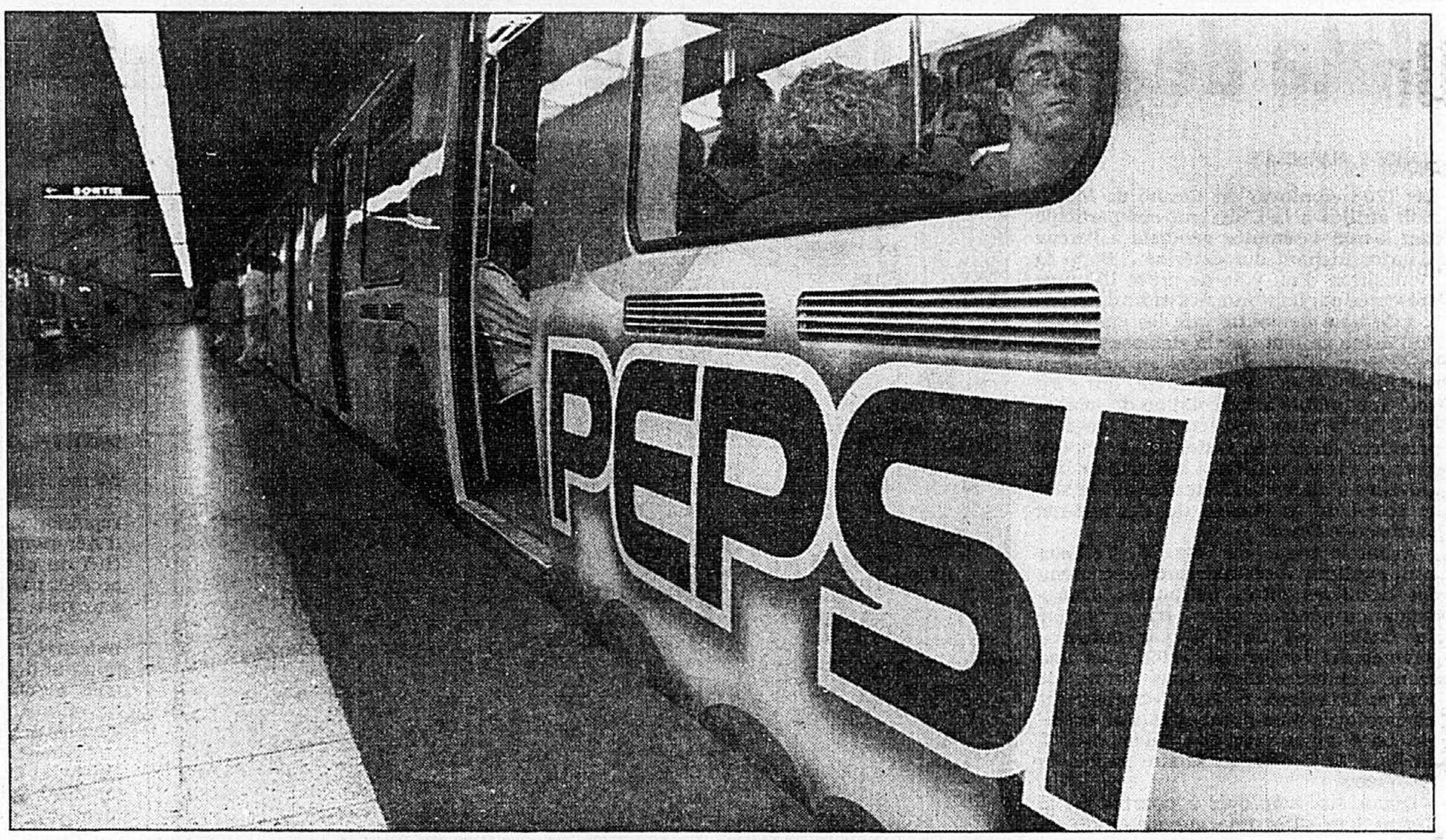


PHOTO ALAIN ROBERGE, *La Presse*

La rame de métro n'est pas repeinte, elle est seulement recouverte d'une fine pellicule de vinyle très facile à enlever.

« Pepsi » sur une rame de métro : ça gaze ?

FLORENCE PITARD

Rame de métro peinte en vert flash, violet, bleu et orange ; station de l'Île-Sainte-Hélène décorée aux mêmes couleurs et envahie d'autocollants Pepsi, machines Pepsi dans l'entrée, intérieur des wagons décorés de pubs Pepsi... Les usagers de la ligne 4-Longueuil, ne pourront échapper à l'univers de Pepsi-Cola !

Pour sa nouvelle campagne de publicité, la compagnie n'a pas lésiné sur les moyens, s'offrant une rame et une station de métro pour l'été. Une sorte de cadeau d'anniversaire, puisque Pepsi fête ses 100 ans cette année. La marque en profite pour lancer son grand jeu Génération Pop, qui consiste à assembler des mots trouvés dans les emballages pour former des phrases. À gagner : un souper avec Arnold Schwarzenegger en personne, ou encore une visite de l'épave du *Titanic*.

Le choix de la ligne 4 ne s'est pas fait au hasard. Elle dessert La Ronde, ainsi que l'île Notre-Dame où se déroule le Grand Prix ce week-end. Elle devrait donc être empruntée par un grand nombre de jeunes, le public visé par la campagne. « C'est la première fois que nous utilisons le métro de cette façon pour faire de la publicité, et pour le moment il n'est pas question de le faire ailleurs au Canada », affirme Stacey Mowbray, vice-présidente au marketing chez Pepsi-Cola Canada, leader sur le marché des colas au Québec.

En revanche, à Montréal, ce n'est pas la première fois que le métro en voit de toutes les couleurs. En deux ans, il a déjà été repeint à la gloire des jeans Levi's et de la Fédération des producteurs de lait. Et on ne compte plus les bus consacrés aux dieux de la pub. L'idée vient de Sylvain Tremblay, directeur général adjoint de Métromédia Plus, l'entreprise qui commercialise le réseau d'affichage des sociétés de transport du Québec. « Il y a huit ans, j'ai vu dans une revue européenne un train de banlieue londonien repeint aux couleurs de la British Airways. J'ai adapté le concept au métro et à ma connaissance, c'est la première fois que cela se faisait, en Amérique du Nord comme en Europe. Là, nous sommes allés encore plus loin en décorant une station. » D'ailleurs, des Brésiliens de Sao Paulo lui ont chipé l'idée. « C'est un excellent concept. Le public ne peut pas ignorer la publicité, il est captif. »

N'est-il pas plutôt otage ?

« Une rame sur 75, ce n'est pas trop envahissant tout de même ! »

À la STCUM, on n'a pas non plus d'états d'âme. Il faut dire que la perspective d'une manne de 150 000 $, le prix du contrat, aide à faire passer la pilule. « Ce n'est pas négligeable pour nos recettes publicitaires, qui sont de six millions de dollars par an, avoue Odile Paradis, chef des affaires publiques à la STCUM. Ces rentrées d'argent nous permettent de garder des prix attrayants. Et puis nous avons fait un vox populi, 85 % des gens aiment ça, surtout les jeunes. »

Quant aux voyageurs allergiques au Pepsi, ils n'auront qu'à... attendre la rame suivante.

La STCUM modifiera ses horaires pour le Grand Prix, les feux d'artifice et le RockFest

À l'occasion du Grand Prix, des feux d'artifice et du RockFest, la STCUM a apporté plusieurs modifications à ses services.

Pour les feux samedi, le service sur plusieurs lignes d'autobus roulant au sud de la rue Sherbrooke, entre Papineau et Frontenac, sera inévitablement ralenti. De 20 h à 23 h 30, le parcours de la ligne 10-de Lorimier prendra fin à l'intersection de Lorimier / de Maisonneuve alors que ceux des lignes 34-Sainte-Catherine et 94-Iberville prendront fin à la station de métro Frontenac. Le service sur les lignes 11-Montagne et 169-Île-Casino-Ronde, sera interrompu à compter de 20 h et reprendra une fois l'événement terminé, c'est-à-dire vers 23 h 30.

Pour le week-end du Grand Prix, le métro sera le moyen de transport le plus efficace pour se rendre rapidement dans l'île Notre-Dame.

La fréquence du service sur la ligne 4-jaune entre les stations Berri-UQAM et Longueuil sera augmentée en fonction de l'achalandage. De plus, il n'y aura pas de trains courts sur les lignes 1-verte, 2-orange et 4-jaune, cette fin de semaine.

Par ailleurs, jusqu'au 8 juin, la clientèle est invitée à prendre note que des modifications sont également apportées aux parcours des lignes 30, 125, 361 (ligne de nuit), en raison du RockFest aux environs du Parc Émilie-Gamelin.

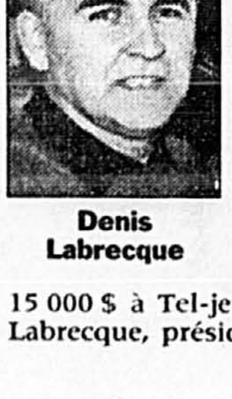
Les vélos sont interdits dans le métro, aujourd'hui, demain et dimanche jusqu'à 19 h, compte tenu du nombre important de voyageurs se déplaçant en métro pour assister aux feux d'artifice et au Grand Prix.

L'affluence dans le métro étant beaucoup plus importante à la fin d'un événement qu'à son début, la STCUM recommande aux usagers d'acheter leur ticket de retour dès l'aller. Enfin, aux personnes qui désirent utiliser à maintes reprises le transport en commun durant cette fin de semaine d'activités, la STCUM rappelle que la Carte touristique est en vente dans les stations de métro du centre-ville au coût de 12 $ pour trois jours.

Têtes d'affiche

■ À l'occasion de sa campagne annuelle de souscription, la fondation Jules et Paul-Émile Léger publie une brochure intitulée *Où va votre don ?*, faisant état d'une distribution équilibrée de ses activités humanitaires (plus de 15 millions de dollars), à parts presque égales (de 20 % du budget) entre l'Afrique, l'Asie, et l'Amérique latine, un pourcentage similaire étant consacré à des projets triennaux, d'urgence et à long terme. C'est le gouvernement du Canada, par le biais de l'Agence canadienne de développement international, qui apporte la contribution la plus importante à la fondation, 32 % des revenus. Les dons annuels et testamentaires mis ensemble représentent cependant 45 %. La fondation Jules et Paul-Émile Léger est parmi les oeuvres humanitaires qui ont le plus grand rayonnement. Renseignements : Fondation Jules et Paul-Émile Léger, 130, avenue de L'Épée, Outremont, (Québec) H2V 3T2. tél. 495-2409.

■■■



Denis Labrecque

■ Les Pionniers, un regroupement de bénévoles d'entreprises de télécommunications, ont entraîné plus de 500 personnes dans leur sillage et amenés les employés de Bell Canada et ses filiales à contribuer pour 15 000 $ à Tel-jeunes. C'est Denis Labrecque, président de la section Montréal-métro des Pionniers, qui a remis le don à Céline Muloin, directrice de Tel-jeunes, accompagnée du président, Jocelyn Paiement. Le marchethon des Pionniers du téléphone était parrainé par Michel Grégoire, un vice-président de Bell Canada. La porte-parole de Tel-jeunes, Marina Orsini, était fidèle au poste, participant à la plupart des activités en faveur du service d'écoute téléphonique pour les jeunes.

■■■

■ Le Choeur classique de Montréal et l'Orchestre symphonique de Montréal donneront trois concerts au profit de l'Association diabète Québec, le samedi 6 juin, à 20 h, à l'église Saint-Pie-X, à Laval ; le mardi 9 juin, à 20 h, à l'église Saint-Jean-Baptiste, à Montréal et le samedi 13 juin à l'église Saint-Pierre-Apôtre, à Longueuil. Coût : 100 $ et 25 $ (18 $ pour les étudiants). Réservation : 745-3500 ou 321-0791.

■■■

■ Réunion d'information sur les implants mammaires, avec deux experts, Robert Guidon et Yves Lauzon. Il sera question de recours collectif et des problèmes dont souffrent des femmes qui ont eu des implants mammaires. Prévu pour ce soir, 19 h, au 515, rue Leclerc, local 102, à Repentigny. Coût : 5 $. Renseignements : (418) 833-8835 ou (819) 537-1840.

■■■

■ La campagne de l'oeillet de la Société canadienne de la sclérose en plaques, dont le porte-parole pour le Québec était le comédien René Gagnon, a permis de récolter 450 000 $. Cet argent s'ajoute aux 50 millions que la société canadienne a recueilli en 50 ans et réinvestis dans la recherche d'une cure. Il en résulte aujourd'hui, pour les plus de 12 000 Québécois atteints de sclérose en plaques, un soulagement de leurs symptômes et une amélioration de leur qualité de vie, grâce à la découverte de médicaments. La maladie demeure cependant incurable.

■■■



Sophie Collard

■ La bourse d'études Jean-Lapointe/faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (1000 $) pour un étudiant du certificat en toxicomanie, attribuée pour un stage d'études en Europe, a été remise par Jean-Marie Lapointe à Sophie Collard. Celle-ci séjournera en Belgique, dans une maison qui accueille des personnes souffrant de problèmes de dépendance.

■■■

■ Demain, l'Institut Armand-Frappier ouvre ses portes au public, en après-midi, dans le cadre de son 60e anniversaire de fondation. Des stands d'information seront installés au pavillon Édouard-Asselin pour expliquer les activités menées dans les quatre centres de recherche de l'institut. On pourra piquer sur les lieux et visionner un film relatant la vie et l'oeuvre du Dr Armand Frappier. Une visite au musée et une balade en train seront également offertes.

■■■

■ Grand bazar au profit de la fondation Guillaume Gravel-Légaré, qui finance des thérapies pour des enfants autistes et forme des éducatrices spécialisées pour travailler auprès d'enfants autistes. Le tout a lieu samedi et dimanche, à l'angle des boulevards Chomedey et Saint-Martin, à Laval. Renseignements : 964-3977.

■■■



Anne Bédard

■ Séances de conditionnement physique (aérobique), animées par des personnalités montréalaises dont la comédienne Anne Bédard et l'athlète Nathalie Lambert, le samedi 13 juin, au Complexe Desjardins à 10 h, avec l'équipe de Nautilus plus. Les profits de l'activité iront à la Fondation des maladies du coeur. Coût : 20 $, et on vous donne un t-shirt souvenir, signé Vittorio.

■■■

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Un homme de 75 ans sauve une femme de la noyade

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

« J'ai vu deux hommes qui regardaient en direction de l'eau, je suis descendu de mon automobile et je leur ai demandé ce qui se passait. L'un a répondu : « Elle est morte, laisse-la faire, le corps va revenir à la rive. »

J'ai répondu que le corps d'un noyé calait et que celui de la femme flottait et j'ai dit que j'allais la chercher. Le corps était à une douzaine de pieds de la rive. »

Jean-Charles Gagnon, 75 ans, raconte l'aventure qui lui est arrivée, lundi après-midi, près de la rivière des Prairies, un peu à l'est du pont Viau, quand il a secouru une femme qui allait se noyer. Son geste courageux n'est pas passé inaperçu et le sergent Denys Thibodeau, des affaires publiques de la police de Laval, a suggéré à ses supérieurs d'étudier la possibilité que M. Gagnon soit cité pour avoir accompli un geste méritoire.

M. Gagnon n'a pas plongé, car un des deux hommes, Réjean Perron, lui a dit qu'il était trop âgé pour se lancer à l'eau et qu'il allait y aller lui-même.

« Il est allé chercher une corde dans son camion, raconte M. Gagnon, et il l'a attachée à sa taille, a demandé à l'autre homme de la tenir et s'est avancé dans l'eau. Je lui ai suggéré de tirer la femme par les cheveux parce que ses vêtements pouvaient se déchirer. »

Une fois la femme sur la terre ferme, elle a été couchée sur le dos. Elle était inconsciente. « Je me suis mis à genoux et j'ai vu de l'eau et de la boue sortir de sa bouche. Je l'ai virée à plat ventre et je lui ai donné la respiration artificielle. Les pompiers sont arrivés et ils n'avaient pas d'appareil de réanimation. Ils ont été suivis de policiers et finalement les ambulanciers sont venus. La police a dit de circuler et je suis parti », a précisé M. Gagnon qui a déjà été policier à Arvida, au Saguenay.

« J'en étais à mon cinquième sauvetage. J'ai en réalisé deux à Rivière-Éternité et deux autres il y une dizaine d'années sur la 20, quand j'ai sorti un homme et un enfant d'une automobile accidentée », a conclu M. Gagnon

Quand à la femme, elle est maintenant hors de danger.



PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

La police songe à une citation pour le courage dont a fait preuve M. Jean-Charles Gagnon.

L'acquittement d'Otis porté en appel

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Michel Otis, acquitté la semaine dernière du meurtre de Kristina Blain-Dufour, une enfant de 35 mois battue à mort, a reçu, hier matin, au domicile de son père à Saint-Colomban, une copie de l'avis d'appel de son acquittement déposé par le procureur général.

La requête préparée par les procureurs Jean-Pierre Boyer et Lyne Morais, du bureau des substituts du procureur général à Saint-Jérôme, explique que la juge Ginette Piché, de la Cour supérieure, qui a présidé le procès, a erré en droit à plusieurs occasions et ils demandent à la Cour d'appel de casser le verdict d'acquittement et d'ordonner un nouveau procès. Le procès d'Otis a commencé le 20 avril à Laval et le verdict a été connu le 26 mai.

Ils soutiennent que la juge Piché n'aurait pas dû exclure de la preuve une partie de la déclaration d'Otis, 28 ans, enregistrée sur vidéo quelques heures après la découverte du corps.

La requête affirme aussi que la juge Piché a erré en droit en considérant notamment comme prouvés les faits suivants : que l'accusé avait manqué d'oxygène à la naissance ; qu'il aurait toujours éprouvé des difficultés à l'école et qu'il aurait des croyances bizarres, d'allure schizophrénique.

Ces affirmations ont été faites par des témoins de la défense. L'un d'eux, la soeur d'Otis, a mentionné qu'elle avait quatre ans quand son frère est né et qu'on lui avait rapporté qu'il avait manqué d'oxygène.

Les deux procureurs estiment aussi que la juge a erré en accordant une valeur probante aux témoignages du psychologue Michel Parisien et du psychiatre Serge Gauthier. Ils disent que ces deux experts ont basé leurs opinions sur des faits non admissibles en preuve.

Mes Boily et Morais croient aussi que la juge Piché a erré dans ses directives aux jurés en omettant de résumer adéquatement et entièrement la preuve, se fiant plutôt au résumé de l'avocat d'Otis.

Un garçonnet de 11 ans témoignera au procès pour meurtre de son père

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un garçon de 11 ans sera l'un des principaux témoins de la Couronne au procès de son père, Michel-Ange Girard, 50 ans, accusé du meurtre de sa mère, Carmel Louis Jeune, 41 ans, qui a débuté, hier, au palais de justice de Laval devant le juge Yves Mayrand, de la Cour supérieure.

Dans le résumé de la preuve qu'il entend présenter, le procureur de la Couronne, Bruno Larivière, a dit aux sept femmes et cinq hommes qui composent le jury que l'enfant viendra notamment dire que le matin du 16 juillet dernier, son père lui a préparé son petit-déjeuner et lui a recommandé de ne pas aller voir sa mère qui dormait, parce qu'elle était fatiguée.

Le corps sans vie de Carmel Louis Jeune a été découvert tôt le lendemain, dans la penderie de la chambre principale, après quelques heures de recherche des policiers, dans la résidence du 3480, rue Jessica, dans le quartier Fabreville. Les policiers s'étaient rendus à la maison après un appel au 911, vers 4 h, disant qu'une femme était blessée et qu'un enfant dormait à cette adresse.

Dans son résumé, Me Larivière a aussi mentionné que Michel-Ange Girard avait tenté de se suicider. Il a été retrouvé, avec un projectile d'arme à feu dans la tête, dans l'automobile appartenant à son ex-conjointe de fait, sur le terrain de stationnement du centre commercial Le Carrefour. Le procureur a aussi souligné qu'un expert va venir témoigner que les balles qui ont atteint les deux personnes provenaient de la même arme. Un revolver a été trouvé dans l'auto où gisait l'accusé.

Au moment du drame, le couple n'habitait plus ensemble depuis plusieurs mois et quand l'accusé s'est présenté au domicile de son ex-conjointe et de son fils, il n'y était pas allé depuis un bon moment.

Décès de l'ex-maire Laurin, de Charlemagne

Jacques Laurin, qui a dirigé la Ville de Charlemagne pendant 30 années consécutives, a succombé mardi à une crise cardiaque, à l'âge de 81 ans.

L'ancien maire, qui a quitté la politique municipale en 1994, bénéficiait de l'appui indéfectible des électeurs de Charlemagne depuis 1964, parce qu'il s'occupait personnellement de leurs problèmes, raconte le greffier de la Ville, Pierre Paquin.

« En 30 ans, il n'est allé en élections qu'une seule fois, en 1986, et il les a remportées haut la main », se rappelle-t-il. Au cours du long séjour de M. Laurin à l'hôtel de ville, Charlemagne s'est aussi développé de façon fulgurante.

« Quatre-vingt pour cent des constructions résidentielles ont été effectuées lorsqu'il était maire », dit M. Paquin. L'une des réalisations dont M. Laurin était le plus fier est le service d'eau de la Ville, relié à celui de Montréal depuis 1989. Les funérailles de l'ancien maire auront lieu à 14h, aujourd'hui, à l'église Saint-Simon-et-Saint-Judes de Charlemagne.

Un mois pour obtenir un rapport d'accident, à la police de Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Des centaines d'automobilistes qui ont été impliqués dans des accidents à Laval pestent contre les policiers municipaux qui ne font pas parvenir leurs rapports à la section où les accidentés vont chercher des copies pour les remettre à leur compagnie d'assurances.

Les policiers attendent un mois pour les remettre, à la suite d'une directive de leurs dirigeants syndicaux. La Fraternité des policiers a décidé d'agir ainsi à cause de la lenteur des négociations pour le renouvellement de la convention collective et pour la récupération de 6 % de la masse salariale.

La Presse a appris que ce n'était pas seulement les rapports d'accidents sans blessé qui étaient retardés, mais plusieurs autres, dont ceux concernant les vols d'auto et les voies de fait simples.

Un résidant de la Rive-Sud, Richard Gatien, a été impliqué le 30 avril dernier dans un accident de la circulation à l'intersection des voies rapides 440 et 25. Son véhicule est une perte totale. « Ma compagnie d'assurances AXA m'a expliqué que tous les papiers étaient remplis, mais que pour effectuer le paiement, il leur fallait avoir le rapport de police, raconte-t-il. J'ai téléphoné à plusieurs reprises à la section en question en plus de me présenter sur place à trois occasions. Ils m'ont dit que depuis le 10 mars, aucun rapport d'accident ne leur était envoyé. »

Un porte-parole du courtier J. Jacques McCann, Stéphanie Gosselin, a confirmé à *La Presse* que la situation actuelle à la police de Laval retardait des paiements. « Chez AXA, on nous signale que les dossiers s'accumulent. La loi précise que pour payer une réclamation, on doit avoir le rapport de police. Les responsables des réclamations suggèrent de ne rédiger des constats amiables que lorsqu'il s'agit d'accidents mineurs », a-t-on précisé.

Le responsable de la section des rapports d'accidents, l'inspecteur-chef Michel Tremblay, dit qu'il a donné instruction au personnel de suggérer aux accidentés de dire qu'ils demandent les rapports en vertu de la loi sur l'accès à l'information. « Toutes les personnes qui présenteront leur demande de cette façon recevront immédiatement leur rapport », a-t-il précisé.

Il a ajouté que tout rentrerait dans l'ordre lorsqu'une entente interviendrait. Du côté syndical, on dit que les négociations avancent, mais pas très vite. Une assemblée syndicale aura lieu le 10 juin.

Pour une consultation GRATUITE
NE MANQUEZ PAS LE CAHIER Santé
CHAQUE DIMANCHE DANS La Presse



Les meilleurs vêtements et accessoires pour hommes se trouvent en
Italie, Angleterre France et Suisse
AINSI QUE CHEZ
BRISSON & BRISSON
1472, rue Sherbrooke Ouest (coin Mackay)
Montréal (Qué.) H3G 1L3 Tél. : 937-7456
2646325 2646325

CENTRE D'ENTREPOT DE TAPIS DE MONTRÉAL

Grande sélection de tapis orientaux à très bas prix
Tapis d'Orient R & H
Pour un choix soigneusement sélectionné d'Afghanistan, Chine, Inde, Iran, Pakistan et Russie
AU PRIX DU GROSSISTE
Horaire : lundi au jeudi 9 h à 17 h, vendredi 9 h à 21 h, samedi 10 h à 17 h. Tél. : (514) 271-8873
Édifice, propriété de
Raymond & Heller Ltée
Importateurs, distributeurs et nettoyeurs de tapis depuis 1929
6681, av. du Parc (coin Saint-Zotique)
On est honnêtes, parce qu'on est bons
On est bons, parce qu'on est honnêtes
2639645-M 2646209



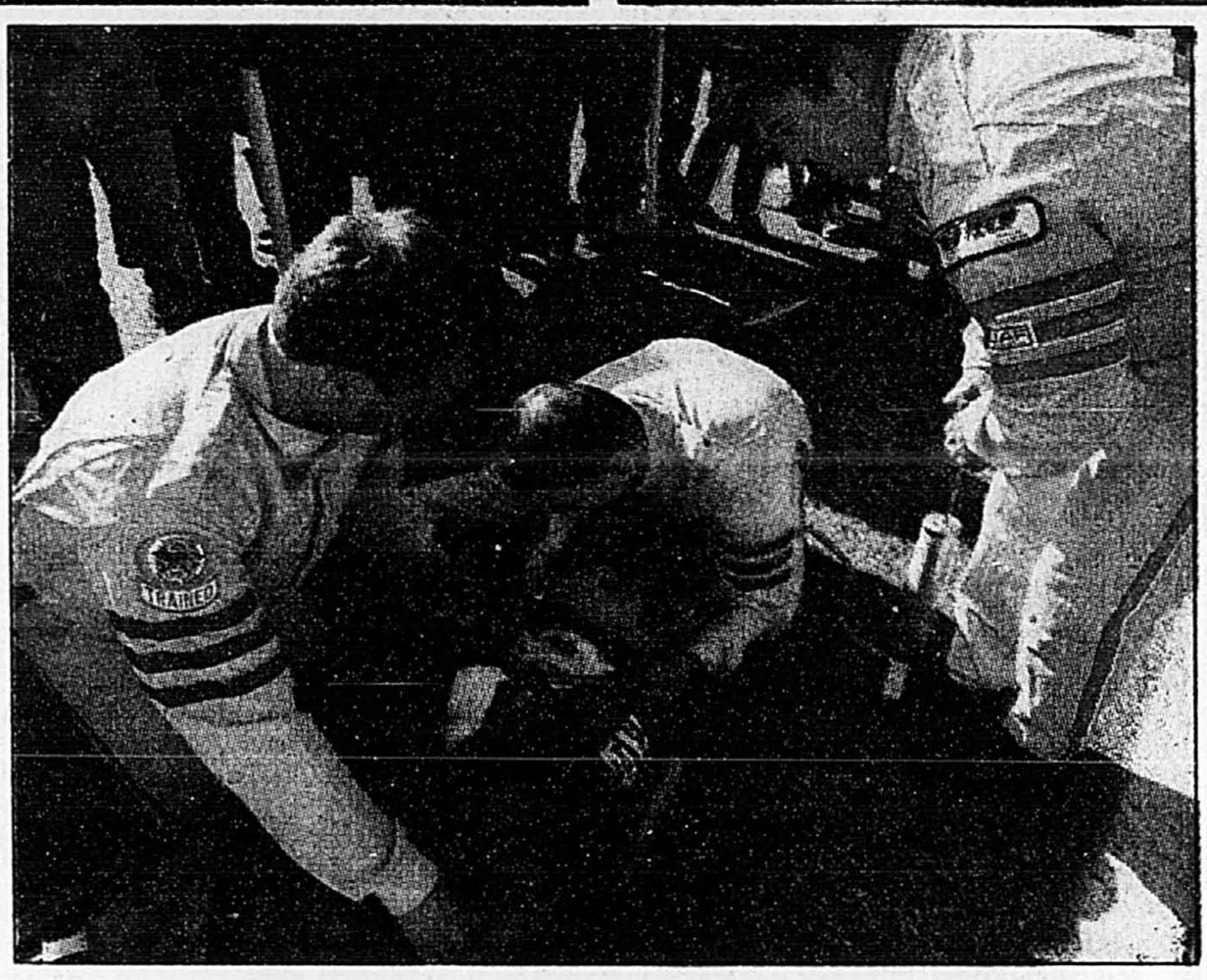
Beau temps, mauvais temps
La collection Hauser exclusive de meubles en osier à l'épreuve des intempéries vous fera sourire, beau temps, mauvais temps. Coussins moelleux, cadres robustes et des milliers de combinaisons de tissus et finis, créés spécialement pour vous.
Osez comparer. Livraison immédiate.
2641211-M
LA COMPAGNIE HAUSER DÉCOR • MAISON • JARDIN
4830, boul. St-Jean Nord (Plaza Saint-Jean) Pierrefonds 620-1310
Boul. Pierrefonds
Boul. St-Jean N.
40, Route Transcanadienne
Ouvert le dimanche
Ottawa • London • Richmond Hill • Montréal • Burlington • Mississauga
2641213

Urgence : répétition générale





Pour garder la main, l'équipe médicale du Grand Prix de Montréal a procédé hier à une simulation d'urgence médicale à l'hôpital de piste du circuit Gilles-Villeneuve. La victime, méconnaissable à cause du maquillage, était Jean-René Dufort, journaliste à l'émission *La Fin du monde est à sept heures*.



Le transport héliporté d'un blessé, à partir de la piste de course jusqu'à l'hôpital du Sacré-Coeur, prend exactement six minutes 48 secondes. Deux hélicoptères sont à la disposition de l'équipe médicale pendant les trois jours du Grand Prix, conformément aux normes de la FIA. Des secouristes (ci-contre) se sont exercés à sortir un pilote de son bolide en prenant bien soin d'immobiliser son dos. L'exercice de désincarcération aux puits a été complété en cinq minutes 45 secondes. Jacques Bouchard, médecin-chef du Grand Prix, s'est montré satisfait du résultat obtenu.

PHOTOS
ROBERT MAILLOUX,
La Presse

La Machine bat l'Homme

MARIE-ÈVE GÉRIN

Le moteur d'une Formule Atlantique a eu raison hier midi des quadriceps d'un athlète olympique. Malgré la foule considérable qui l'appuyait, Bruny Surin n'a pu sauver l'honneur de l'humanité ! L'Homme doit-il définitivement courber l'échine devant la machine ?



En mai 1997, le superordinateur Deep Blue de IBM battait le champion d'échecs Garry Kasparov. Voilà maintenant que la Formule Atlantique de Stéphane Roy confirme sa supériorité en battant le médaillé olympique Bruny Surin dans une course inusitée de 50 mètres.

L'athlète olympique a franchi la ligne d'arrivée plus d'une seconde après la Formule Atlantique. Bruny Surin a parcouru la distance de 50 mètres en 5,547 secondes tandis que Stéphane Roy, au volant de son bolide, complétait le parcours en 4,203 secondes.

La très grande majorité des spectateurs massés le long de la piste de course improvisée ont perdu leur pari, mais les principaux commanditaires ont gagné sur toute la ligne.



PHOTO ALAIN ROBERGE, *La Presse*

Le pilote Stéphane Roy et l'athlète olympique Bruny Surin recommenceront peut-être l'expérience l'an prochain sur une distance de 20 mètres.

Malgré la pluie intermittente et les grêlons (!), la rue Crescent, entre Sainte-Catherine et de Maisonneuve, débordait de curieux.

En plus des habituels médias écrits et électroniques montréalais, l'événement hautement publicitaire a également attiré plusieurs médias étrangers, déjà à Montréal pour le Grand Prix, dont la chaîne française Canal Plus, la télévision allemande et le magazine européen Formule 1.

Bell Mobilité, le principal commanditaire de la rencontre, n'a pas voulu préciser le cachet alloué à chacun des deux participants. « Tout ce que je sais, c'est que, pour eux, un rêve devient réalité. Stéphane Roy et Bruny Surin ont eu l'idée de la course en s'entraînant au centre Claude-Robillard. Il leur fallait des sous pour la réaliser », a indiqué Claude Foisy, directeur des communications de Bell Mobilité.

Quelques minutes avant d'effectuer des tests de freinage et d'adhérence, Stéphane Roy confiait qu'il ne serait pas déçu si Bruny Surin gagnait la course.

« C'est un show ! On veut montrer à monsieur et madame tout-le-monde comment ma voiture accélère et à quel point Bruny est un athlète de pointe. C'est une belle occasion pour tous ceux qui ne peuvent pas se payer des billets pour le Grand Prix. »

Le couloir emprunté par Bruny Surin était revêtu d'un tapis caoutchouté tandis que la voiture de Stéphane Roy roulait sur de l'asphalte légèrement humide. Le soleil s'est chargé d'assécher la piste avant le départ officiel.

Littéralement assailli par les médias après sa performance, l'athlète olympique semblait surpris par la vitesse de son rival.

« À trente mètres, quand Stéphane est passé en 2e vitesse, je me suis dit, ça ne sert à rien... Il était complètement parti. Si j'avais pu courir sur une piste encore mouillée, c'est sûr que j'aurais gagné. Mais je veux prendre ma revanche l'année prochaine sur une distance de vingt mètres ! »

Quant au gagnant, il semblait tout à fait soulagé : « Quand j'ai vu que tout le monde prenait pour Bruny, je voulais d'autant plus prouver ce que j'étais capable de faire ! » Son bolide a rapidement rattrapé le retard qu'il avait accumulé dans les premiers mètres de la course.

« Je ne voulais surtout pas que les autres pilotes me tombent sur la tête en fin de semaine aux puits ! J'étais bien content quand le soleil s'est pointé pour sécher la piste », a-t-il lancé en savourant sa victoire.



Essayez de faire croire à des millions de fumeurs qu'ils peuvent décrocher *facilement.*



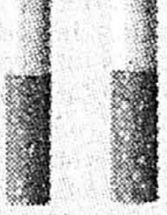
Il y en a sûrement un dans votre entourage.

Vous le connaissez bien. C'est ce fumeur repentant, fraîchement converti en apôtre de l'antitabagisme. Celui qui est toujours le premier à dire qu'il a décroché sans l'aide de personne.

Mais qui est aussi le dernier à admettre qu'il lui a fallu plusieurs tentatives. Pourtant, vous mordez à l'hameçon. «Si Michel est capable, moi aussi.» Erreur...

Des études ont montré que pour la majorité des fumeurs, il n'est jamais aussi facile d'abandonner la cigarette.

En fait, si la cigarette ne vous tue pas, il se peut que ce soit l'idée d'arrêter de fumer qui vous fasse mourir. Façon de parler. Mais chose certaine c'est un dur combat. Une bataille difficile où pour gagner, il faut une solide dose de courage et de détermination. Mais tout cela, vous le savez déjà. Car si vous êtes encore en train de lire cette annonce, c'est que vous êtes déjà passé par là.



*Le système Habitrol de concert avec un programme de désaccoutumance augmente vos chances d'arrêter de fumer de plus du double.**

Augmentez vos chances de succès.

On dit souvent que pour réussir, il faut avoir connu l'échec. Ça vaut aussi pour le tabagisme. Si vous avez été incapable jusqu'ici d'arrêter de fumer, il n'y a pas de quoi vous en faire. Au moins, vous avez appris des choses. Vous savez ce qu'il vous faut. Et ce qu'il vous faut, c'est de l'aide.

Selon des études, vous aurez aussi besoin d'un programme d'abandon du tabac. Autrement dit, d'une approche conçue expressément pour vous aider à rompre avec cette habitude si tenace. Plus facile à dire qu'à faire, direz-vous. Voilà où nous entrons en jeu.

Le système pour cesser de fumer Habitrol®: plus qu'un timbre à la nicotine.

Notre méthode ne contrôle pas seulement votre besoin de nicotine mais elle contribue aussi à modifier votre comportement face au tabac.

Commencez... par le commencement.

Avant de tenter de cesser de fumer, il faut avoir la ferme intention d'arrêter. Là-dessus, à vous de jouer. Le reste, on s'en charge. Le système pour cesser de fumer Habitrol, c'est d'abord un timbre transdermique breveté, conçu pour vous aider à compenser votre besoin en nicotine, une journée à la fois. Par ce moyen, de concert avec un programme de désaccoutumance, vous faites plus que doubler vos chances de réussité. De plus, vous seul savez que vous portez un timbre.

Votre dépendance à la nicotine est une chose. Vous déshabituer des comportements du fumeur en est une autre.

Voilà où le système Habitrol peut vraiment faire la différence entre la réussite et l'échec. Notre dépliant exclusif vous explique comment vous y prendre. Et vous avez même accès à une ligne téléphonique sans frais.

Ainsi, quand vous êtes sur le point de succomber - et c'est presque inévitable - une équipe de pharmaciens et d'infirmières spécialement formés est là pour vous aider.



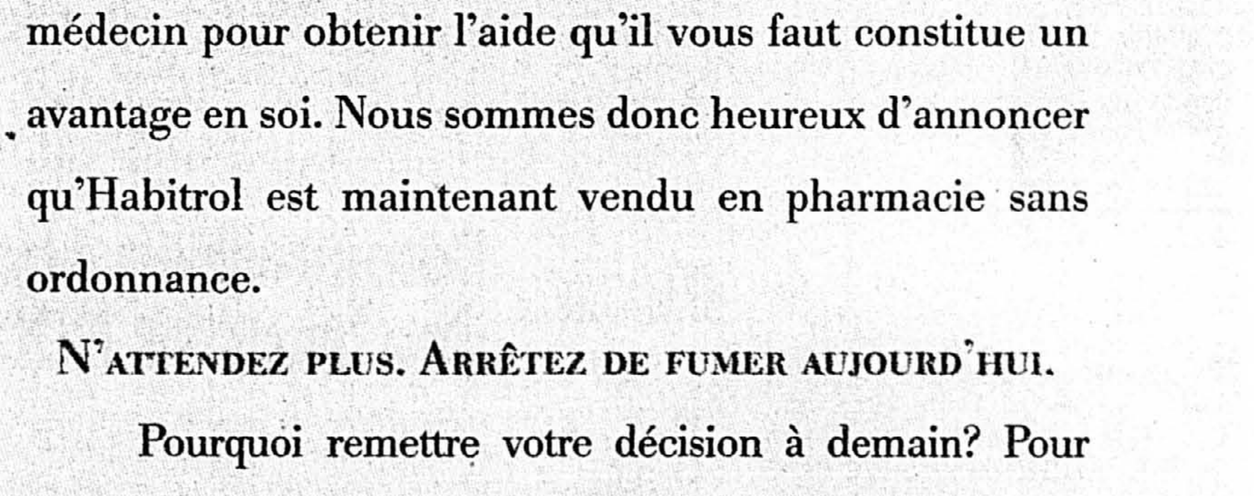
Nous croyons que quiconque veut arrêter de fumer ne doit jamais être laissé à lui-même.

Maintenant disponible sans ordonnance.

Le fait que vous n'ayez plus besoin de voir un médecin pour obtenir l'aide qu'il vous faut constitue un avantage en soi. Nous sommes donc heureux d'annoncer qu'Habitrol est maintenant vendu en pharmacie sans ordonnance.

N'attendez plus. Arrêtez de fumer aujourd'hui.

Pourquoi remettre votre décision à demain? Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre site Internet à www.habitrol.com ou faites le 1 888 227-5777 et parlez à l'un de nos professionnels. Alors si vous pensiez être incapable d'arrêter de fumer, sachez que maintenant rien n'est impossible.



Ajoutez la *force* de la volonté.

☎ 1-888-227-5777 www.habitrol.com *Données archivées vs timbre placebo et counselling. Novartis Santé Familiale Canada Inc. ®Novartis Consumer Health Canada Inc.

Trois des agresseurs de la piste cyclable se livrent

MARCEL LAROCHE

Traqués par des policiers de la CUM depuis quelques jours, trois jeunes hommes se sont livrés à la justice hier.

Michel Massie, 19 ans, Éric Marenger, 18 ans, ainsi qu'un adolescent de 17 ans, figurent sur la liste des sept personnes soupçonnés d'être les auteurs d'une sauvage agression survenue il y a une dizaine de jours sur la piste cyclable du canal de Lachine, dans le sud-ouest de Montréal.

L'attentat s'est transformé en véritable cauchemar pour trois Montréalais, Daniel Saint-Onge, Pierre Senneville et Sylvain Létourneau, qui ont été roués de coups de poing et de pied, en plus d'être frappés avec une bouteille de bière.

Depuis cette agression, Daniel Saint-Onge, 35 ans, est demeuré dans le coma durant une semaine avant de reprendre conscience. Il récupère péniblement aujourd'hui au service des soins intensifs de l'Hôpital général de Montréal.

Au lendemain de cet attentat, les policiers de la section des crimes contre la personne du Centre opérationnel sud du SPCUM avaient déjà une bonne description des assaillants.

Après plusieurs jours de recherches, un premier suspect, Shawn Bédard, 19 ans, a été appréhendé mardi après-midi rue Notre-Dame, tandis que Stéphane Veilleux, du même âge, était repéré mercredi soir à Lachine.

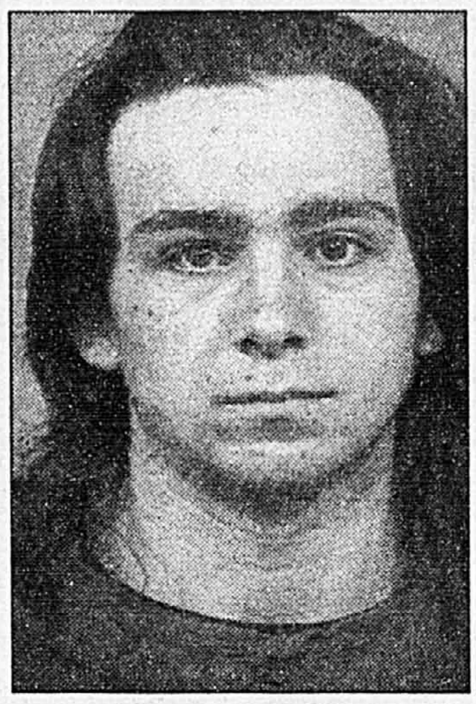
Bédard et Veilleux, qui font face à neuf accusations de tentatives de meurtre, voies de fait graves et voies de fait armées, ont comparu à tour de rôle, hier, devant le juge Roch Saint-Germain, de la Cour du Québec, au palais de justice de Montréal.

Bédard, qui subissait son enquête pour mise en liberté frappée d'une ordonnance de non-publication, a échoué dans cette procédure préliminaire, le tribunal en arrivant à la conclusion qu'il était préférable pour la protection de la communauté que le jeune prévenu soit détenu en attendant son enquête préliminaire dont la date sera fixée le 11 juin.

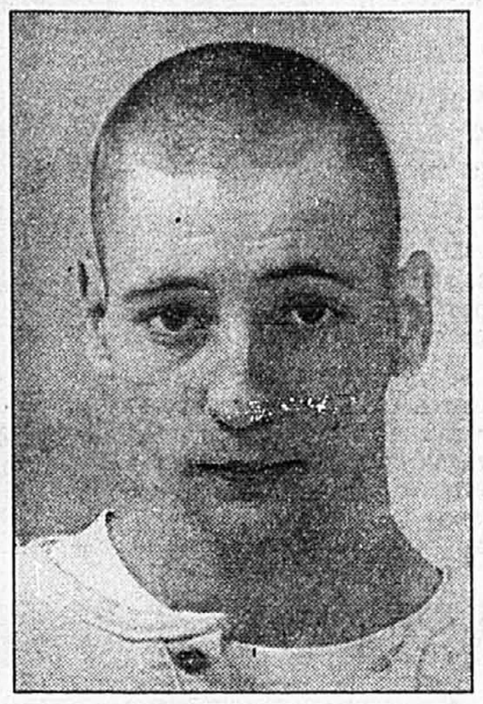
Stéphane Veilleux, lui, n'a fait qu'une brève apparition devant la Cour qui a fixé à ce matin son enquête pour mise en liberté.

Quant aux trois autres jeunes gens qui se sont livrés à la police hier après-midi, deux doivent comparaître aujourd'hui, en Cour du Québec, tandis que l'adolescent sera traduit devant le tribunal de la jeunesse.

Par ailleurs, les policiers de la CUM poursuivent activement leurs recherches dans l'espoir de retrouver les deux derniers suspects.



Stéphane Veilleux, 19 ans



Shawn Bédard, 19 ans

Poursuite de 650 000 $ contre Duchesneau

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Même candidat à la mairie de Montréal, Jacques Duchesneau est rattrapé par sa guérilla avec le lieutenant Pablo Palacios.

C'est que le mouton noir du Service de police de la CUM vient de déposer une poursuite de 651 000 $ contre son ancien directeur, qu'il accuse d'avoir terni sa réputation en le discréditant dans plusieurs médias au cours du mois de juin 1997.

« M. Palacios ou n'importe quel policier qui n'est pas capable de respecter les gens avec lesquels (il) travaille, on a des problèmes à ce niveau-là, puis il y a des choses qui sont inacceptables, et ça c'en est une... », a notamment déclaré le chef de police lors d'une émission de CKAC, pour en remettre ensuite dans *La Presse* et dans le *Journal de Montréal*. Avant de se raviser, il défiait même son adversaire de venir l'affronter en ondes.

M. Duchesneau comptait alors expliquer pourquoi son service avait porté 31 plaintes disciplinaires (toujours non résolues) contre M. Palacios, même si celui-ci venait tout juste d'être acquitté d'accusations de voies de fait et jurait être victime d'un complot.

En fait, le SPCUM est carrément sorti perdant du procès qu'il a piloté devant la Cour du Québec. On y avait appris que les enquêteurs des Affaires internes (une direction qui se rapporte directement au chef) ont incité le propriétaire d'un bar fréquenté par des motards à raconter que Palacios l'avait giflé.

Quant aux autres témoins, des collègues du lieutenant, ils étaient déjà montés contre lui. Avant même de porter plainte, ils avaient organisé une mutinerie parce qu'ils le jugeaient trop sévère. Il faut dire que M. Palacios ne tolérait pas qu'ils désertent leur secteur de patrouille, qu'ils dorment dans leur voiture de service ou qu'ils extorquent des billets de hockey aux scalpers...

Pour M. Palacios — connu pour ses méthodes de shérif et pour avoir reproché à M. Duchesneau de tolérer l'incompétence — son adversaire « s'est livré à une vengeance personnelle (...) et a porté délibérément atteinte à sa réputation dans le seul et unique but de lui nuire et d'entraver l'exercice de ses droits ».

Une attitude qu'il juge d'autant plus grave qu'un chef de police jouit naturellement d'une grande crédibilité.

Le lieutenant estime par ailleurs que son ancien directeur s'est placé en situation de conflit d'intérêts, puisqu'il l'a pratiquement condamné en ondes alors que c'est à lui de réviser et d'autoriser les plaintes disciplinaires.

M. Duchesneau a refusé d'émettre tout commentaire hier, référant les journalistes au service des affaires publiques du SPCUM, qui ignorait tout de la poursuite (aussi dirigée contre la CUM).

Quant au lieutenant Palacios, il a expliqué qu'il n'avait d'autre choix que de tenter le tout pour le tout.

« Le témoignage de Palacios : une raison de rouvrir l'enquête sur la mort de Suazo »

PAUL ROY

Le témoignage, plus tôt cette semaine, du lieutenant du SPCUM Pablo Palacios, constitue une raison de plus de rouvrir toute l'enquête sur la mort de Martin Suazo, soutient Yves Manseau, du groupe Citoyens opposés à la brutalité policière.

« La balle est dans le camp du ministère de la Sécurité publique, affirme M. Manseau. Cette affaire est plus grosse que l'affaire Barnabé. »

Martin Suazo est mort le 1er juin 1995. Le garçon de 23 ans avait été atteint d'une balle à la tête la veille par un policier du SPCUM qui venait de l'arrêter pour vol à l'étalage.

L'enquête de la SQ avait conclu à une mort accidentelle et la coroner Anne-Marie David avait blanchi le policier tireur, qu'une ordonnance de non-publication nous interdit d'identifier.

La coroner David n'avait pas entendu le lieutenant Palacios lors de son enquête. Pourtant, celui-ci avait assisté à la scène de l'arrestation, de sa voiture. Le policier se trouvait à l'extérieur de la ville lors d'une première convocation et n'avait plus été rappelé par la suite.

Cette semaine, un avocat représentant la famille de Martin Suazo dans une cause civile contre le SPCUM, Me James Murphy, l'a interrogé durant une heure.

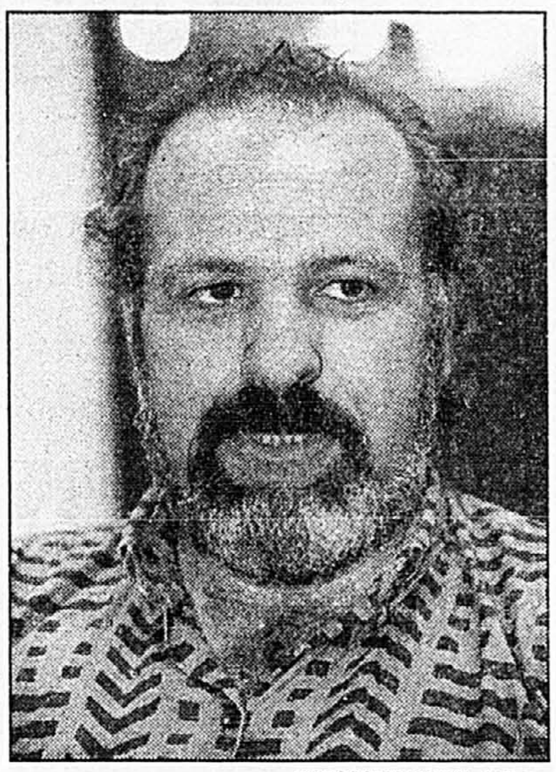


PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Yves Manseau

Et malgré les nombreuses objections d'un avocat représentant la CUM, il a réussi à lui faire apporter des éléments contredisant les témoignages des policiers entendus par la coroner David.

Il est entre autres ressorti de son témoignage que Martin Suazo ne se débattait pas quand le coup de feu est parti. Des témoins policiers avaient affirmé le contraire.

Aussi, le policier tireur aurait tenté seul de maîtriser le prévenu tout en lui tenant un revolver braqué contre la tête, ce qui est contraire aux règles en usage.

Lors de l'enquête, un autre policier avait affirmé qu'il était en train de passer les menottes à M. Suazo quand le coup de feu de son collègue est parti.

Selon M. Manseau, autant la SQ que le ministère de la Sécurité publique et l'ex-directeur du SPCUM, Jacques Duchesneau, ont tout fait pour « enterrer » l'affaire.

Il accuse M. Duchesneau de ne pas avoir sévi contre les policiers impliqués pour ne pas « s'aliéner la très puissante Fraternité des policiers, à quelques mois de sa décision de se présenter à la mairie de Montréal ».

De plus, dit-il, « de nombreux doutes planent sur l'impartialité de l'enquête de la SQ : témoins mis de côté, délais avant de contacter les témoins civils, permission accordée aux policiers impliqués de se rencontrer tous ensemble deux fois (31 mai et 1er juin 1995) avant de les interroger le 2 juin ».

Selon M. Manseau, toute l'affaire doit être reprise.

La magistrature enquêtera sur la juge Ruffo

Presse Canadienne

Le Conseil de la magistrature du Québec a formé un comité pour enquêter sur les plaintes déposées contre la juge Andrée Ruffo. La date et le lieu de l'audition n'ont pas encore été déterminés.

Le Conseil examine toujours les plaintes contre la juge Monique Dubreuil.

Le comité de cinq membres pour mener l'enquête sur la juge Ruffo sera présidé par le juge municipal Denis Laberge. Il comprendra également le juge en chef de la cour municipale de Laval, Pierre Lalande, les juges de la Cour du Québec Jean-Pierre Bonin et Denis Bouchard, ainsi que l'avocat montréalais Manuel Shacter.

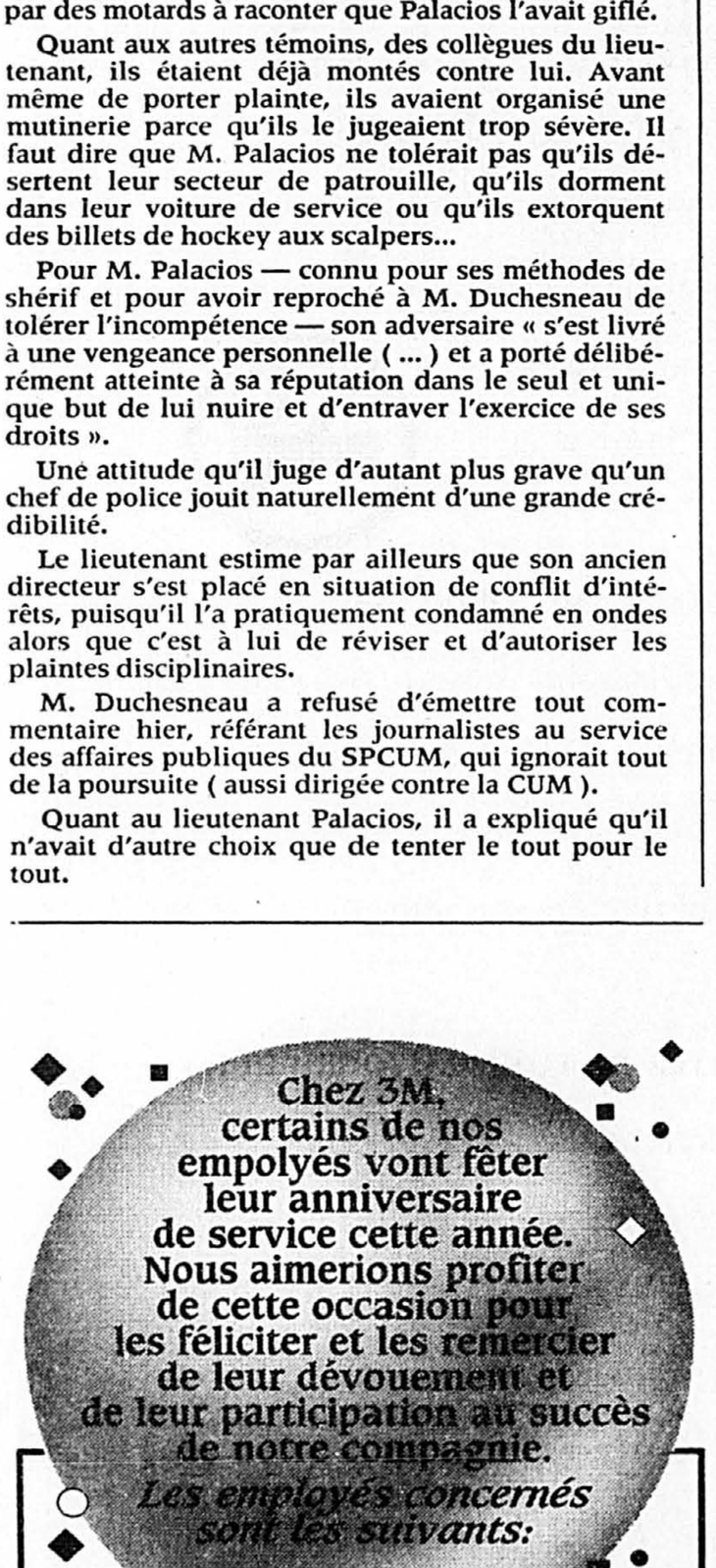
L'audition sera publique.

Une porte-parole du Conseil de la magistrature, Carolle Richard, a refusé de commenter la teneur des plaintes déposées contre la juge Ruffo. Un porte-parole des centres jeunesse des Laurentides a cependant confirmé que depuis le début de 1998, l'organisme avait déposé sept plaintes contre la juge.

M. Serge Leblanc a indiqué que ces plaintes portaient sur différents aspects, mais qu'en gros, elles montraient que le personnel des centres jeunesse craignait un traitement inéquitable de la part de la juge Ruffo. « Notre crainte est que le traitement judiciaire, quand on est en présence de la juge Ruffo, n'ait pas l'objectivité que l'appareil judiciaire devrait avoir normalement, n'ait pas la sérénité, n'ait pas le dégagement dont on s'attend d'un juge », a-t-il expliqué en entrevue téléphonique.

Il a ajouté que certaines exigences de la juge Ruffo étaient déraisonnables, comme lorsqu'elle avait demandé de recevoir pour le lendemain matin les curriculum vitae de 125 employés d'un centre d'accueil afin de sonder leur degré de compétence.

Au cours des derniers mois, en plus de déposer des plaintes au Conseil de la magistrature, les centres jeunesse des Laurentides ont contesté plusieurs décisions de la juge Ruffo devant les tribunaux.



Comparution prochaine des boxeurs Hilton

Dave Hilton, le père des célèbres boxeurs, comparaîtra bientôt au palais de justice de Montréal où il devrait être accusé de voies de fait. Après avoir été lui aussi arrêté hier matin, son fils Davey a été libéré par la police, tandis son fils Jimmy est toujours recherché. La police reproche à Dave et Jimmy Hilton d'avoir frappé un sexagénaire au visage dans un magasin Wal-Mart de LaSalle. Il semble que la bagarre ait éclaté pour une banale dispute au sujet d'une cassette vidéo, au beau milieu du rayon des disques compacts, et qu'une caméra de surveillance ait tout enregistré. Le Service de police de la CUM ne peut donner plus de détails avant que des accusations soient officiellement portées.

loto-québec *résultats*

Lotto 6/49 — Tirage du 98-06-03

2 27 32 35 41 47 — Numéro complémentaire: 4

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	2 014 565,00 $
5/6+	1	604 369,50 $
5/6	217	2 228,10 $
4/6	12 494	74,10 $
3/6	233 813	10,00 $

Ventes totales: 14 149 467,00 $
Prochain gros lot (appr.): 5 000 000 $

Québec 49 — Tirage du 98-06-03

2 6 21 28 32 49 — Numéro complémentaire: 43

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	1 000 000,00 $
5/6+	0	50 000,00 $
5/6	19	500,00 $
4/6	913	50,00 $
3/6	17 621	5,00 $

Ventes totales: 485 295,00$

Banco — Tirage du 98-06-04

2 7 13 15 17
19 22 32 33 35
36 42 43 56 60
62 65 68 69 70

La Quotidienne — Tirage du 98-06-04

3 4
146 1040

Extra — Tirage du 98-06-03 — NUMÉRO: 763446

Extra — Tirage du 98-06-04 — NUMÉRO: 218472

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Cinq membres de la filière Mayers mis sous les verrous

ANDRÉ CÉDILOT

Au moins cinq personnes ont jusqu'à maintenant été condamnées à des peines allant de 18 mois à cinq ans de détention pour leur participation dans les divers projets d'importation de haschisch et de blanchiment d'argent de la filière Mayers.

Le dernier en lice, Kenneth McNamee, qui s'occupait de la réception de la drogue à Montréal, a tout avoué, mardi, devant le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec. Il a écopé sur-le-champ de cinq années de pénitencier.

Le 4 avril, quatre « aides de camp » de McNamee avaient écopé 18 mois de prison pour leur implication dans une affaire d'importation de 550 kilos de haschisch. Il s'agit de Thomas Cloutier, 36 ans, de Dollard-des-Ormeaux, Steven Woods, 31 ans, de l'Île-Perrot, Andrew Zelensky, 34 ans, de Morin Heights, et d'un certain Mark Walter.

McNamee et ses acolytes se sont fait prendre après que la police de Houston, au Texas, eut informé la GRC, le 22 janvier 1996, qu'elle venait de découvrir, en provenance de l'Inde, un conteneur plein de haschisch.

Un mois plus tard, le conteneur a été acheminé à Montréal par avion, sous la garde de la... GRC. Le 21 février 1996, à 11 h, un agent double rencontrait McNamee, désigné par un gang de trafiquants locaux pour prendre possession de l'importante cargaison.

Flairant la présence de policiers dans le voisinage, McNamee avait alors reporté la rencontre dans l'après-midi. À l'heure dite, 13 h 48, en échange de sa quote-part prévue pour le transport, l'agent double avait remis à McNamee la clé du camion contenant la résine de cannabis.

Selon des documents judiciaires, McNamee s'était ensuite rendus dans un bar où il avait rencontré un autre « contact ». Peu après, les policiers avaient vu Andrew Zelensky monter dans le camion et se diriger vers un entrepôt de LaSalle.

À 18 h, Zelenski et ses quatre complices avaient été arrêtés au moment où ils déchargeaient les 550 kilos de haschisch.

Un débat MÉMO / RSC déçoit des électeurs

MICHÈLE OUIMET

« On est très mal informés. Je ne connais rien là-dedans. J'atterris et tout ce que j'entends, c'est du chinois ! Ce n'est pas pour ça que je suis venu ce soir et je suis très déçu. Vous méritez un D moins ! Concrètement, qu'est-ce que vous voulez faire et quelle est la différence entre le RSC et le MEMO ? »

Gilles Beauregard a été applaudi par une assistance famélique. Son intervention a été appréciée. Visiblement, il n'était pas le seul parent à ne pas comprendre le « chinois ».

À peine une cinquantaine de personnes, dont la moitié au moins étaient des organisateurs et des militants des deux partis, avaient pris la peine de se déplacer à l'école secondaire Édouard-Montpetit, hier soir, pour assister à un débat qui opposaient six candidats, trois du RSC et trois du MEMO, qui se font la lutte dans les élections scolaires du 14 juin dans l'est de Montréal.

Linda Tassile, Joanne Prévost et Francine Gagné représentaient le MEMO, alors que Lyn Faust, Andrée Boily et Benoit Bessette portaient les couleurs du RSC. Cinq femmes et un homme. L'objectif : remporter les élections et contrôler la Commission des écoles de Montréal qui remplacera, à partir du 1er juillet, la CECM.

La question de Gilles Beauregard a désarçonné les six candidats. Benoit Bessette, un commissaire sortant qui sollicite un deuxième mandat, s'est empressé de résumer le programme de son parti. Les parents doivent avoir le choix entre l'école confessionnelle et laïque, entre l'enseignement religieux et la morale. Le RSC prône aussi le développement des écoles à vocation particulière.

« L'enseignement de la religion est garanti par la loi », a répondu, de son côté, Mme Tassile qui a ensuite attaqué Benoit Bessette, l'accusant de mal interpréter le programme du MEMO. M. Bessette venait tout juste d'affirmer que le MEMO était en faveur des écoles laïques.

« Les parents ont le choix entre l'enseignement religieux et la morale, a-t-elle ajouté, et la ministre de l'Éducation a déclenché une vaste consultation sur la place de la religion dans les écoles à travers le Québec. »

Mme Tassile a soigneusement évité le terme laïc, un peu comme le Parti québécois qui, lui, se garde bien de prononcer le mot indépendance.

Au cours de la soirée, il a beaucoup été question de décrochage scolaire, de réussite éducative et d'écoles à vocation particulière. Rien, ou presque, sur les structures. Benoit Bessette et Linda Tassile ont pris le crachoir, s'accusant mutuellement de tous les maux, laissant dans l'ombre les autres candidats, surtout Andrée Boily et Joanne Prévost qui n'ont pratiquement pas ouvert la bouche.

À 22 h, il restait encore une vingtaine de braves. Est-ce que le débat a éclairé les parents ? Pas vraiment.

« Il y a beaucoup trop de politique », a dit, déçu, Luc Côté, à la toute fin du débat.

Ménopause : plaidoyer pour les hormones

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

La Société des obstétriciens-gynécologues encourage les médecins à conseiller les hormones de remplacement à toutes les femmes, à la ménopause, mettant un bémol aux risques accrus de cancer du sein.

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) adresse cette directive aux médecins et gynécologues, à la suite de l'analyse d'une cinquantaine d'études scientifiques préparée par un groupe de travail.

Le groupe conclut qu'aucune donnée ne permet de prouver une augmentation du risque de cancer du sein lorsqu'une femme postménopausée a suivi une hormonothérapie de remplacement pendant moins de cinq ans.

Après cinq ans d'hormonothérapie, le risque augmente très légèrement seulement, soulignaient en conférence de presse hier à Montréal les Drs André Lalonde, vice-président de la SOGC et Vyta Senikas, professeur adjoint au département d'obstétrique et de gynécologie de l'Université McGill.

Ainsi, alors que le taux de cancer du sein est de 45 pour 1000 chez les femmes de 50 à 70 ans qui n'ont jamais suivi d'hormonothérapie, il grimpe seulement à 47 pour 1000 chez celles qui ont suivi cette thérapie pendant cinq ans.

Il grimpe ensuite à 51 pour 1000 chez celles qui ont suivi l'hormonothérapie pendant 10 ans et à 57 pour 1000 chez celles qui l'ont suivi pendant 15 ans.

En fait, le risque d'avoir un cancer du sein est plus élevé chez les femmes qui consomment plus de trois verres d'alcool par jour et chez celles qui ne font pas suffisamment d'exercice, que chez celles qui suivent une hormonothérapie de substitution, notait le Dr Lalonde, chiffres à l'appui.

Les femmes de plus de 50 ans croient à tort que le cancer du sein constitue la principale menace pour leur santé. En fait, ce sont les maladies cardiovasculaires qui sont le plus à craindre — la principale cause de décès chez les femmes de plus de 50 ans — de même que l'ostéoporose — une femme sur quatre en souffre dans cette catégorie d'âge.

Or, l'hormonothérapie de remplacement offre une protection contre les maladies cardiovasculaires, l'ostéoporose, le cancer du côlon et peut-être même la maladie d'Alzheimer.

Les Drs Senikas et Lalonde déplorent le fait que souvent, la décision d'absorber ou non des hormones à la ménopause est prise sur une impression plutôt que sur des données prouvées.

C'est pour remédier à cette méconnaissance que la Société publie ces nouvelles lignes directrices.

Bien sûr, elles n'obligent en rien les médecins, mais la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada est « reconnue comme chef de file » en la matière, plaidait le Dr Lalonde. Ces lignes directrices donnent l'heure juste, et permettent aux médecins de « présenter les faits tels qu'ils sont aux femmes » en offrant des données chiffrées et prouvées, insiste le Dr Lalonde.

Super vente gratte-rabais du week-end Eaton

Trois jours seulement !
Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juin.

GRATTEZ ET OBTENEZ JUSQU'À 50% DE RABAIS



10% à 50% de rabais
sur articles à prix courant

10% à 25% de rabais
sur articles à prix de vente ou en liquidation

10% de rabais
sur la marchandise à prix courants des catégories suivantes : appareils électroniques, gros électroménagers, meubles, appareils audio-vidéo portatifs, appareils de communication, appareils confort foyer, couvre-planchers, matelas, meubles de jardin, accessoires pour barbecue, appareils-photo et accessoires, petits appareils électriques et appareils de soins personnels, articles sur roulettes et meubles pour bébés, bijoux fins, montres de prestige et vaisselle Denby pour occasions spéciales.

De plus, profitez de
50% de rabais*
sur une sélection de vêtements d'extérieur de printemps à prix de liquidation, pour femmes, hommes et enfants.

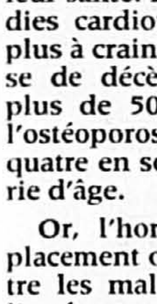
Valérie Lauzon et Sydney
Sculpteure, Montréal

JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS LE 6 JUIN

Journée nationale des enfants le 6 juin.
Eaton est un fier commanditaire de la Journée nationale des enfants. Le samedi 6 juin, un pourcentage des ventes dans les rayons des vêtements pour enfants et des jouets sera remis à la Fiducie du sourire-Journée nationale des enfants.

*Exceptions de la super vente Gratte-rabais : produits de beauté et fragrances, produits de soins corporels et de bain, lunettes de soleil Sunglass Hut, bas DKNY, vêtements et sous-vêtements Jockey et Calvin Klein, sacs à main et petits articles en cuir Jeanne Lottie, Guess, DKNY et Calvin Klein, chaussures Easy Spirit, Nine West, Enzo Angiolini, DKNY, Calvin Klein et Via Spiga, marchandise Roots, marchandise Claudel, mode designer pour femmes comprenant vêtements sport, mode denim et articles des classes 359, 118 et 654, mode designer pour hommes comprenant vêtements sport, denim, chemises habillées, cravates, chaussettes, sous-vêtements et vêtements habillés, sous-vêtements Hugo Boss, vêtements Tommy Hilfiger et Calvin Klein pour enfants, montres Gucci, Swatch, Guess, Nautica, Timberland, Liz Claiborne, Yves Saint Laurent et Calvin Klein, montres de prestige et bijoux fins à prix de vente et en liquidation, bijoux Dior et de succession, bijoux designer Du Nouveau, Mémoire Paris, « Diamond Essence », bijoux « Royal Canadian Mint », marchandise Swarovski, accessoires Mont Blanc, chaussures Prospector, serviettes et tapis Royal Velvet, téléviseurs GAOO Panasonic, pellicule, disques compacts, vidéocassettes et audiocassettes pré-enregistrées, poupées « Beauty » Eaton, articles Lalique, Lladró, Nao, collection « Classic » de Disney, porcelaine fine, marchandise en étain Seagull, « Beanie Babies », literie et serviettes Ralph Lauren/Polo, Charisma et Liz Claiborne à prix de vente, barbecues, petits appareils électriques, appareils de soins personnels et matelas à prix de vente et en liquidation, tous les fours à micro-ondes, tous les appareils Maytag, chèques-cadeaux Eaton, restaurants Eaton, concessions et services. Les rabais de la carte Gratte-rabais ne s'appliquent pas aux articles suivants : appareils électroniques, gros électroménagers, meubles, appareils audio-vidéo portatifs, appareils de communication, appareils confort foyer, couvre-planchers, meubles de jardin, accessoires pour barbecue, articles sur roulettes et meubles pour bébés, vaisselle Denby et appareils-photo et accessoires. TOUTEFOIS, à l'achat de l'un de ces articles à prix courant, vous aurez automatiquement droit à un rabais de 10 %. LA LISTE PEUT CHANGER SANS PRÉAVIS. Les magasins-entrepôts et centres de liquidation ne font pas partie de cette vente. *La sélection varie d'un magasin à l'autre. Sauf : Solderie des manufacturiers. Achats en personne seulement.

2645224


Claude Bouchard propriétaire

CLUB TAPIS DÉCOR SPÉCIAL
PAS DE TAXES
TPS SUR L'INVENTAIRE TVQ

- Tapis
- Carpette
- Prélart
- Store
- Draperie
- Rideau
- Valance
- Douillette
- Couvre-lit
- Toiles

1- Tapis résidentiel, 1ère qual.
2- Sous-tapis gratuit
3- Installation gratuite

MEILLEUR PRIX GARANTI
3645, boul. St-Joseph Est, Montréal
8455, boul. Langelier, St-Léonard
ESTIMATION GRATUITE 729-0891 MISE DE CÔTE GRATUITE
2642560

L'armée enquête au régiment de Shawinigan

La commission d'enquête se penche sur des allégations d'ordre sexuel

Presse Canadienne
SHAWINIGAN

Pour la deuxième fois en un peu plus de trois mois, le 62e Régiment d'artillerie de campagne de Shawinigan se trouve dans le pétrin. Après la suspension du lieutenant-colonel Luc Boulanger, en février dernier, voici que les Forces armées viennent d'instituer une commission d'enquête à la suite d'allégations sur le comportement d'ordre sexuel d'un autre membre du régiment.

Le commandant du secteur du Québec de la force terrestre des Forces armées canadiennes, le major-général Alain Forand, vient en effet d'instituer une commission d'enquête afin de faire la lumière sur les problèmes de relations inappropriées entre certains membres du 62e Régiment d'artillerie de campagne de Shawinigan.

Cette décision a été prise mercredi, après que le chef d'état-major de la Défense, le général Maurice Baril, eut été informé des allégations d'inconduite à caractère sexuel s'étant produite au sein de l'unité shawiniganaise.

Après analyse de la situation par le Service national des enquêtes, rattaché à la police militaire, il a été établi qu'il n'y avait pas matière à instituer une enquête criminelle. Cependant, l'analyse a tout de même révélé un problème potentiel de relations personnelles inappropriées existant entre certains membres de l'unité, ce qui va directement à l'encontre des politiques et des directives reconnues dans les Forces armées, explique le major Marc Rouleau, officier supérieur aux affaires publiques.

Ce dernier a précisé qu'étant donné ces circonstances, l'officier a été suspendu conformément à la réglementation en vigueur au sein des Forces armées canadiennes et une commission d'enquête a été instituée.

Quatre militaires n'étant pas rattachés à l'unité shawiniganaise ont donc été mandatés pour faire la lumière dans cette affaire. Sous la présidence du lieutenant-colonel Pierre Desnoyers, du quartier général du secteur Québec de la force terrestre, la commission mènera son enquête au cours des prochaines semaines, à Shawinigan et à Valcartier, les deux principaux lieux de travail des membres du 62e RAC.

Mercredi soir, on a commencé à interroger quelques-uns d'entre eux à Shawinigan et l'enquête devrait se terminer au début du mois de juillet. Le rapport de la commission d'enquête sera présenté au major-général Alain Forand, qui l'acheminera par la suite au général Maurice Baril.

Le travail des commissaires consistera principalement, selon le major Rouleau, à évaluer le milieu de travail, à voir si les façons de faire respectent la dignité du personnel militaire et civil et à déterminer si la politique des Forces armées en matière de relations interpersonnelles est observée, notamment en ce qui a trait aux comportements envers les membres féminins de l'unité.

Le 62e Régiment d'artillerie de campagne de Shawinigan compte près de 200 membres, dont une trentaine de femmes.

Même s'il a été impossible de connaître la nature des gestes reprochés à l'officier suspendu, le major Rouleau a expliqué que les actes ayant donné lieu à la commission d'enquête n'auraient peut-être pas posé de problèmes dans un autre milieu de travail. Mais à cause de l'impact de ce qu'on fait, on ne peut aucunement avoir des situations qui peuvent miner notre crédibilité sur le plan opérationnel, a-t-il ajouté.

Le major-général Alain Forand a fait savoir, par voie de communiqué, que sur le plan opérationnel, le régiment de Shawinigan est une unité compétente et professionnelle. Toutefois, si les allégations s'avèrent confirmées par l'enquête, il s'agira alors d'une situation totalement inacceptable et intolérable, a-t-il déclaré.

Toujours sous enquête

En ce qui concerne le lieutenant-colonel Luc Boulanger, commandant du 62e RAC, le Service national des enquêtes poursuit son travail afin de déterminer s'il y a lieu de porter des accusations criminelles dans son cas.

Le lieutenant-colonel Boulanger avait été suspendu le 25 février dernier. À la différence de l'officier suspendu mercredi dernier, Boulanger avait fait l'objet d'une plainte formelle.

Le commandant par intérim du 62e RAC, le major Alain Boisvert, n'a pu commenter ces situations pour le moins embarrassantes, afin de ne pas nuire au travail de la commission d'enquête.

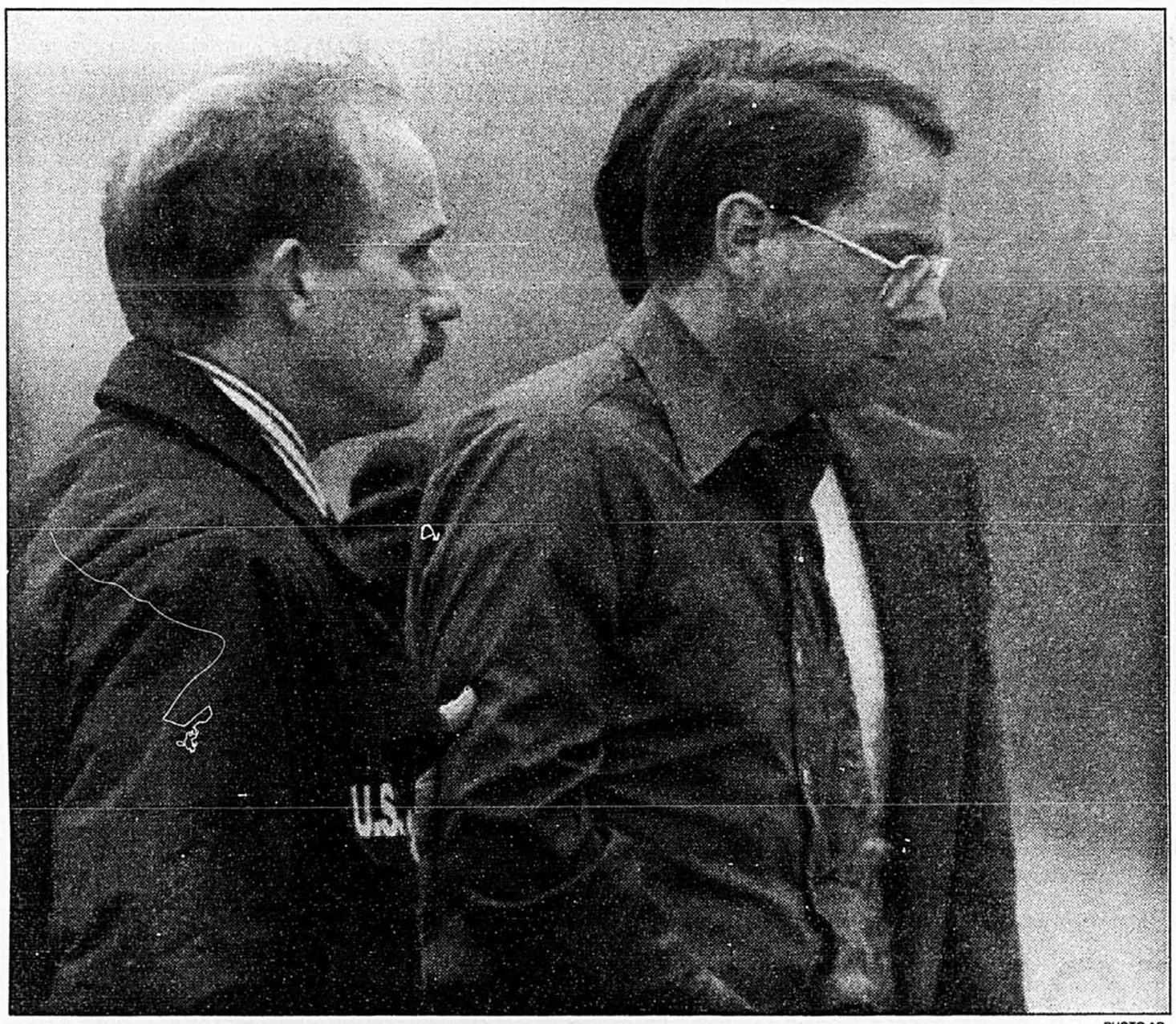


PHOTO AP

Terry Nichols était escorté par des policiers à Wichita, en 1995.

Terry Nichols est condamné à la prison à vie pour l'attentat d'Oklahoma City

Agence France-Presse
DENVER, Colorado

Terry Nichols, deuxième homme reconnu coupable de l'attentat d'Oklahoma City, le plus grave jamais survenu sur le sol américain, a été condamné hier à Denver (Colorado) à la prison à vie.

Nichols, 43 ans, « a prouvé qu'il était un ennemi de la constitution » américaine, a affirmé le juge Richard Matsch en annonçant sa sentence. « Il s'agit d'un crime contre la constitution des États-Unis », a-t-il ajouté.

Le mois dernier, le même juge fédéral avait décidé qu'il devrait indemniser l'État du coût de l'immeuble détruit dans l'attentat, soit 14,5 millions de dollars. Nichols avait été reconnu coupable d'homicides involontaires et de complot le 24 décembre dernier, pour avoir aidé Timothy McVeigh à préparer cet attentat, le plus meurtrier jamais commis sur le sol américain.

Mais il avait échappé à la peine capitale, le jury populaire chargé de prononcer sa sentence n'ayant pu parvenir à une décision unanime. 168 personnes avaient été tuées et plus de 600 blessés le 19 avril 1995 lorsqu'un camion piégé avait explosé devant un bâtiment fédéral d'Oklahoma City.

Terry Nichols, qui avait connu McVeigh à l'armée et partageait avec lui une haine tenace contre le gouvernement fédéral, l'avait aidé pendant plusieurs mois à préparer l'attentat. Il avait volé des armes pour financer l'attentat avec leur revente, acheté certaines composantes de la bombe, et vraisemblablement aidé à la préparer quelque jours avant l'attentat.

Mais il n'avait pas accompagné McVeigh lorsque celui-ci avait conduit le camion contenant la bombe jusqu'à Oklahoma City, l'avait garé devant un bâtiment fédéral et enclenché la mise à feu. McVeigh a été condamné à mort l'été dernier.

SEARS
Toute la moquette Stainmaster^MD est à
moitié prix
Choisissez parmi notre gamme complète de moquettes au velours peluche, texturé ou torsadé.
Des centaines de coloris mode au choix. Rég. Sears 44,99-74,99 la verge carrée (moquette seulement).
21^99-36^99 verge carrée (26,30-44,24 m2)
Stainmaster^MD est une marque déposée de DuPont
Supplément pour la pose de la moquette
POUR UN DEVIS À DOMICILE SANS AUCUNE OBLIGATION, PASSEZ À VOTRE MAGASIN SEARS OU APPELEZ, SANS FRAIS, LE
1-800-625-0025
Dans la plupart des régions, Sears fera faire la pose par des entrepreneurs qualifiés. Pas disponible dans tous les marchés
PAYEZ EN 10 MENSUALITÉS ÉGALES, SANS INTÉRÊT
POUR LES MOQUETTES SUR MESURE ACHETÉES AVEC LA CARTE SEARS
Payez en 10 mensualités égales, sans frais d'intérêt, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum: 200 $. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. Cette offre ne s'applique ni aux commandes par catalogue ni aux articles soldés de nos Centres de liquidation.
L'offre prend fin le dimanche 3 janvier 1999. Renseignez-vous.
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 14 JUIN 1998
SEARS
06121 ©1998. Sears Canada Inc.
2640044

La commission fait marcher les policiers les fesses serrées

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

Enquête sur la SQ

L'inspecteur-chef Jacques Letendre suggère la création d'un organisme chien de garde chargé de voir à ce que l'éthique et la discipline retrouvent leurs lettres de noblesse à la Sûreté du Québec. Il recommande en outre une surveillance étroite du cheminement de carrière des policiers qui ont témoigné devant la Commission Poitras afin que ceux qui ont collaboré échappent à la vengeance et que ceux qui ont ridiculisé les travaux par leur non-participation n'obtiennent pas de promotion.

« À l'heure actuelle, on marche les fesses serrées à la SQ parce que vous êtes là et que vous siégez. Mais quand vous allez arrêter, six mois après, M. Coulombe ne sera peut-être plus là, d'où la nécessité d'instituer une commission de surveillance », a fait valoir M. Letendre. Il estime que les dossiers disciplinaires reliés au dossier Matticks devraient être confiés à une commission indépendante et impartiale qui verrait en outre à ce qu'au cours des cinq à dix prochaines années « les témoins qui ont pavané et montré leur ridicule ne se retrouvent pas avec trois à quatre promotions deux ans plus tard ».

M. Letendre favorise par ailleurs que la SQ continue de s'occuper des plaintes disciplinaires, mais qu'elle soit surveillée par un organisme indépendant dont les membres sont nommés par l'Assemblée nationale et font un rapport annuel.

M. Letendre n'est pas certain que la SQ ne verra pas dans cette suggestion une perte de pouvoir. Il n'est pas convaincu que le syndicat verra cet organisme de surveillance d'un bon oeil parce qu' « il ne pourra plus, si tel était le cas, négocier la discipline en mettant le couteau sur la gorge de la SQ et en disant : Vous ne toucherez pas aux gars de l'affaire Matticks ». Tout compte fait, un peu tout le monde risque d'y trouver son compte et d'être chatouillé par cet organisme, a soutenu le témoin.

Il a longuement exposé hier le redressement qui s'impose à la SQ au plan des valeurs. « Nous sommes 130 officiers à la SQ, il suffit qu'il y en ait quelques-uns, et à des endroits stratégiques, pour qu'ils aient toute une influence », a-t-il dit.

Il considère qu'à l'heure actuelle un certain nombre d'officiers ne sont pas conscients de l'impact de leur comportement sur les troupes, qu'il y a une carence certaine au niveau du leadership et que les méthodes de gestion sont déficientes.

M. Letendre estime qu'il y a eu à la SQ des bavures très graves, des écarts importants mais qu'il y a plein de gens qui attendent le bon leader pour que ça soit corrigé.

Interrogé sur l'accueil que risquent de susciter ses commentaires, M. Letendre a dit qu'il sentait qu'une minorité de ses confrères « préféreraient que je me limite au strict minimum dans mon témoignage ».

L'inspecteur-chef Letendre croit que le silence a trop duré. Il attribue au silence des autorités de la SQ et du syndicat la croissance chez les policiers d'un climat fertile à la déviance, particulièrement aux enquêtes criminelles et plus particulièrement à l'escouade de répression du banditisme.

Les candidats jurés et le racisme

Presse Canadienne

Il sera plus facile pour les avocats canadiens d'écarter des candidats jurés pour racisme, à la suite du jugement rendu hier par la Cour suprême du Canada, qui a ordonné un nouveau procès pour un autochtone reconnu coupable du vol d'une pizzeria. Le plus haut tribunal a décrété que les jurés potentiels peuvent être interrogés sur leurs conceptions raciales si un avocat peut démontrer qu'il a des raisons de croire à des préjugés répandus au sein de la communauté contre la minorité raciale en question. « Laisser entendre que toutes les personnes entretenant des préjugés raciaux vont effacer ces préjugés de leur esprit en devenant jurés, c'est sous-estimer la nature insidieuse des préjugés raciaux et des stéréotypes qui les sous-tendent », a écrit la juge Beverley McLachlin. La décision unanime de la cour a pour effet de casser la condamnation de Victor Williams, reconnu coupable par un jury de l'île de Vancouver après qu'un juge eut refusé d'autoriser son avocat à interroger les jurés sur les préjugés racistes.

La rupture d'une roue aurait causé la catastrophe

Agence France-Presse
ESCHEDE, Allemagne

L'hypothèse de la rupture d'une garniture de roue semblait jeudi soir la plus vraisemblable pour expliquer la catastrophe ferroviaire d'Eschede (nord), dans laquelle au moins 94 personnes ont péri.

Le ministre des Transports, Matthias Wissmann, l'a lui-même évoquée comme une explication possible du plus grave accident de train de l'histoire de la République fédérale, survenu la veille. La rupture se serait produite sur le wagon situé immédiatement derrière la motrice de l'ICE, a-t-il précisé.

L'hypothèse était aussi tenue pour vraisemblable par le président de l'Office fédéral des chemins de fer, Horst Stuchy, qui a indiqué que l'enquête s'orientait dans cette direction. Selon lui, le wagon, déjà déstabilisé par la rupture de la roue quelques kilomètres en amont, aurait pu dérailler en franchissant un aiguillage situé à 300 mètres du pont sur lequel une partie du convoi devait venir s'écraser.

Cette thèse serait aussi accréditée par les témoignages de passagers du train qui ont entendu un fracas à quelques minutes de l'impact, devenu assourdissant juste avant. Des débris susceptibles de provenir de l'ICE accidenté ont également été retrouvés à environ cinq kilomètres du lieu de l'accident.

Mais tout cela doit encore être vérifiée par la commission spéciale de 44 membres chargée de l'enquête.

Tirant les premières conséquences de l'accident, la compagnie des chemins de fer allemands (Deutsche Bahn, DB) a décidé de retirer de la circulation ses 60 ICE de première génération, précisément celle du train accidenté. Ils resteront « dans les ateliers aussi longtemps qu'il le faudra pour que les précautions nécessaires soient prises », a souligné la DB qui s'attend ainsi à des perturbations considérables sur son réseau.

Ne rouleront plus désormais que les 43 ICE de deuxième génération, et encore leur vitesse a-t-elle été limitée à 160 km/h. En vitesse de pointe commerciale, ils peuvent normalement rouler à 280 km/h. C'est le premier accident mortel impliquant un ICE, fleuron de la Deutsche Bahn, depuis sa mise en service en 1991.

Hier, l'Allemagne était en deuil et sous le choc. Plus d'un millier de secouristes s'affairaient pour retirer les morts, parfois horriblement mutilés, des carcasses déchiquetées des wagons. Ils tentaient encore en fin de journée de dégager à l'aide de grues géantes un dernier wagon resté pris sous les tonnes de béton du pont routier enjambant la voie ferrée que le train a percuté à 200 km/h, mercredi en fin de matinée.

« Nous ne percevons aucun signe de vie provenant des épaves, l'espoir de survivants se dissipe », soulignait le porte-parole de la protection civile, Rolf Bartsch. Les secouristes recensaient 58 blessés dans les hôpitaux, dont 43 graves.

Le chancelier Helmut Kohl s'est rendu sur les lieux du drame, après avoir abrégé mercredi soir un sommet avec son homologue italien, Romano Prodi, à Bologne, qui aurait dû se poursuivre hier. Exprimant son émotion et ses condoléances aux familles, il a demandé une identification rapide des victimes.

La plupart des corps ont été amenés à la faculté de médecine de Hanovre, où une unité spéciale de la police criminelle a commencé à les identifier hier après-midi, une tâche qui pourrait prendre plusieurs semaines.

Un centre d'accueil des familles a été mis sur pied à Eschede avec une cinquantaine de personnes — psychologues et autorités religieuses. « Le plus pénible, c'est d'expliquer aux familles que l'on ne sait pas si les personnes qu'elles recherchent sont vivantes ou mortes », expliquait un membre du centre. Une aide psychologique a également été prévue pour les secouristes.

En fin de journée, un service religieux pour les victimes s'est tenu à Eschede, ville de 6000 habitants.

La présence de classes d'enfants, évoquée mercredi, ne s'est pas confirmée hier, même si des enfants et des jeunes figurent parmi les victimes.

La catastrophe a choqué tout le pays, et les drapeaux étaient en berne sur les bâtiments publics.

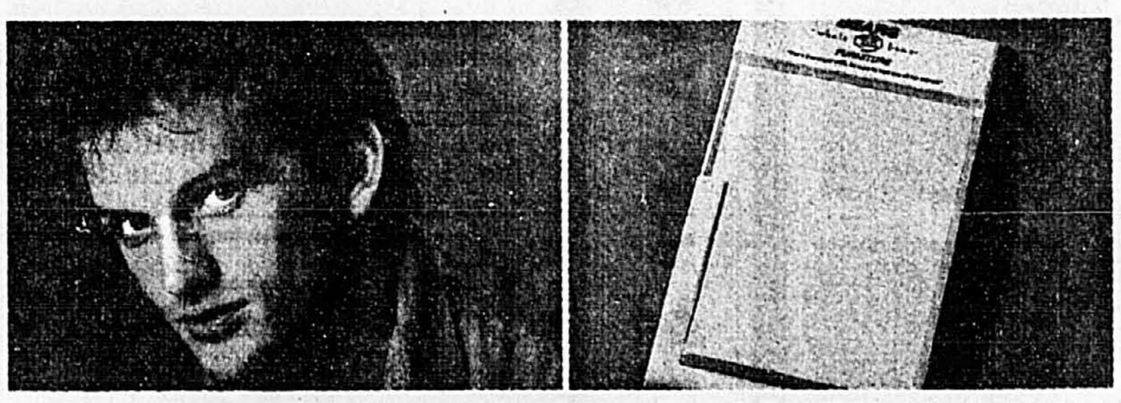
Des messages de condoléance sont parvenus du monde entier, du pape Jean Paul II, d'Israël, ou encore de Russie, du Japon, des États-Unis et de nombreux pays de l'Union européenne.

L'InterCity Express 884 effectuait la liaison Munich — Hambourg. Il disposait de 759 places assises dont environ 300 étaient occupées, selon la Deutsche Bahn.



PHOTO AFP

Les secouristes, utilisant deux puissantes grues, ont travaillé toute la nuit à dégager les débris de la catastrophe, dans l'espoir de découvrir d'autres survivants. Ici, une des grues lève les restes d'un des wagons.

SEARS
tout pour la maison.
MAGASIN DE MEUBLES ET D'ÉLECTROMÉNAGERS
Grande ouverture
de notre magasin de meubles et d'électroménagers Tout pour la maison^MD
de Pointe-Claire, ce samedi 6 juin à 9 h 30
Pour célébrer cet événement, tous les meubles et gros électroménagers sont soldés ou à des bas prix grâce à des achats spéciaux
VENEZ RENCONTRER TOM EPLIN, VEDETTE DE LA SÉRIE TÉLÉVISÉE 'ANOTHER WORLD', CE SAMEDI DE 11 H À 12 H ET DE 13 H 30 À 14 H 30
Il dédicacera ses photographies et partagera quelques secrets de coulisses.

LES 400 PREMIERS CLIENTS RECEVRONT UN BLOC-NOTES 'TOUT POUR LA MAISON'
La décision de Sears concernant les premiers 400 clients est sans appel. Limite: 1 cadeau par famille
COUREZ LA CHANCE DE GAGNER
UNE TOURNÉE D'ACHATS DE 2500$ EN MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS À L'OUVERTURE DE NOTRE MAGASIN!
Vous pourriez gagner des meubles et des électroménagers d'une valeur de 2500 $, au choix, à notre magasin de meubles et d'électroménagers Tout pour la maison de Pointe-Claire. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation reçus. Aucun achat requis. Le concurrent choisi devra répondre correctement à une question de qualification. Le concours prend fin le dimanche 19 juillet 1998. Bulletins de participation et règlement complet du concours à notre magasin de meubles et d'électroménagers Tout pour la maison de Pointe-Claire.
Prix de réclame en vigueur jusqu'au dimanche 7 juin 1998
2365 Transcanadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 5Z5
N° de téléphone (514) 694-3984
Heures d'ouverture: lundi-mardi 9 h 30-18 h
Mercredi-vendredi 9 h 30-21 h
Samedi 9 h-18 h
Dimanche 10 h-17 h

06183
2640049
Copyright 1998. Sears Canada Inc.

Politique

Ménard veut alléger les règles de procédure

Presse Canadienne
POINTE-AU-PIC

Le ministre de la Justice, Me Serge Ménard, veut alléger considérablement les règles de procédure qui engorgent les tribunaux tout en restreignant l'accessibilité au système. Il propose entre autres de rehausser le plafond des réclamations à la cour des petites créances à 15 000 $, tout en annonçant la formation d'un comité chargé d'examiner l'ensemble de la procédure civile.

« La justice doit devenir plus ascessible et moins coûteuse en temps, en énergie et en argent tant pour les citoyens que le système judiciaire », a déclaré hier Me Ménard alors qu'il s'adressait à 600 avocats réunis à Pointe-au-Pic, dans Charlevoix, pour les assises annuelles du Barreau du Québec. Ses propos ont dans l'ensemble été accueillis favorablement.

Cette réforme majeure devrait en effet permettre au sytème judiciaire de devenir plus efficace au moment où plus d'un justiciable choisit de renoncer à ce qu'il considère son droit devant la complexité de la procédure, les coûts qu'elle engendre et les délais forts longs auxquels il doit faire face.

Conscient du problème, le ministre parle de changements en profondeur des pratiques actuelles tout en favorisant l'introduction de nouvelles formes de règlement des litiges. Il cite à ce chapitre l'expérience de certains juges à la Cour d'appel qui, en proposant la médiation dans les causes familiales, ont obtenu un taux de réussite de 57 pour cent.

Dans la même optique, le ministre soumettra sous peu un projet de loi pour faire passer le plafond des réclamations à la Cour des petites créances à 15 000 $. Le dernier relèvement du plafond aux petites créances avait conduit à des résultats positifs en permettant à un plus grand nombre de justiciables de régler leur litige par le biais de ce tribunal.

« Il y a un paradoxe entre le fait que de plus en plus de justiciables cherchent à se défendre seuls et celui des jeunes avocats qui ont de la difficulté à gagner leur vie », souligne Me Ménard. Selon lui, c'est que les citoyens ignorent ce qu'ils en coûte pour un avocat. « Ils ont peur de se faire prendre la cravate dans la déchiqueteuse. »

Parallèlement au relèvement du plafond des réclamations, Me Ménard a donc l'intention d'établir une tarification fixe et connue à l'avance pour ceux qui ont des causes de 5000 $ et plus et qui veulent avoir recours aux services d'un avocat pour leur défense.

Environnement: le monde veut des lois « avec des dents »

Un sondage international réalisé dans 30 pays révèle que les populations ne font pas confiance aux entreprises en ce domaine

GILLES PAQUIN

Les gouvernements devraient donner plus de mordant aux lois sur la protection de l'environnement car on ne peut compter sur la seule bonne volonté des industriels, révèle le plus grand sondage international jamais réalisé à ce sujet.

Dans 28 des 30 pays où cette enquête d'opinion publique a été effectuée, la majorité des 35 000 personnes interrogées estime que les lois actuelles « ne vont pas assez loin ». La proportion d'insatisfaits atteint 91 % en Grèce et seulement 54 % en Inde, alors qu'elle est de 75 % au Québec et de 73 % dans l'ensemble du Canada.

Paradoxalement, un nombre croissant de Québécois donne une bonne note en matière d'environnement au gouvernement du Québec (plus 16 %) et au gouvernement fédéral (plus 12 %) par rapport à un sondage semblable conduit l'an dernier.

En Chine, au Japon, en France, en Espagne, en Italie, au Mexique, en Australie, au Chili, en Argentine et en Corée du Sud, deux tiers de la population se dit insatisfaite des lois sur l'environnement, alors qu'en Russie, au Brésil en Allemagne et aux États-Unis, c'est six personnes sur dix.

Les deux seules exceptions sont la Finlande et le Nigeria, pays où la majorité de la population juge que les lois sur la protection de l'environnement « sont équilibrées » ou vont même « trop loin », précise le sondage coordonné par la firme Environics International de Toronto.

« Devant la préoccupation croissante de la population et son insatisfaction face aux lois, les gouvernements et les dirigeants d'entreprises auront de plus en plus de difficulté à défendre les mesures volontaires de protection de l'environnement », soutient le président d'Environics, Doug Miller. « Les gens veulent que les lois aient des dents », dit-il.

À preuve, 38 % des Québécois et 36 % des Canadiens répondent qu'il faut adopter des lois plus strictes en la matière. Dans l'ensemble du Canada 28 % estiment qu'il faut plutôt pénaliser les entreprises qui polluent par des mesures fiscales et 18 % souhaitent qu'on dévoile publiquement les noms des pollueurs.

Le peu de confiance de la population envers les dirigeants d'entreprises ressort clairement lorsqu'on leur demande ce que les gouvernements doivent faire pour réduire l'impact de l'activité humaine sur les changements climatiques.

Même si nous n'avons pas encore de preuves scientifiques absolues, « nous devons nous attendre au pire et adopter des mesures radicales pour réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, sans égard aux coûts », répond la majorité, ou presque, des personnes interrogées dans 26 des 30 pays.

Le pourcentage de répondants en faveur d'une action immédiate atteint 85 % en Grèce contre seulement 51 % aux États-Unis, 77 % au Québec et 67 % dans l'ensemble du Canada. La majorité des personnes interrogées soutient que l'industrie ne fait pas « tous les efforts » requis en ce domaine.

Principaux problèmes au Canada

	Canada	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.B.
Économie, dette, déficit et taxes	44%	33	46	39	43	42	48	56
Pertes d'emplois	38	59	38	38	37	24	23	35
Unité canadienne	18	18	12	20	20	23	26	22
Problèmes politiques *(corruption)*	12	6	20	11	9	12	6	8
Environnement, pollution	12	14	16	10	8	7	11	9
Moralité *(crime, violence)*	11	12	8	10	23	14	11	16
Pauvreté *(sans abris)*	8	9	14	9	5	8	9	3
Soins de santé	8	9	7	9	9	9	14	4
Éducation	7	6	4	9	9	5	11	5
Sécurité sociale	5	5	3	6	4	7	3	4

Source: Environics — Infographie *La Presse*

Les problèmes importants

Si la protection de l'environnement préoccupe de plus en plus les gens, cette question arrive néanmoins au quatrième rang lorsqu'on leur demande d'identifier les problèmes les plus importants au pays.

Ainsi, l'économie (dette, déficit, taxes) est la première préoccupation de 46 % des répondants au Québec et de 44 % au Canada tandis que le chômage (perte d'emplois) est prioritaire pour 38 % des personnes interrogées. La question de l'unité canadienne est perçue comme le problème le plus grave pour 26 % des Albertains et 18 % de l'ensemble des Canadiens, mais seulement 12 % des Québécois partagent leur avis.

Les problèmes politiques (corruption et mauvais gouvernement) arrivent ensuite a égalité avec la protection de l'environnement pour 12 % des répondants au Canada, mais au Québec, les questions politiques sont prioritaires pour 20 % des répondants contre 16 % pour l'environnement.

Les résultats de cette enquête devraient « sonner les cloches » aux gouvernements et aux grandes sociétés, croit Environics. Ils doivent agir immédiatement car leurs concitoyens et les consommateurs ne toléreront pas l'inaction sur des questions aussi vitales.

Camille Thériault s'opposera au « bouchardisme »

Le N.-B. reçoit les premiers ministres de l'Atlantique et les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre

ANDRÉ PÉPIN
collaboration spéciale
CARAQUET, Nouveau-Brunswick

Le nouveau premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Camille Thériault, ne tolérera aucune propagande indépendantiste de la part de son homologue québécois, Lucien Bouchard, à la réunion des premiers ministres de l'Atlantique et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre qui s'ouvre lundi à Fredericton.

« Comme premier ministre acadien, francophone, je ne pourrai tolérer que l'on vienne dans ma province pour faire la promotion d'idées visant à détruire mon pays », a indiqué hier M. Thériault, lors d'un point de presse à Fredericton. Les relations politiques entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le premier ministre du Québec demeurent donc tendues, même après le départ de Frank McKenna. On se rappellera la froideur des relations passées entre MM. McKenna et Bouchard. M. Thériault faisait alors partie des ministres importants du cabinet McKenna.



Camille Thériault

M. Bouchard, plus particulièrement le projet souverainiste québécois, font fréquemment l'objet de critiques virulentes dans les médias du Nouveau-Brunswick, notamment dans les différents médias acadiens. Il ne se passe pas une semaine sans que des éditorialistes tirent à boulets rouges sur les politiques et visées du gouvernement Bouchard. C'est cependant la première fois que M. Bouchard fait l'objet d'une mise en garde avant même son arrivée au Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre Camille Thériault, dès son accession à la tête du Nouveau-Brunswick, a indiqué qu'il voulait faire de la question nationale l'une de ses priorités. La semaine dernière, en entrevue à *La Presse*, il a dit vouloir rencontrer le chef libéral, Jean Charest, dans les meilleurs délais pour discuter stratégie. Hier, il a dit vouloir s'opposer au « bouchardisme ».

La réunion qui débute lundi à Fredericton réunira, comme chaque année, les dirigeants de l'Atlantique et de la Nouvelle-Angleterre qui aborderont les grands dossiers économiques.

La question énergétique est importante cette fois-ci. L'exploitation du gaz naturel à l'Île-de-Sable, en Nouvelle-Écosse, ne profitera finalement pas au Québec et aux autres provinces canadiennes. Le nord du Nouveau-Brunswick doit maintenant se battre pour obtenir des conduites latérales pour alimenter les différentes régions.

Le gouvernement fonctionne trop en secret selon le commissaire à l'information

Presse Canadienne
OTTAWA

Le commissaire à l'information, John Grace, estime que le gouvernement fédéral continue à trop s'entourer de secret, au mépris de la Loi d'accès à l'information, adoptée il y a une quinzaine d'années, et il est d'avis que le meilleur moyen de régler ce problème serait de revoir la loi.

« La culture du secret règne dans trop de bureaux gouvernementaux, même si Ottawa s'est doté il y a 15 ans d'une loi d'accès à l'information », écrit M. Grace dans son rapport, le dernier avant qu'il quitte ses fonctions, après huit ans à la tête de l'organisme chargé d'appliquer cette loi.Parmi les 1405 plaintes formulées l'an dernier relativement à l'application de la loi, 45 pour cent portaient sur la longueur du processus.

De tous les organismes gouvernementaux de l'appareil fédéral, ceux qui présentent à ce chapitre la pire performance sont la Défense nationale, Revenu Canada et le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté.

Aussi, même si la loi fixe à 30 jours le délai normal pour répondre à une plainte, Revenu Canada a mis en moyenne 200 jours pour s'exécuter.

M. Grace a cependant indiqué que les trois ministères mentionnés avaient tous entrepris de corriger ce problème depuis.

Des vacances à rabais!

TOUT POUR OCCUPER VOS VACANCES

Teinture opaque pour patios 3,78L | ext.
COULEURS PRÉMÉLANGÉES 27,98$
Rabais de 2$ série 025
BASES À TEINTER 29,98$
Rabais jusqu'à 4$ série 025



Latex acrylique fini semi-lustré 3,78L | ext.
BLANC 29,98$
Rabais de 3$ série 086
COULEURS 31,98$
Rabais jusqu'à 7$ série 086



Apprêt pour bois 3,78L | ext.
BLANC 27,98$
Rabais de 2$ série 089



DU 13 AVRIL AU 14 AOÛT 1998

CROWN DIAMOND
ON FAIT PARTIE DU DÉCOR

2626270-D



24ième Anniversaire
Antiquités Bonaventure
4-7 juin, 1998

PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL

Jeudi,	4 juin	11 h - 21 h
Vendredi,	5 juin	11 h - 21 h
Samedi,	6 juin	11 h - 18 h
Dimanche	7 juin	11 h - 18 h

Adultes 7,00 $ • Âge d'or 6,00 $ • Enfants 1,00 $

Une réalisation Obsession Antiques Ltée
(514) 933-6375

2643606

Guy St-Julien refusera l'augmentation de salaire des députés

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

En rupture de ban avec ses collègues du Parti libéral, le député d'Abitibi, Guy St-Julien, a fait savoir à *La Presse* hier qu'il refusait l'augmentation salariale de 2 % par année recommandée dans un rapport du comité des affaires de la Chambre déposé mercredi.

M. St-Julien rappelle qu'il avait déjà refusé l'augmentation statutaire de 0,749 % du 1er janvier dernier. « J'ai été le seul des 301 députés du Canada à le faire. Je sais que ça va faire de la chicane, mais je n'ai pas été élu pour avoir une augmentation de salaire », a-t-il dit. « Pour moi, c'est une question de principe. Je l'avais promis en campagne électorale. Je préfère me serrer la ceinture plutôt que de rompre ma promesse. »

Guy St-Julien verse en effet le montant de cette augmentation de salaire au compte du service de la réduction de la dette, comme l'indiquent d'ailleurs les talons de paye qu'il a fait parvenir à *La Presse*. Il entend exiger du directeur des Services financiers de la Chambre des communes qu'il fasse de même avec la nouvelle augmentation de 1329 dollars par année prévue pour les quatre prochaines années.

Le député d'Abitibi s'en est par ailleurs pris aux partis d'opposition qui, dans un rapport dissident, ont affirmé avant-hier ne pas approuver les augmentations de salaire des députés. « Ils vont voter contre ces augmentations, a-t-il dit, dans le but d'avoir bonne presse, alors qu'ils ont accepté sans dire un mot l'augmentation du début de l'année. Et tout cela est passé inaperçu. »

Le salaire des députés, avant l'augmentation annoncée, est de 64 800 dollars plus une allocation de 6000 dollars non imposable pour les frais de logement. Le projet de loi qui devrait être adopté d'ici deux semaines portera cette allocation à 12 000 dollars. Les députés reçoivent également une allocation de dépenses d'une valeur de 21 300 dollars.

L'armée veut plus d'argent

Presse Canadienne
OTTAWA

Au terme de 10 années de compressions ayant fait passer leur budget de 11,3 à 9,2 milliards $, les Forces armées canadiennes en ont finalement assez, et réclament davantage de moyens.

Le général Maurice Baril, chef d'état-major des Forces, a fait savoir aux députés des Communes membres du comité de la défense, hier, que l'armée était au bout du rouleau.

Si on attend de lui qu'il corrige des années de négligence qui ont laissé les militaires mal logés, pauvrement payés et piètrement équipés, il lui faut plus d'argent, a-t-il affirmé.

Élections scolaires : une consultation bidon, soutiennent les libéraux

Le Parti libéral estime avoir une nouvelle preuve de la « désorganisation du gouvernement au sujet des élections scolaires ».

Selon François Ouimet, critique de l'opposition officielle en matière d'éducation, la ministre Pauline Marois a mené des « consultations bidon » au sujet de la date du scrutin. La source de ce jugement ? Un décret daté du 8 avril qui fixe le jour des élections au 22 juin, alors que la ministre a attendu jusqu'à la mi-avril pour interpeller la Fédération des commissions scolaires.

« Mme Marois est allée de l'avant sans consulter personne. C'est seulement devant la vague de protestations qu'elle a décidé de ramener les élections au 14 juin en faisant adopter un nouveau décret le 22 avril, analyse M. Ouimet. Le Conseil des ministres qui adopte deux décrets similaires de suite, c'est rare qu'on voit ça. »

Rappelons que c'est pour encourager les électeurs à aller voter que la ministre de l'Éducation tenait à fixer le scrutin un lundi. Les commissions scolaires lui ont toutefois rappelé que des examens auraient lieu ce jour-là. Elles soutenaient aussi que le taux de participation risquait d'être assez faible si les élections avaient lieu à deux jours de la Saint-Jean.

Commandites : l'industrie du tabac prévoit « un gros chambardement »

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les organisateurs d'événements, dont la course automobile, qui voulaient profiter du Grand Prix de Montréal pour discuter de la future loi fédérale avec Jean Chrétien devront repasser. Le premier ministre sera retenu dimanche à Regina. Pourtant, ce ne sont pas les questions qui manquent, affirment les commandités du tabac.

Avec les nouveaux amendements, les organisateurs d'événements auront deux ans à partir de l'automne pour trouver de nouvelles sources de financement. Un répit salutaire, mais qui, aux yeux de plusieurs, ne fait que repousser le problème en l'an 2000.

« Notre situation est moins pire qu'avant l'annonce de M. Rock, souligne Léon Méthot du Grand Prix Player's de Trois-Rivières à *La Presse*. Mais Player's ne pourra plus considérer que son investissement dans notre Grand Prix a la même valeur. » Player's verse 500 000 $ annuellement pour associer son nom au Grand Prix de Trois-Rivières.

Voilà bien toute la question : combien vaudra le Grand Prix de Trois-Rivières, le festival des feux d'artifice ou de Jazz pour les compagnies de tabac qui ne devront limiter leur visibilité qu'aux seuls lieux des événements. Actuellement, à titre d'exemple, DuMaurier verse 8 millions par année aux tournois de tennis de Montréal et Toronto tandis que le Grand Prix de Montréal reçoit 5 millions par année de Player's.

« Il faut s'attendre à un gros chambardement dans deux ans », a déclaré Marie-Josée Lapointe, porte-parole du Conseil canadien des fabricants de produits du tabac. Craignant d'être accusés de faire du chantage, les fabricants n'osent dire que, dans les faits, ils tourneront les talons aux événements dans deux ans.

Chose certaine, les fabricants de cigarettes ne verseront plus 60 millions de dollars par année pour des événements pour voir leur nom confiné dans un quadrilatère d'un centre-ville et sur 10 % des affiches et des publicités. « Ce ne sera pas aussi rentable (avec les nouvelles règles), il faudra réévaluer notre investissement », avoue Mme Lapointe.

Pour les groupes antitabac, par contre, les délais ont assez duré. Au cours des dix dernières années, quatre ministres fédéraux se sont cassé les dents sur le dossier de la commandite du tabac, disent-ils.

Les groupes de pression de santé publique sont convaincus que tout nouveau délai permet aux géants du tabac de marquer des points auprès des jeunes.

« Prenez l'exemple des cigarettes Winfield, dont Jacques Villeneuve fait la promotion, indique Louis Gauvin, porte-parole de la coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Il n'y en avait pas auparavant au Québec, mais on en trouve maintenant avec la photo de Jacques Villeneuve. Qui croyez-vous que cela vise ? Nous connaissons la puissance des compagnies de tabac, nous sommes persuadés qu'elles feront tout ce qu'elles peuvent pour mener une nouvelle offensive. »

Les groupes antitabac ne craignent pas que les compagnies de tabac, ils mettent en doute la volonté réelle du ministre Rock.

« Le Canada est un leader mondial dans ce domaine », a martelé Allan Rock, mercredi en conférence de presse.

Faux ! rétorquent les groupes antitabac, qui ont compilé une tonne de statistiques pour démontrer le contraire.

« C'était vrai au début de la décennie, affirme Eric LeGresley, de l'Association pour le droit des non-fumeurs. Mais plus aujourd'hui, en fait le Canada n'est même pas dans le top 10. »

La France, par exemple, poursuit M. LeGresley, interdit la publicité du tabac depuis 1978 et la commandite depuis 1994.

« Même la Thaïlande est plus sévère, ajoute-t-il. Là-bas, les fabricants doivent indiquer les ingrédients sur le paquet. Ici, quand on achète un pot de confiture, on sait ce qu'il y a dedans, mais pas un paquet de cigarettes. »

« Un bon début », dit Rochon

À Québec, le ministre de la Santé, Jean Rochon, estime que les amendements apportés par son homologue à la loi fédérale sur le tabac constituent « un bon début d'harmonisation ».

M. Rochon, qui en est lui-même à peaufiner des modifications à apporter à son projet de loi sur le tabac, estime toutefois que sa propre proposition, (après deux ans, plus de commandite, suivi de subventions dégressives de l'État), est encore meilleure que celle de M. Rock. « Je ne vois pas comment ça va être plus facile, tout d'un coup dans cinq ans, de remplacer 100% de la commandite du tabac. Nous, on prévoit d'y aller progressivement », a-t-il indiqué. « À prime abord, je crois que notre proposition est meilleure. »

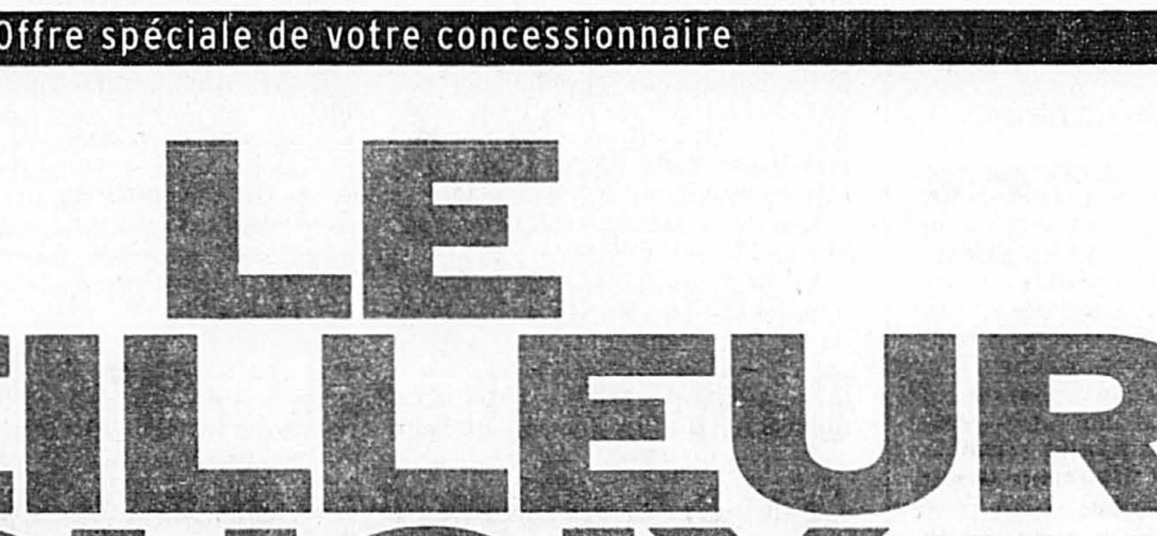
Offre spéciale de votre concessionnaire

LE MEILLEUR CHOIX

Tout le monde a besoin d'une mini-fourgonnette Autobeaucoup de Chrysler. Tout simplement parce que les mini-fourgonnettes Chrysler, les plus vendues au Canada, vous offrent le meilleur choix : empattement court ou long, deux portes coulissantes offertes sur tous les modèles, 37 façons différentes d'organiser l'espace pour le chargement et les passagers, voie large pour une meilleure tenue de route, intérieur spacieux et le plus grand espace de chargement de sa catégorie.‡

249 $* par mois

Location, terme de 36 mois.
Comptant initial de 3 140 $
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.



Dodge Caravan/Plymouth Voyager 1998, ensemble 26T + GKD, empattement court
• Deux portes coulissantes • Moteur V6 de 3,0 L • Transmission automatique à 4 rapports • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo • Sièges à roulettes Easy Out^MC • Sièges pour 7 passagers • Porte-bagages au toit • Poutres de renfort dans les portes • Verrous à l'épreuve des enfants • Sacs gonflables de nouvelle génération • Garantie de 3 ans ou 60 000 km

269 $* par mois

Location, terme de 36 mois.
Comptant initial de 3 050 $
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.



Dodge Grand Caravan/Plymouth Grand Voyager 1998, ensemble 28D, empattement long
• Deux portes coulissantes • Moteur V6 de 3,3 L • Transmission automatique à 4 rapports • Climatiseur • Insonorisation de luxe • Sièges de luxe pour 7 passagers • Ensemble éclairage • Porte-bagages au toit • Verrouillage électrique des portes • Radiocassette AM/FM stéréo • Sièges à roulettes Easy Out^MC • Sacs gonflables de nouvelle génération • Poutres de renfort dans les portes • Garantie de 3 ans ou 60 000 km

Plein d'essence†† avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf

Programme d'aide pour handicapés physiques — Remise additionnelle de 750 $ à l'intention des diplômé(e)s‡‡ — Tous les détails chez le concessionnaire.

CHRYSLER Dodge Camions Dodge — CHRYSLER Plymouth Jeep | Eagle

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

*S'applique au modèle à empattement long. † Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Comptant initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 kilomètres, au taux de 12¢ le km. Offre d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks. ‡‡Cette offre s'applique aux diplômés de cégep et d'université 1998, 1997 et 1996. †† Plein d'essence avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf.

CHRYSLER

Monde

L'EXPRESS INTERNATIONAL

RUSSIE

Baisse des taux

■ La Banque centrale de Russie a considéré hier que la crise financière qui a secoué le pays pendant un mois est désormais terminée, en annonçant la baisse à partir d'aujourd'hui de son taux de refinancement de 150 à 60 %, a indiqué la Banque centrale dans un communiqué. Le marché des actions russes s'est effondré en mai, perdant 40 % sur un mois, et les investisseurs étrangers ont déserté massivement la place de Moscou. Le rouble, soumis à une pression intense, a été sauvé d'une dévaluation face au dollar par l'intervention de la Banque centrale, qui a brutalement relevé ses taux de 50 à 150 % le 27 mai. En début de semaine, la Bourse russe a cependant repris des couleurs, regagnant environ 20 % en deux jours, mardi et mercredi.

d'après AFP

ALGÉRIE

Presse sous contrôle

■ Malgré les promesses des autorités, la presse reste sous étroite surveillance en Algérie et les poursuites contre les professionnels de l'information n'ont pas été levées, a dénoncé hier Reporters sans frontières, à l'occasion de la tenue à Alger des assises de la Coordination des rédactions. RSF observe que « les restrictions à la liberté de la presse demeurent nombreuses et toutes les promesses faites (par Alger) à l'Association mondiale des journaux sont loin d'être tenues ». Par ailleurs, « les journaux suspendus ne peuvent toujours pas reprendre leur parution et le monopole de l'État sur les moyens d'impression n'a toujours pas été levé ». Les demandes de visas de plusieurs journalistes étrangers, européens notamment, sont restées sans suite ces dernières semaines. Enfin, la promesse de distribution libre de la presse étrangère dès le mois d'avril n'a toujours pas été suivie d'effet.

d'après AP

INDONÉSIE

Rééchelonnement

■ L'Indonésie et le comité représentant les grandes banques privées créancières du pays ont conclu hier un accord de rééchelonnement de la dette privée indonésienne, organisant des périodes de remboursement allant jusqu'à huit ans supplémentaires. Cette percée a immédiatement été saluée par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Le montant total de la dette privée atteint 67,4 milliards de dollars, a précisé Ginanjar Kartasasmita, ministre de l'Économie, soit un montant légèrement inférieur aux estimations qui avait circulé dans les milieux économiques. Dans l'immédiat, les banques indonésiennes bénéficieront de périodes de un à quatre ans supplémentaires pour rembourser 9,2 milliards de dollars qui tombaient d'ici au 31 mars 1999.

d'après AFP

FRANCE

Sanction turque

■ Premières représailles après le vote d'une résolution par l'Assemblée nationale française reconnaissant le génocide arménien. La municipalité d'Izmir a écarté hier trois sociétés françaises de son appel d'offres pour la construction d'une ligne de métro. Dans le même temps, le président turc Suleyman Demirel a écrit à Jacques Chirac pour lui demander de faire tout ce qu'il peut pour éviter que le Sénat ne vote à son tour le texte.

d'après AP

NIGERIA

Échec de l'opposition

■ L'opposition nigériane a essuyé un cuisant échec hier pour sa première journée d'action contre le régime militaire, la population ayant totalement ignoré ses appels à manifester massivement dans les principales villes du pays. La journée d'action devait marquer le deuxième anniversaire de l'assassinat de Kudiratu Abiola, épouse de Moshood Abiola, principale figure de l'opposition, emprisonné.

d'après AFP

La Cour suprême offre un répit à Bill Clinton

d'après AFP
WASHINGTON

La Cour suprême des États-Unis a offert hier un répit au président Bill Clinton dans l'affaire Lewinsky, refusant de statuer selon une procédure accélérée dans deux différends opposant la Maison-Blanche au procureur indépendant Kenneth Starr.

Les neuf plus hauts magistrats du pays n'ont pas voulu trancher dans la dispute sur le témoignage des agents du « Secret Service » (chargés notamment de la protection rapprochée du président), réclamé par Kenneth Starr mais refusé par le département de la Justice.

De la même façon, ils ont refusé d'examiner la question de la confidentialité des relations client-avocat, invoquée par la Maison-Blanche pour refuser de laisser témoigner Bruce Lindsey, avocat et ami très proche du président. « Nous pensons que la Cour d'appel oeuvrera rapidement pour décider » de ces deux questions, ont indiqué les magistrats dans un bref communiqué.

M. Starr avait demandé aux neuf juges de statuer selon une procédure accélérée, court-circuitant la procédure normale de la la Cour d'appel. Il avait pour ce faire invoqué l'« intérêt vital » de la nation « à ce que l'enquête criminelle sur le président des États-Unis s'achève aussi vite que possible » (...).

La Maison-Blanche s'est immédiatement félicitée de la décision de la Cour suprême. « La Cour a agi comme il le fallait », a déclaré le porte-parole Michael McCurry, précisant que la Maison-Blanche avait déjà demandé à la Cour d'appel de trancher rapidement.

Tant que la Cour d'appel n'aura pas statué, et cela peut prendre des semaines, ni les agents du Secret Service, ni Bruce Lindsey ne pourront être contraints à témoigner dans l'enquête dirigée par M. Starr.

Celui-ci, qui s'est dit hier déterminé à agir « aussi vite que possible », enquête depuis quatre mois et demi sur de possibles parjure, subornation de témoin et obstruction de la justice par le président Clinton, qui aurait eu une longue liaison avec Monica Lewinsky, 24 ans, une ancienne stagiaire de la Maison-Blanche, et aurait menti à la justice pour cacher cette aventure, demandant à la jeune femme de faire de même.

La décision de la Cour suprême est intervenue le jour même où le grand jury fédéral entendait à nouveau Sidney Blumenthal, un chargé de la communication à la Maison-Blanche, proche du président et de son épouse Hillary.

Blumenthal avait déjà été interrogé fin février devant cette assemblée de citoyens faisant office de chambre de mise en accusation, mais avait à l'époque invoqué le « privilège de l'exécutif » pour ne pas répondre à certaines questions.

Mais la Maison-Blanche a renoncé cette semaine à invoquer ce privilège, qui permet de garder secrètes certaines conversations avec le président. M. Starr entendait porter le débat devant la Cour suprême, rappelant un précédent fâcheusement célèbre, celui du président Richard Nixon lors du scandale du Watergate.

Le répit offert à M. Clinton apparaît particulièrement bienvenu pour la présidence, après une série de revers légaux qui étaient autant de victoires pour M. Starr.

Un juge fédéral, Norma Holloway Johnson, lui avait notamment donné raison à propos des agents du Secret Service et de Bruce Lindsey, estimant que tous devaient répondre aux questions des enquêteurs.

Ce sont ces deux décisions qui vont maintenant être contestées en appel, et peut-être après de nouveau devant la Cour suprême, empêchant Kenneth Starr de boucler son enquête.

En souvenir de Tiananmen



PHOTO REUTER

Malgré une pluie diluvienne, 40 000 personnes, flambeau en main, se sont rassemblées dans le parc Victoria de Hong Kong pour commémorer le neuvième anniversaire du massacre de la place Tiananmen à Pékin. Ils ont écouté avec émotion les deux plus célèbres dissidents chinois, Wang Dan et Wei Jingsheng, lancer par téléphone et vidéo depuis les États-Unis où ils sont exilés, un appel à continuer le combat pour la démocratie en Chine.

Les Cinq appellent à la désescalade nucléaire

Agence France-Presse
GENÈVE

Les cinq puissances nucléaires membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ont appelé hier à Genève l'Inde et le Pakistan à la désescalade et affirmé leur responsabilité particulière devant la contagion nucléaire.

Les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la Russie, de la Chine, de la Grande-Bretagne et de la France réunis d'urgence ont appelé l'Inde et le Pakistan à ne plus faire d'essais nucléaires et à « s'abstenir de fabriquer ou de déployer des armes nucléaires ».

Ils les ont aussi invités à ne pas « tester ou déployer des missiles capables d'emporter des armes nucléaires » et à ne plus produire d'uranium ni de plutonium militaires. Ils leur ont encore instamment demandé d'éviter « des mouvements militaires menaçants, des violations de frontière ou tout autre acte provoquant ».

Il faut au contraire, dit le communiqué commun adopté par les cinq ministres, que New Delhi et Islamabad engagent un « dialogue direct » y compris sur la question du Cachemire, territoire disputé entre les deux pays qui a causé deux des trois guerres qu'ils se sont livrées en un demi-siècle.

La réunion de Genève n'est que le début d'un processus qui se poursuivra avec d'autres réunions ultérieurement élargies à d'autres pays, ont précisé les ministres dans des conférences de presse.

L'adoption même de ce communiqué, sans difficultés apparentes et en l'espace de trois heures, a été saluée comme une démonstration éclatante de la solidarité des Cinq face à un danger qui, comme l'a observé le Chinois Tang Jiaxuan, menace l'ensemble de l'Asie du Sud.

Cette solidarité se manifeste, selon le communiqué, dans un engagement commun des Cinq à « coopérer étroitement dans des efforts urgents pour prévenir une course aux armements nucléaire et balistique dans le sous-continent ».

Les Cinq coopéreront aussi pour « soutenir le régime de non-prolifération et encourager la réconciliation et la solution pacifique des différences entre l'Inde et le Pakistan ».

Mais ils ont très fermement réaffirmé que le club des Cinq puissances nucléaires est et restera fermé, en déniant à l'Inde et au Pakistan, malgré leurs essais du mois dernier, « le statut d'États dotés d'armes nucléaires » au sens formel du traité de non-prolifération nucléaire de 1968 (TNP).

L'Inde et le Pakistan sont invités à adhérer au TNP « tel qu'il est, sans aucune modification » ainsi qu'au traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) de 1996, et à participer à une future négociation pour stopper la production de matières fissiles militaires (cut-off).

Madeleine Albright a insisté sur le fait que plusieurs pays, dont les États-Unis, maintiendront les sanctions contre l'Inde et le Pakistan jusqu'à ce que la situation se décante.

REPÈRES / *Blanchiment d'argent*

L'ONU vise le système bancaire

EL SEROT
de l'Agence France-Presse, VIENNE

Au moins 200 milliards de dollars sont blanchis tous les ans par les trafiquants de drogue, qui connaissent parfaitement le système bancaire mondial, véritable « rêve des blanchisseurs d'argent », selon l'ONU.

Le phénomène est tellement important que « le blanchiment d'argent provenant du trafic de drogue (...) est devenu une menace planétaire contre l'intégrité et la stabilité des sytèmes financiers et commerciaux », selon un rapport de l'ONU, dont l'AFP a obtenu une copie, et qui doit être présenté à la session spéciale des Nations unies sur les drogues, du 8 au 10 juin à New York.

Les circuits de blanchiment de l'argent sale ont notamment tiré le plus grand avantage de l'explosion des transactions électroniques, et de la mondialisation, selon les experts de l'ONU qui constatent une « hausse très rapide des paiements électroniques ».

Selon ce rapport, « un calcul raisonnable estime qu'entre 0,05 % et 0,1 % des quelque 700 000 transferts électroniques (de fonds) effectués chaque jour contiennent de l'argent blanchi, dont la valeur atteint 300 millions de dollars ».

« Sous plusieurs aspects, le système (bancaire mondial) est devenu le rêve de tout blanchisseur d'argent, car il offre une possibilité considérable d'imiter les circuits et habitudes des transactions légitimes », selon le texte.

Cela est notamment dû à la participation dans le système financier mondial de « bourses et autres institutions financières qui permettent des transactions anonymes et rendent possible de masquer l'origine et le propriétaire des fonds ».

De fait, « une caractéristique importante du secteur financier ces dernières années a été la prolifération de nouvelles institutions financières, un chevauchement des services proposés par les banques et les institutions financières non bancaires », selon les auteurs du rapport.

En outre, « les banques peuvent établir relativement vite et avec un minimum de contrôle » des centres financiers offshore, dont l'augmentation ces dernières années a été « énorme ».

Si les Antilles, et notamment les Bahamas, Aruba ou les îles Cayman, restent une place de choix pour les blanchisseurs d'argent, la Malaisie « lance une campagne d'envergure pour attirer le commerce » et le nombre d'établissements offshore dans l'île Maurice a grimpé de 10 à 2500 entre 1993 et 1996 ».

La Suisse subit beaucoup de pressions et « prend des initiatives sérieuses pour combattre le blanchiment ». Du coup, « le Liechtenstein est décrit comme l'un des meilleurs paradis fiscaux au monde avec un secret bancaire plus strict que la Suisse ».

Le Luxembourg et ses 220 banques qui arrivent au septième rang mondial en matière de placement de revenus étrangers, l'Autriche ainsi que la République tchèque et leurs systèmes d'épargne totalement anonyme, sont dans le collimateur.

La Pologne est aussi, selon le rapport, particulièrement concernée : « Avec 49 millions de comptes bancaires pour 38 millions d'habitants, la Pologne semble être la cible d'organisations mafieuses italiennes et américaines, qui utilisent les multiples tranferts bancaires entre les banques polonaises et les institutions financières de Caraïbes ».

« La diversité et la sophistication de beaucoup d'opérations de blanchiment d'argent est très impressionnante. (...) Des groupes mafieux italiens ont utilisé des banques et casinos du Nicaragua pour blanchir leur argent, tandis que plusieurs familles de la mafia new-yorkaise ont été liées à des opérations financières au Brésil. »

Des organisations russes ont pour leur part placé de l'argent en Israël, ou dans le marché de l'immobilier londonien, alors que se développe « une relation triangulaire entre organisations criminelles russes, italiennes et colombiennes pour laver leur argent mutuellement ».

Colombie : les paramilitaires tuent 25 otages

Agence France-Presse
BOGOTA

La Colombie s'est enfoncée un peu plus, hier, dans la violence, avec l'assassinat de sang-froid de 25 paysans otages de groupes d'autodéfense de droite dans la région de Barrancabermeja (est).

Cette nouvelle exécution massive a été perpétrée par des paramilitaires qui avaient pris en otages leurs futures victimes le 16 mai, les accusant d'appartenir au mouvement de guérilla guévariste de l'Armée de libération nationale (ELN), a affirmé le conseiller présidentiel pour les droits de l'homme, Jose Noe Rios.

Ce jour-là, les miliciens avaient déjà exécuté 11 civils, en plein jour, sur la place publique de Barrancabermeja, avant de prendre la fuite avec leurs otages.

M. Rios, se basant sur un communiqué des paramilitaires, a affirmé que « ces futures victimes ont été soumises à un pseudo-jugement », considérées comme coupables d'appartenir à l'ELN, puis « exécutées et enterrées dans une fosse commune », dans la région de Barrancabermeja.

M. Rios avait été nommé par le président Ernesto Samper à la tête d'une commission gouvernementale chargée d'enquêter sur la disparition des paysans enlevés le 16 mai. Il a souligné que cette commission ne disposait d'autre élément que le communiqué du groupe paramilitaire pour prouver la réalité de ce massacre, et souhaité que l'enquête se poursuive.

Le massacre du 16 mai avait déjà provoqué une vague d'indignation dans un pays pourtant habitué aux tueries.

La guérilla de l'ELN et celle des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, communiste), les deux principaux groupes rebelles de Colombie, sont d'ailleurs coutumières des enlèvements, tout comme les paramilitaires, et la violence vise y compris les femmes et les enfants.

« Ce dernier massacre ne restera pas impuni », a affirmé hier soir le président sortant Ernesto Samper. « Restez calmes, le châtiment sera exemplaire », a-t-il dit dans un appel aux habitants de Barrancabermeja.

Or le taux d'impunité, tous crimes compris, est presque total en Colombie puisqu'il atteint 98 %.

Un total de 32 806 personnes ont été officiellement victimes de la violence l'an dernier, plus que de l'infarctus, du cancer et du sida réunis.

« Nous allons en finir pour de bon avec cela », ont affirmé en choeur tous les candidats à l'élection présidentielle du 31 mai, sans pour autant dire quelles solutions ils entendaient proposer contre la violence.Les deux derniers candidats en lice pour le deuxième tour le 21 juin, le libéral Horacio Serpa et le conservateur Andres Pastrana, sont plus préoccupés pour le moment à récupérer les 27 % des voix de la troisième candidate battue, Noemi Sanin.

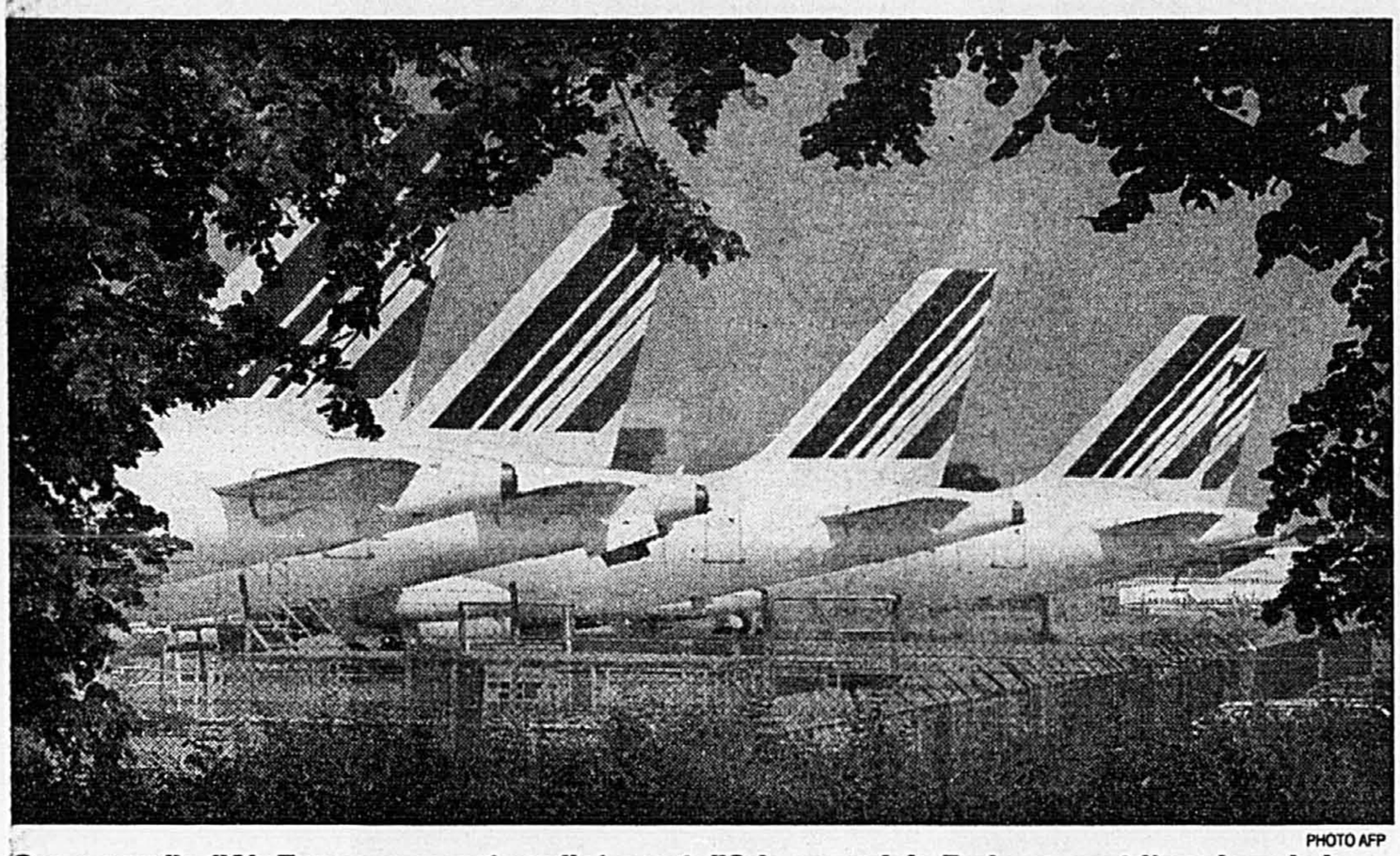


PHOTO AFP

Ces appareils d'Air France reposent sur l'aéroport d'Orly, au sud de Paris, au quatrième jour de la grève des pilotes, qui fait doublement mal à l'entreprise, en raison de la saison des vacances qui s'amorce et de la Coupe du monde de soccer, dont Air France est le transporteur officiel.

Air France : la facture devient chaque jour un peu plus lourde

d'après AFP
PARIS

Jour après jour, le coût de la grève des pilotes augmente pour Air France, qui estime perdre en moyenne 100 millions de francs (16 millions $US) de recettes par jour, mais se refuse à donner l'impact sur ses résultats.

Les pilotes de la compagnie ont entamé lundi un mouvement de grève pour protester contre les économies que la direction compte réaliser sur leur masse salariale.

La compagnie ne parvient ainsi à assurer que 17 % de son programme long-courrier, le plus rentable, et 30 à 40 % de son programme moyen et court courrier. Et les avions d'Air France qui parviennent à prendre l'air sont peu remplis sur les courtes et moyennes distances, reconnaît la compagnie.

Ces vols sont souvent annoncés au dernier moment, et en général les passagers potentiels ont renoncé à leur voyage ou trouvé une autre solution, explique la compagnie. Ils sont d'ailleurs aidés en cela par Air France qui renvoie, chaque fois que cela est possible, ses passagers sur des compagnies concurrentes.

Du côté des charges, Air France économise sur sa facture de kérosène, pour cause d'avions cloués au sol, mais elle doit affronter de nouvelles dépenses comme l'affrètement d'avions d'autres compagnies.

Mardi, sur la soixantaine de vols qu'elle a assurés en propre — hors les vols confiés en temps normal à des compagnies extérieures —, Air France a dû en affréter environ 60 %.

Les appareils, fournis avec équipage, sont facturés de 20 000 à 50 000 francs (3300 à 8300 $US) de l'heure de vol, selon un spécialiste du secteur, ce qui porte l'addition à plusieurs millions de francs par jour.

Sans compter les bouleversements que ces affrètements imposent à ses méthodes d'organisation, forcées de s'adapter à des appareils et équipages qu'elle ne connaît pas.

Du côté des charges, la compagnie doit également supporter les coûts liés au placement des passagers sur d'autres compagnies, et dans certains cas les coûts d'indemnisation.

L'addition n'est en outre pas limitée à la seule période de la grève. Celle-ci est désastreuse pour l'image de la compagnie, qui avait pourtant investi pour être « transporteur officiel de la Coupe du monde » de football.

Une source proche de la direction a estimé que les préjudices commerciaux étaient « inquantifiables ». Elle a par exemple expliqué que la grève obligeait à remettre en cause les investissements publicitaires que la compagnie avait prévus à l'occasion du renfort de ses capacités sur l'Atlantique nord, qui devait être mis en place pour l'été.

L'impact de la grève sera d'autant plus lourd sur les comptes d'Air France — dont 20 % du capital doit être mis en Bourse avant la fin de 1998 — que la grève survient au début de la période estivale, période faste pour les compagnies aériennes en termes de trafic et de recettes.

Un analyste financier interrogé par l'AFP a rappelé que « les quatre mois d'été (juin à septembre) sont ceux au cours desquels Air France fait la plus grande partie de son bénéfice annuel ».

Sur les 1,87 milliard de francs français (310 millions $US) de résultat net enregistré sur l'exercice 1997-98, 1,7 milliard ont été réalisés d'avril à septembre « et pour l'essentiel sur les quatre mois d'été », a-t-il expliqué.

Cet analyste a également souligné qu'une défaite de la direction d'Air France sur le terrain des économies à réaliser avec les pilotes, aurait un coût très lourd pour la compagnie.

Des députés canadiens recommandent une aide directe pour le Chiapas

JULES RICHER
de la Presse canadienne, OTTAWA

Le groupe de députés de la Chambre des communes qui s'est rendu récemment au Chiapas a recommandé au gouvernement fédéral hier d'accorder une aide directe à cette région troublée du Mexique et d'envoyer des observateurs lors des prochaines élections dans l'État.

Les députés, qui représentaient toutes les formations, sauf le Parti réformiste, sont unanimes à dire que la situation au Chiapas est inquiétante à tous les points de vue. Pauvreté, violence, persécutions religieuses et militaires, le désoeuvrement est grand dans cette partie du Mexique, ont expliqué les députés lors de leur présentation devant le comité parlementaire des affaires étrangères.

« Le problème des violations des droits de la personne est très inquiétant et elles sont perpétrées par tous les camps. Chacun d'entre nous est très préoccupé », a affirmé Jacques Saada, le député libéral qui menait le groupe.

La visite des parlementaires au Chiapas, le mois dernier, faisait suite à l'expulsion par le gouvernement mexicain de plusieurs observateurs étrangers, dont deux Québécoises, qui se trouvaient en mission dans cet État.

En raison de la grande pauvreté qui y règne, le groupe de députés recommande au gouvernement canadien d'offrir au Chiapas une aide directe sous la forme de nourriture et de médicaments. On propose aussi d'envoyer des observateurs, provenant d'Élections Canada, lors du prochain scrutin dans l'État.

Les députés suggèrent en outre de mettre à contribution les autochtones canadiens en les encourageant à tisser des liens avec les autochtones de la région.

Commentant l'actualité la plus récente, les députés se sont réjouis du fait que l'interdiction pour la Croix-Rouge de se rendre dans les parties troublées de l'État ait été levée. Toutefois, ils ont déploré le raid que l'armée mexicaine a effectué hier dans le petit village de Nicolas Ruiz, où plus de 160 personnes ont été arrêtées à cause de leur affiliation présumée avec la guérilla zapatiste.

« Au Mexique, c'est toujours comme ça : un pas en avant et deux pas en arrière », a souligné le député néo-démocrate Dick Proctor.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, qui a rencontré les députés mercredi, a bien accueilli leurs recommandations. « Les députés ont fait un très bon travail. Et cela démontre qu'il est utile d'envoyer (sur le terrain) une équipe qui représente toutes les opinions aux Communes », a-t-il dit.

M. Axworthy juge la recommandation sur l'établissement de liens entre autochtones canadiens et mexicains particulièrement intéressante. Il doit indiquer dans les prochains jours la suite qu'il entend donner aux conclusions des députés.

Discussions Canada-UE sur l'aide à l'agriculture

Agence France-Presse
OTTAWA

La question des subventions à l'agriculture, qui font actuellement l'objet d'un conflit entre l'Union européenne et les États-Unis, a été au centre de discussions hier à Ottawa avec le commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler, a indiqué le ministre canadien de l'agriculture, Lyle Vanclief.

Le ministre canadien a dit craindre que « les subventions à l'exportation n'ébranlent les prix mondiaux des grains », ajoutant qu'il avait conseillé une « prudence et modération extrêmes dans l'établissement des niveaux de subventions ».

À l'issue d'une autre rencontre avec M. Fischler, le ministre canadien des Ressources naturelles, Ralph Goodale, a indiqué qu'il lui avait exprimé son « inquiétude profonde à l'égard de ce que beaucoup d'observateurs perçoivent comme une guerre prochaine des subventions entre l'UE et les États-Unis ». Il a ajouté que les deux pays s'engageaient dans une « impasse ».

Milosevic promet d'écraser la rébellion au Kosovo

d'après AFP
PRISTINA

Le président yougoslave Slobodan Milosevic affirme sa détermination à neutraliser l'Armée de libération du Kosovo (UCK), bras armé du mouvement séparatiste albanais, devant le peu d'empressement de l'Occident à envisager une action militaire dans la région.

La violence des combats dans l'ouest de la province où des villages entiers sont détruits à coups de canon, faisant fuir des milliers de Kosovars vers l'Albanie et le Monténégro voisins, illustre cette « politique de la terre brûlée », selon les termes d'un responsable de l'OTAN à Bruxelles.

Cette stratégie ne fait que radicaliser l'UCK, qui affirme contrôler 40 % du territoire du Kosovo (sud de la Serbie) et se dit résolue à combattre la police serbe et l'armée yougoslave (VJ) « jusqu'à la victoire ».

Des cellules du Parti socialiste (SPS, au pouvoir) de M. Milosevic ont dénoncé mercredi et hier « l'escalade du terrorisme albanais » et demandé qu'il soit « éradiqué par tous les moyens ».

« Les soldats de l'UCK n'ont d'autre choix que la victoire », affirme de son côté un « officier de l'UCK », cité par le quotidien kosovar *Koha Ditore*.

Le « ministre de l'Information de la République du Kosovo » (autoproclamée), Xhafer Shatri, va plus loin en demandant aux responsables albanais de la province « de décréter d'urgence la mobilisation générale et l'état de guerre, si les massacres n'ont pas cessé d'ici une semaine ».

« La Serbie dit définitivement adieu au Kosovo », titre le quotidien *Bujku*, proche du leader kosovar Ibrahim Rugova, estimant que « la défaite militaire serbe est évidente ».

Les États-Unis ont dénoncé « l'emploi d'une force excessive » par les Serbes dans la province. « On a le sentiment que ce que l'on a appelé le nettoyage ethnique est en train de réapparaître et c'est une préoccupation absolue », a dit le porte-parole du département d'État, James Rubin.

Selon le Pentagone, il existe « des informations très troublantes concernant une réponse très violente, disproportionnée et même vicieuse des autorités serbes impliquant la police et des unités de l'armée, ce qui constitue une escalade inquiétante, surtout si des unités de l'armée serbe sont impliquées dans les attaques contre les Albanais du Kosovo ».

Washington a averti le président Milosevic qu'il continuera à faire face à l'isolement et à de possibles sanctions internationales supplémentaires s'il ne parvient pas à un règlement politique.

Le département d'État a confirmé que l'OTAN examine la possibilité de déployer des troupes le long de la frontière entre le Kosovo, l'Albanie et la Macédoine afin d'éviter un embrasement de la région. Le secrétaire à la Défense américain, William Cohen, a toutefois estimé qu'une option militaire n'est envisageable qu'en « dernier recours » si les tentatives diplomatiques échouent.

M. Milosevic ne croit pas, semble-t-il, à une intervention de l'OTAN au Kosovo : « De nombreux pays n'accepteraient jamais une ingérence militaire directe dans les affaires de la Serbie », selon l'agence officielle yougoslave Tanjug.

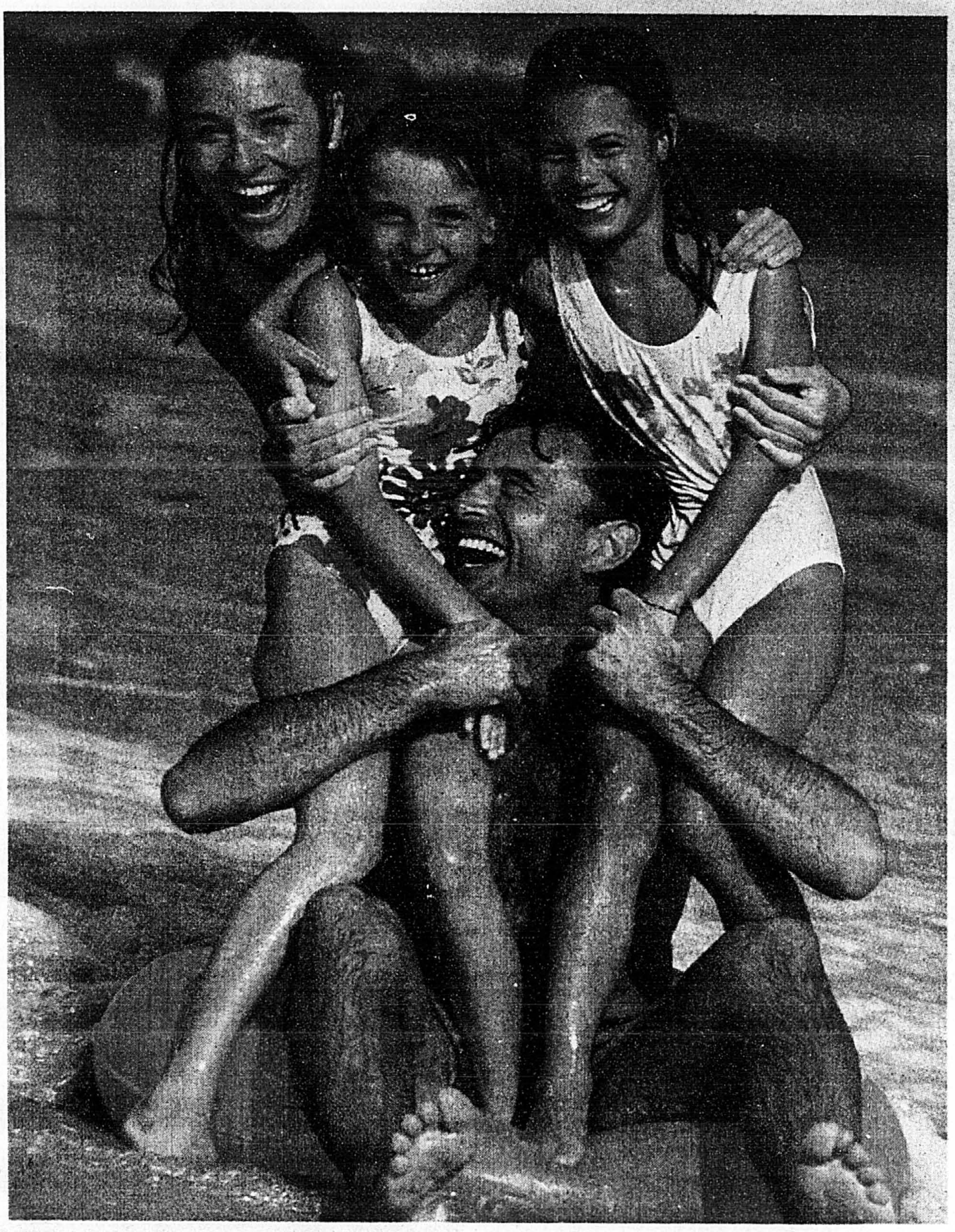
« Cela créerait un précédent pour des interventions similaires dans d'autres pays sans l'aval de tous les membres du Conseil de sécurité de l'ONU », écrit l'agence, allusion à un veto prévisible de la Russie.



PHOTO REUTER

Ces deux vieillards albanais du Kosovo prennent un moment de repos après avoir quitté leur province et s'être réfugiés en Albanie. On estime à 10 000 le nombre de leurs concitoyens qui ont fait de même.

La nouvelle *Visa* Platine de la Banque Royale



Une limite de crédit pouvant aller jusqu'à 50 000 $

•

Pas de frais annuels

•

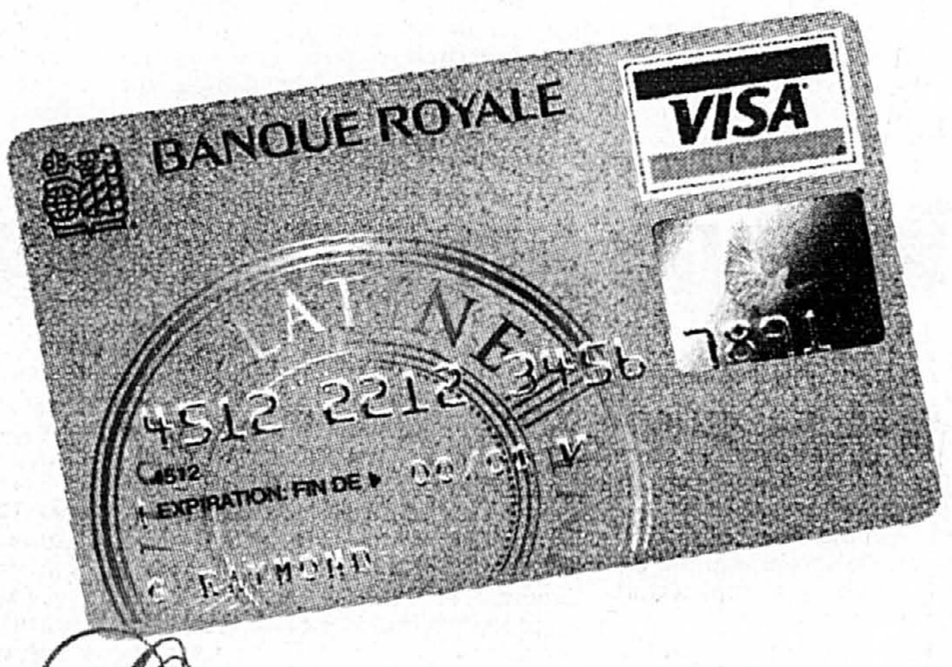
Des assurances gratuites

•

Des Primes Royales et des assurances voyages en option

•

Le prestige d'une carte platine



Que dire de plus?

Demandez-la en téléphonant au 1-800 ROYAL[mc] 4-7

ou rendez-vous à votre succursale ou au www.royalbank.com

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada. ™ Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. * Banque Royale du Canada, licenciée de cette marque.